



**WILLEMS Capucine**

**L'habitat inclusif : une réponse à l'exercice des droits des  
personnes en situation de handicap mental**

Sous la direction de : Patrick GEUNS

Mémoire de fin d'études de la 2<sup>ème</sup> année de Master  
Management des établissements médico-sociaux  
Année universitaire 2018-2019

**Composition du jury :**

- Président de jury : Monsieur Stanislas WOCH
- Directeur de mémoire : Monsieur Patrick GEUNS
- 3ème membre de jury : Madame Virginie MOREL

**Date de la soutenance :** le 25/09/2019 à 11h00



## REMERCIEMENTS

---

Je tiens d'abord à remercier mon directeur de mémoire, Patrick GEUNS, pour sa guidance et ses conseils méthodologiques concernant la rédaction de ce mémoire

Merci à Monsieur Stanislas WOCH pour la qualité des enseignements dispensés le long de ce Master et m'avoir permis de travailler sur ce sujet de mémoire.

Je souhaite remercier également l'ensemble des chefs de service et professionnels des Centres d'Habitat et Résidences-Services qui m'ont accompagné au cours de cette année et permis de découvrir le secteur du handicap.

Mes remerciements s'adressent bien sûr à l'ensemble des personnes interrogées dans le cadre de ma recherche, pour le temps qu'elles m'ont consacré et leurs explications : personnes accompagnées, parents et professionnels.

Je tiens à remercier Valérie DENOYELLE pour sa relecture attentive.

Un grand merci à Madame Virginie MOREL, d'avoir accepté d'être membre du jury de ma soutenance.

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

---

**APF** : Association des Paralysés de France

**CAT** : Centre d'Aide par le Travail

**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale

**CIDPH** : Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées

**Loi ELAN** : Loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique

**ESD** : Entretien Semi-Directif

**FAM** : Foyer d'Accueil Médicalisé

**IME** : Institut Médico Éducatif

**IMP** : Institut Médico Pédagogique

**IMPro** : Institut Médico Professionnels

**MAS** : Maison d'Accueil Spécialisée

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**PCH** : Prestation de Compensation du Handicap

**SERAFIN-PH** : Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des financements aux parcours des Personnes Handicapées

**SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

**SAVS** : Service d'Accompagnement À la Vie Sociale

**SPASAD** : Services Polyvalents d'Aide et de Soins À Domicile

**SSIAD** : Services de Soins Infirmiers À Domicile

**UE** : Union Européenne

**UNAPEI** : Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis

# SOMMAIRE

---

<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>PARTIE 1 : REVUE DE LA LITTÉRATURE.....</b>	<b>8</b>
<b>I. Les mutations du champ du handicap : de l'exclusion à l'inclusion .....</b>	<b>9</b>
<b>A. Approche historique et sociologique du handicap : de l'exclusion à l'intégration.....</b>	<b>9</b>
<b>B. Vers l'inclusion des personnes handicapées .....</b>	<b>12</b>
<b>II. Évolution des droits et reconnaissance de la citoyenneté des personnes en situation de handicap en France et dans le monde .....</b>	<b>15</b>
<b>A. Genèse de la législation française en faveur des personnes handicapées.....</b>	<b>15</b>
<b>B. Vers une internationalisation des droits des personnes handicapées.....</b>	<b>18</b>
<b>C. De récentes évolutions pour une entière citoyenneté.....</b>	<b>21</b>
<b>III. Émergence de nouvelles réponses d'Habitat pour les personnes en situation de handicap .....</b>	<b>22</b>
<b>A. L'habitat inclusif, une définition récente.....</b>	<b>22</b>
<b>B. Quels objectifs pour l'habitat inclusif ? .....</b>	<b>23</b>
<b>C. Un concept déjà expérimenté .....</b>	<b>24</b>
<b>D. La société inclusive .....</b>	<b>26</b>
<b>Conclusion de la partie.....</b>	<b>28</b>
<b>PARTIE 2 : MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE.....</b>	<b>29</b>
<b>I. Objectifs de l'enquête.....</b>	<b>30</b>
<b>II. Terrain de l'étude .....</b>	<b>32</b>
<b>A. L'Association des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing.....</b>	<b>32</b>
<b>B. Quelques formes d'habitats inclusifs aux Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing .</b>	<b>32</b>
<b>III. Échantillonnage.....</b>	<b>34</b>
<b>IV. Méthode d'investigation .....</b>	<b>36</b>

A. Entretiens semi-directifs individuels.....	36
B. Focus Group .....	36
C. Constitution du guide d’entretien.....	37
D. Déroulement et limites des ESD .....	37
E. Analyse des résultats .....	38
<b>PARTIE 3 : RESULTATS ET PRÉCONISATIONS.....</b>	<b>39</b>
<b>I. Résultats de l’enquête .....</b>	<b>40</b>
A. Une conception partagée de l’habitat inclusif .....	40
B. Choix et satisfaction de l’habitat du point de vue des personnes et des familles .....	42
C. Une évolution des pratiques professionnelles pour mieux répondre aux besoins des personnes .....	43
D. Impacts de l’habitat sur la vie quotidienne et sociale .....	45
E. Perspectives d’évolution de l’habitat inclusif.....	53
<b>II. Réflexions et préconisations .....</b>	<b>56</b>
A. Soutenir la diversité des formules d’habitat .....	56
B. Co-construire l’habitat.....	57
C. Accompagner les professionnels aux évolutions des pratiques .....	58
D. Créer un référentiel d’évaluation de l’habitat.....	59
<b>Conclusion de la partie.....</b>	<b>62</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>63</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>65</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>69</b>
<b>TABLE DES FIGURES .....</b>	<b>72</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>I</b>

## INTRODUCTION

---

Ce n'est que le 11 Février 2005 que le Handicap a été défini pour la première fois dans la loi française : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* »[1]. Progressivement, la législation a peu à peu évolué en faveur d'une meilleure prise en compte du handicap. Au fil du temps, les besoins des personnes en situation de handicap ont évolué, et l'institution ne suffit plus pour y répondre totalement.

Dans un contexte de transformation de l'offre médico-sociale et de transition inclusive, la question de l'habitat est centrale. En effet, l'habitat ne peut être réduit à la seule fonction d'hébergement. Pour Jean-Luc Charlot, habiter chez soi est plus que se loger : « *habiter, c'est déployer son être dans le monde qui l'environne, un monde auquel on apporte sa marque et qui ainsi devient le nôtre, à partir du chez soi.* »[2]. Par conséquent, l'habitat est étroitement lié à la vie professionnelle, la vie sociale, la vie affective...

Depuis quelques années, de nouvelles initiatives locales d'habitat apparaissent dans le paysage, proposant un accompagnement fondé sur le respect des droits fondamentaux. Il s'agit de formes intermédiaires à mi-chemin entre la vie en établissement et le tout domicile. Bien que plurielles, ces nouvelles formules convergent vers des objectifs partagés. Ces multiples réalisations ont conduit à l'émergence du concept d'habitat inclusif (aussi appelé habitat alternatif ou habitat intermédiaire), devenu une véritable politique publique. A leur façon, les associations se sont appropriées le concept d'habitat inclusif pour proposer une diversité d'offre d'habitat, et non un modèle unique.

Ainsi, se pose la question de l'efficacité de ces habitats pour répondre aux droits et besoins des personnes en situation de handicap. L'objet de ce mémoire sera de répondre à la problématique suivante : *pourquoi est-il indispensable d'évaluer les dispositifs d'habitat inclusif ?*

La première partie sera consacrée à une revue de littérature autour des évolutions historiques et législatives du handicap, qui ont contribué à l'émergence de ce concept d'habitat inclusif.

Puis, la méthodologie de la recherche sera exposée. Une étude de terrain a été menée au sein de différentes formes d'habitat de l'Association des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing. Des entretiens et groupes de parole ont eu lieu auprès des personnes accompagnées, des professionnels, ainsi que des familles, de manière à pouvoir croiser leurs représentations et expériences autour de l'habitat inclusif.

Enfin, la confrontation de l'analyse des résultats avec la revue de la littérature, permettra d'apporter une réponse à la problématique, ainsi que des éléments de réflexion et perspectives autour de l'habitat inclusif.

## **PARTIE 1 : REVUE DE LA LITTÉRATURE**

# I. Les mutations du champ du handicap : de l'exclusion à l'inclusion

---

En France, le regard de la société sur le handicap a évolué au cours des siècles. Plusieurs approches se sont succédées, d'abord centrées sur l'individu puis sur son environnement. Historiquement, les personnes en situation de handicap ont d'abord été rejetées et exclues de la société en raison de leur différence. Au fil du temps, les mentalités évoluent lentement vers un modèle social et intégratif du handicap. Nous verrons que la réponse collective apportée au handicap est étroitement liée au regard de la société porté sur celui-ci, et que la valeur « travail » a contribué à l'évolution de la perception du handicap.

## A. Approche historique et sociologique du handicap : de l'exclusion à l'intégration

### 1. Du Moyen-Âge au XXème siècle

#### 1.1 Le modèle d'assistance et d'enfermement

Au Moyen-Âge, le handicap est considéré comme l'empreinte d'une manifestation divine et suscite la peur. La réponse apportée par la société pendant cette période va osciller entre charité et enfermement.

On confond dans la catégorie des « infirmes » l'ensemble des personnes ne pouvant subvenir à leurs besoins : orphelins, handicapés, indigents, grabataires, vieillards... Au titre de la charité chrétienne, les infirmes ont droit au secours [2].

Progressivement, sur le critère de l'inaptitude au travail, la société va distinguer parmi les pauvres, les « bons pauvres » ayant droit au secours et les vagabonds profiteurs. Les personnes aptes au travail sont exclues de l'assistance. Ont droit au secours, les personnes relevant d'une incapacité de travailler que Castel nomme « handicapologie ». Bien que

reconnues en étant assimilées aux « bons pauvres », les personnes handicapées sont exclues de la Cité. Des « Hôtels Dieu », administrés caritativement par L'Église catholique sont créés pour leur porter assistance et secours [3].

Au XVIIIème siècle, la pauvreté et la mendicité progressent. La pauvreté apparaît alors comme un danger au nouvel ordre social fondé sur le travail. Dans une volonté de contrôle social, le traitement à l'égard des pauvres change. Nait un mouvement de mise à l'écart dans toute l'Europe appelé par Michel Foucault : « le grand enfermement » [4]. On cherche à empêcher toute forme de mendicité en concentrant les vagabonds valides, mais aussi les infirmes, déficients intellectuels, vieillards, et malades incurables dans des hôpitaux généraux chargés de redresser moralement les indigents par le travail forcé. Louis XIV ordonne par un édit de 1656, la création d'un hôpital général dans chaque ville. La politique d'assistance est devenue celle du contrôle par le travail [5].

## **1.2 Le siècle des Lumières, une période de transition**

C'est au XVIIIème siècle, sous l'influence des courants de pensées humanistes des Lumières, que les mentalités commencent à changer à l'égard d'une catégorie d'infirmités : les sourds et les aveugles. La notion « d'éducabilité » apparaît, c'est-à-dire que la déficience peut être compensée par des techniques pédagogiques adaptées. L'éducation des sourds et aveugles se développe, permise notamment grâce à l'invention de moyens de communication comme le braille ou l'ouverture d'écoles dédiées, financées par le mécénat [6]. On tente ainsi de leur donner une place dans la société en leur permettant l'accès à la culture et au savoir. A l'inverse, les personnes dont la déficience est considérée comme « incurable », sont non « éducatibles » et restent confinées dans les asiles, hospices et hôpitaux [7].

## **2. La société industrielle et le modèle de la réadaptation**

A la fin du XXème siècle, l'avènement de la société industrielle a eu pour impact la multiplication des accidents de travail. Ces derniers sont perçus comme une injustice sociale car touchent des travailleurs qui contribuent à la richesse nationale, et non des personnes inaptes. Pour la première fois, apparaît le sentiment de responsabilité collective. Le regard

de la société sur l'infirmité commence à changer. En effet, selon Stiker « *l'infirme n'est plus un malheureux que le sort a marqué, devant émarger essentiellement à l'assistance publique si ce n'est à la charité individuelle, mais il commence à être un ayant droit de la solidarité collective, ayant été victime de la marche même de la société* » [8]. La loi sur les accidents de travail de 1898 introduit la notion de réparation. Pour la première fois, l'État affirme sa responsabilité, en indemnisant les victimes de préjudices subis à cause de la société, du fait des risques générés par son activité. C'est la naissance de l'État Providence [7].

Plus tard, la prise en charge des victimes de la première guerre mondiale témoigne à nouveau de l'affirmation d'une responsabilité de l'État. L'obligation de solidarité nationale envers les victimes de la guerre contribue aussi au changement de conception du handicap. La société se préoccupe alors de l'intégration professionnelle des personnes handicapées. L'État se donne les moyens de réintégrer professionnellement les mutilés de guerre en imposant des quotas aux entreprises en faveur de l'emploi des mutilés [9,10].

Pour répondre à la fois aux besoins de main d'œuvre et à la réparation des préjudices subis par les victimes de la guerre ou d'accidents de travail, la réadaptation se substitue à l'assistance. Il ne s'agit plus de porter secours aux personnes inaptes au travail, mais de leur donner par la réadaptation une capacité de travail, d'autant plus que le travail est vecteur d'intégration. Les techniques réadaptatives d'ordre médical ou professionnel, ont pour volonté la « normalisation de l'infirme », rendre ordinaire les personnes atteintes de déficiences en les adaptant à l'environnement. Cette approche témoigne que la société n'accepte pas encore la différence. Certes, les personnes handicapées peuvent désormais s'intégrer dans la société, mais en se noyant dans le commun [7,11,12].

En revanche, ces évolutions laissent de côté l'ensemble des personnes dont le handicap ne résulte ni de la guerre, ni d'un accident de travail. Il faut attendre l'après seconde guerre mondiale pour voir s'uniformiser les catégories d'invalidités avec la loi de reclassement professionnel des travailleurs handicapés en 1957. Celle-ci donne accès aux dispositifs de réinsertion à l'ensemble des personnes handicapées quel que soit l'origine du handicap. Il existe enfin une égalité entre invalides de guerre et invalides civils. Se confondent en une même catégorie les infirmes, invalides civils, accidentés du travail au profit d'une terminologie commune de « travailleur handicapé » [9].

## **B. Vers l'inclusion des personnes handicapées**

### **1. Développement de l'accompagnement en institutions**

Les premières associations dédiées au handicap se constituent dans les années 1950 par l'alliance de pédopsychiatres et de parents dans un souci d'apporter une éducation à « l'enfance inadaptée ». Les associations développent alors des Instituts Médico Pédagogique (IMP) et au fur et à mesure que ces enfants grandissent, des Instituts Médico Professionnels (IMPro), puis en 1954 les Centres d'Aide par le Travail (CAT) pour les adultes. La prise en charge en établissements spécialisés d'enfants et adultes gagne du terrain en raison de l'absence de réponse adaptée. L'État a délégué aux associations la gestion de ces établissements financés par la Sécurité Sociale par un prix de journée. Au fil du temps, le secteur du handicap s'est ancré dans le médico-social avec une prise en charge sectorielle : Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), Maison d'Accueil spécialisée (MAS), Institut Médico Éducatif (IME)...[7].

### **2. Les revendications des collectifs de personnes handicapées : une désinstitutionnalisation propice à l'inclusion dans la société ?**

Dans les années 1960, un mouvement de contestation de l'institution porté par les personnes handicapées prend forme aux États-Unis : « *L'Independent Living Movement* », puis gagne l'Europe. Les personnes handicapées revendiquent l'intégration en milieu ordinaire et le droit à disposer de leur vie, exprimés par le slogan « *Nothing about us without us* ». Il s'agit de la réappropriation par les personnes de leur environnement et des moyens de maîtriser leur destin : l'empowerment [7].

Conjointement, les « *disability studies* », s'illustrent comme un courant de pensée qui s'oppose aux sciences de la réadaptation, et conçoivent le handicap, non comme la seule déficience mais comme des barrières imposées par la société. Plus simplement, l'environnement contribue à la déficience. Ce n'est plus à l'individu à s'adapter à son environnement, mais c'est à l'environnement de s'adapter aux personnes handicapées [13].

Au sein des institutions, ce sont les personnes en situation de handicap mental qui y sont les plus nombreuses [14]. L'institution est jugée ségrégative et paternaliste, ne permettant pas de faire des personnes handicapées de véritables citoyens. Celles-ci souhaitent ne plus à avoir à choisir entre le tout institution ou une vie autonome à domicile. Or, il n'existe pas encore de forme alternative pour accompagner les personnes handicapées comme le constate Stiker :

*« Ou bien la personne handicapée accepte d'être l'objet d'une prise en charge en institutions, avec toute la connotation attachée à cette expression, ou bien elle est abandonnée à la responsabilité d'organiser elle-même et de porter à bout de bras la complexité de son accompagnement. Risque d'aggravation de la dépendance dans le premier cas, danger d'épuisement dans le second. Nécessité d'adapter sa vie personnelle au contrainte d'une institution rarement conçue pour l'usager d'une part, solitude et prise de risque maximale dans l'autre » [15].*

En somme, les personnes handicapées revendiquent leur droit à pouvoir vivre dans la cité, bénéficier des dispositifs de droit commun et exercer leur citoyenneté tout en étant accompagnées.

### **3. Les virages du secteur médico-social pour répondre aux besoins des personnes**

De leur côté, les politiques tout comme les associations, telles que l'APF et l'UNAPEI, défendent également cette désinstitutionnalisation qui est en cours [16]. Pourtant, on serait tenté de croire que la désinstitutionnalisation va de pair avec la fermeture des établissements médico-sociaux. En fait, il s'agirait là d'une interprétation qu'on peut considérer comme erronée. En effet, selon Denis Piveteau, *« Il ne faut pas fermer les établissements, il faut les ouvrir en les transformant vers des formes d'intervention plus modulées. La désinstitutionnalisation permet à chacun de vivre chez lui, l'orienter vers les bons services et lui laisser le choix des services, accompagnements et soins » [17].* Il s'agit en fait d'une transformation des institutions existantes, afin de réadapter l'accompagnement pour qu'il soit au plus près des attentes et besoins des personnes.

Tout l'enjeu du secteur médico-social est donc de repenser son offre en passant de la prise en charge à la prise en compte et d'une logique de places à une logique de réponses [18].

Pour y parvenir, depuis les années 2010, le secteur médico-social a pris deux virages : l'accompagnement des parcours de vie pour répondre aux besoins de la personne en situation de handicap de manière personnalisée et le principe de ne laisser personne sans solution [17].

La logique de parcours a été introduite par Denis Piveteau en 2014 dans son rapport « Zéro sans solution ». Afin de proposer une réponse adaptée et évolutive à chaque personne en fonction de ses besoins, la logique de parcours tend vers la personnalisation de l'accompagnement des personnes qui sont, avec leurs familles, au centre de leurs projets. Cette logique suscite aussi une coopération de l'ensemble des acteurs afin de prévenir les ruptures de parcours [19].

Dans la même optique, le mode de financement des établissements est actuellement sujet à une réforme de la tarification : « SERAFIN-PH ». L'ambition est une adéquation entre les besoins des personnes accompagnées dans les établissements médico-sociaux et le financement des prestations qui y sont délivrées, afin de faciliter le parcours des personnes [20].

## **II. Évolution des droits et reconnaissance de la citoyenneté des personnes en situation de handicap en France et dans le monde**

### **A. Genèse de la législation française en faveur des personnes handicapées**

#### **1. Loi de 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées**

Il faut attendre l'année 1975 pour voir apparaître la première grande loi handicap dite d'orientation en faveur des personnes handicapées. Elle fait de l'intégration sociale et professionnelle une obligation nationale en insistant sur l'obligation éducative des enfants et adolescents handicapés, l'accès aux institutions est ouvert à l'ensemble de la population et le maintien chaque fois que possible dans un cadre ordinaire de travail et de vie.

En revanche, aucune définition du handicap n'est encore établie et le législateur ne fait aucunement mention des droits des personnes handicapées [21].

Simultanément à ce texte, est promulguée une loi d'organisation des institutions sociales et médico-sociales permettant à l'État de prendre le contrôle sur l'organisation des établissements médico-sociaux, dans un contexte où 90% des établissements accueillant des adultes handicapés étaient de gestion privée, majoritairement à but non lucratif [7,21].

#### **2. Loi n°2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale**

Une définition de l'action sociale et médico-sociale est donnée : « *L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.* » [22].

Cette loi rénove celle de 1975 et a pour première orientation d'affirmer et promouvoir les droits des personnes dans les établissements et services.

Elle reconnaît des droits fondamentaux à l'utilisateur [23]:

- Le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et la sécurité des personnes
- Le libre choix entre les prestations à domicile ou en établissement
- Une prise en charge ou un accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé
- La confidentialité des informations concernant l'utilisateur
- L'accès à l'information ou à tout document relatif à sa prise en charge
- Une information sur ses droits fondamentaux et les voies de recours
- La participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement

Afin de garantir ces droits, cette loi rend obligatoire pour les établissements et services médico-sociaux la mise en place de différents outils [23] :

- Une charte des droits et libertés de la personne accueillie
- L'intervention d'une personne qualifiée
- Un règlement de fonctionnement
- Un livret d'accueil
- Un conseil de la vie sociale
- Un projet d'établissement ou de service

D'autre part, ce texte vise également à diversifier l'offre d'accompagnement, afin de permettre des réponses adaptées aux besoins des personnes et favoriser le libre choix entre un accompagnement en institution ou hors les murs.

Cela s'illustre notamment par la mise en place de nouveaux modes d'accompagnement :

- L'accueil temporaire
- Les soins et accompagnement à domicile : en permettant l'accès des personnes handicapées aux services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ou services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).
- L'accompagnement en milieu ouvert : le décret n°2005-223 est venu introduire deux nouveaux modes d'accompagnement hors les murs assurés par des équipes mobiles socio-éducatives à domicile et en milieu ordinaire : les services d'accompagnement

à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

### **3. Loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »**

Elle apporte pour la première fois une définition du handicap dans son article 2 : « *constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* » [1]. Cette définition a pour mérite de prendre en compte l'environnement de la personne et les conséquences sur sa vie sociale.

En outre, cette législation renforce la loi 2002-02 et affirme que « *toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté* » [1].

Afin d'y parvenir, elle apporte des évolutions pour répondre aux attentes des personnes handicapées autour de 5 principales thématiques : le droit à la compensation, la scolarité, l'emploi, l'accessibilité ainsi que la création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) [24].

- Le droit à la compensation : la prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière destinée à compenser certaines dépenses liées au handicap (aides techniques, humaines ...). Celle-ci est attribuée en fonction d'un plan personnalisé de compensation prenant en compte le projet de vie de la personne, c'est-à-dire ses besoins, ses attentes et ses choix de vie.
- Le droit à l'école : chaque enfant présentant un handicap a le droit d'être inscrit dans un établissement en milieu ordinaire. Les établissements médico-sociaux ont vocation à compléter le dispositif scolaire ordinaire en cas de nécessité d'un accompagnement adapté.

- En termes d’insertion professionnelle, la loi affirme le principe de non-discrimination à l’embauche, donne la priorité au travail en milieu ordinaire et oblige les entreprises à prendre des dispositions pour permettre l’emploi ou le maintien dans l’emploi des travailleurs handicapés grâce à un système d’incitations et de sanctions.
- Concernant l’accessibilité, le texte de loi veut tendre à une accessibilité généralisée puisqu’elle est la condition primordiale pour permettre à chacun d’exercer les actes de la vie quotidienne et de participer la vie sociale. A cette fin, l’obligation d’accessibilité concerne les locaux d’habitation neufs, les établissements recevant du public, et toute la chaîne du déplacement (transports, voiries ...) dans un délai maximum de 10 ans.
- Enfin la loi instaure la création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) qui ont vocation à simplifier les démarches administratives grâce à guichet unique d’accès aux droits et prestations.

En somme, la législation française, bien que plutôt récente, en reconnaissant les droits et la citoyenneté des personnes handicapées, vise à leur insertion et participation sociale dans tous les domaines de la vie, en permettant un accès à tout pour tous [25].

## **B. Vers une internationalisation des droits des personnes handicapées**

### **1. La politique européenne en faveur des personnes handicapées**

Suite à la création de l’Union Européenne (UE), le Traité d’Amsterdam (1997) est le premier texte intégrant la lutte contre la discrimination liée au handicap et marque l’engagement d’une politique européenne du handicap. On dénombre environ 80 millions de personnes en situation de handicap au sein de l’UE.

Peu après, en 2000, la Charte des droits fondamentaux de l’Union Européenne interdit toute discrimination fondée sur le handicap et reconnaît leur autonomie, intégration sociale et professionnelle et participation à la vie de la communauté. Dans la même lignée, une directive du 27 novembre 2000 relative à l’égalité de traitement en matière d’emploi est adoptée par le Conseil de l’UE.

L'UE encourage la participation des personnes handicapées et leur intégration à la société. A cet effet, est mis en place la stratégie 2010-2020 en faveur des personnes handicapées comprenant huit domaines d'action : l'accessibilité, la participation, l'égalité, l'emploi, l'éducation, la protection sociale, la santé et l'action extérieure [26].

## 2. La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH)

L'Assemblée générale des Nations Unies adopte en 2006 la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Celle-ci ne crée aucun droit nouveau, mais vise à garantir la pleine application des droits de l'Homme aux personnes handicapées par les États Parties. En effet, elle a pour objet de « *promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales par les personnes handicapées et de garantir le respect de leur dignité intrinsèque* ». Elle interdit toute discrimination à l'égard des personnes handicapées [27].

La Convention s'articule autour de huit principes généraux définis dans l'Article 3 : respect de la dignité et de l'autonomie, non-discrimination, participation et intégration à la société, respect de la différence, égalité des chances, l'accessibilité, l'égalité entre les hommes et les femmes, respect du développement et des droits des enfants handicapés.

A savoir qu'en 2018, la CIDPH dénombrait 177 pays signataires. L'Union Européenne et la France l'ont ratifié en 2010. Par conséquent, la France s'est engagée à prendre toutes les mesures appropriées afin de mettre en œuvre les droits reconnus dans la Convention, qui juridiquement prime sur le droit français.

L'article 19 relatif à l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société stipule que les États Parties doivent prendre des mesures efficaces afin de permettre aux personnes en situation de handicap, la pleine jouissance de leur droit à vivre dans la société et faciliter leur participation sociale. Cela passe notamment par le libre choix de leur habitat, il faut que : « *Les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier* ».

Un contrôle de l'application de la CDIPH est prévu par les Nations Unies. En effet, les États Parties doivent notamment produire un rapport au Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies rendant compte des actions mises en œuvre dans les deux ans suivant la signature de la Convention [7]. La France a rendu son rapport en mars 2016, soit avec 4 ans de retard. A cause de ce retard, l'analyse de ce rapport n'aura lieu qu'à partir de 2019 par le Comité [28].

### **3. Rapport d'observations de l'ONU sur la situation française au regard des droits des personnes handicapées : un bilan mitigé ...**

La rapporteuse spéciale de l'ONU sur les droits des personnes handicapées a publié début 2019 son rapport sur la situation française à la suite d'une visite en France effectuée en 2017. Elle y souligne les progrès réalisés par la France depuis la ratification en 2010 de la CIDPH, mais relève de nombreux obstacles à l'exercice des droits, et formule plus de quarante recommandations, parmi lesquelles [29] :

- La loi 2005 est critiquée car n'est pas pleinement conforme à la CIDPH et aux droits humains. En conséquence, elle devrait être revue en totalité. En effet, le texte ne fait pas mention des droits fondamentaux tels que le droit à la vie ou encore le droit de jouir de la capacité juridique sur la base d'égalité avec les autres. D'autre part, le rapport mentionne l'existence de lois discriminatoires privant les personnes sous tutelles du droit de vote. Il est préconisé de revoir l'ensemble de ses lois dans l'intention de les harmoniser avec la CIDPH.
- En termes d'accessibilité, les ambitions d'accès aux équipements physiques prévues par le gouvernement ne sont pas atteintes, constituant un obstacle à l'accès aux services essentiels.
- La rapporteuse revendique que trop d'enfants handicapés ne bénéficient pas d'une scolarité : 12 000 enfants « sans solutions » et 40 000 enfants autistes déscolarisés. Elle demande la fermeture de toutes les institutions médico-éducatives, de scolariser tous les enfants en milieu ordinaire, et de confier les fonds alloués à l'éducation des enfants handicapés à l'éducation nationale.
- Concernant l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société, la rapporteuse s'indigne du nombre élevé de personnes en institutions : 100 000 enfants et 200 000 adultes en France, et 6 500 personnes en Belgique faute de places. La demande croissante

de places s'explique par « *l'incapacité de Gouvernement à assurer l'indépendance des personnes handicapées dans d'autres lieux de vie* ». Selon elle, les institutions constituent des obstacles à la liberté des personnes handicapées et les isolent de la collectivité. C'est pourquoi, elle demande au gouvernement « *d'adopter un plan d'action concret pour fermer progressivement tous les établissements existants et transformer le marché actuel de l'offre de services aux personnes handicapées en une offre de services de proximité, notamment en matière de logements adaptés* ».

### **C. De récentes évolutions pour une entière citoyenneté**

Dans le cadre de la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022, les personnes majeures sous tutelle peuvent désormais exercer leur droit de vote ; droit qui était jusqu'alors soumis à une décision du juge.

Également, elles disposent dorénavant de la liberté de se marier, se pacser et de divorcer sans l'accord du juge des tutelles [30,31].

### III. Émergence de nouvelles réponses d'Habitat pour les personnes en situation de handicap

---

En réponse à la demande des personnes en situation de handicap, on assiste depuis quelques années à l'apparition d'initiatives locales de nouvelles formes d'habitat, comme alternative au logement en milieu ordinaire ou à l'hébergement en institution. Ces nouveaux modes d'habitat ne vont pas sans penser de nouveaux modes d'accompagnement du handicap de la part des associations gestionnaires.

#### A. L'habitat inclusif, une définition récente

Le concept d'habitat inclusif s'adresse aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux personnes âgées. Il découle des politiques territoriales de l'habitat et de la santé, notamment les schémas départementaux de l'organisation sociale et médico-sociale, ainsi que les schémas régionaux de santé.

Fin 2016, le gouvernement met en place la démarche nationale en faveur de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap, et crée l'Observatoire de l'habitat inclusif [32]. Celui-ci a publié en 2017 un guide dédié à cette offre d'habitat.

Ce guide établit des critères pour définir l'habitat inclusif. Tout d'abord, il est avant tout fondé sur le libre choix de la personne. De plus, un autre critère fondamental est que cet habitat « offre à la personne « un chez soi », un lieu de vie ordinaire et inscrit durablement dans la vie de la cité, avec un accompagnement pour permettre cette inclusion sociale et une offre de services individualisés pour l'aide et la surveillance le cas échéant, en fonction des besoins ». Dans ce même principe de libre choix de la personne, c'est cette dernière qui fait le choix des services auxquels elle souhaite faire appel pour son accompagnement [33].

L'habitat inclusif n'est pas un établissement médico-social, l'intégration n'est donc pas conditionnée par une orientation de la MDPH. Par conséquent, il s'agit bien d'une offre de logement de droit commun, tout en permettant aux habitants de bénéficier d'un accompagnement. En effet, selon Jean-Luc Charlot, « Les formules dites d'habitat inclusif

*destinées aux personnes en situation de handicap se caractérisent par un agencement de fonctions et de dispositifs de droit commun, mis en œuvre pour créer des conditions d'un habitat qui favorisent la vie chez soi et dans la Cité » [34].*

Ce n'est qu'en octobre 2018 que l'habitat inclusif est défini juridiquement par la loi ELAN portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Cette loi apporte pour la première fois une définition juridique à l'habitat inclusif : « *L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées, aux personnes âgées et à toute personne qui fait le choix de ce mode de vie. Il consiste en un mode d'habitation regroupé, assorti d'un projet de vie sociale et partagée défini par un cahier des charges national.* » [35].

Dernièrement, des textes législatifs sont venus cadrer l'habitat inclusif. Le décret n°2019-629 du 24 juin 2019, précise les obligations des personnes morales en charge d'un habitat inclusif [36]. D'autre part, l'arrêté du 24 juin 2019, définit le « projet de vie sociale et partagée ». Celui-ci doit « *faciliter la participation sociale et citoyenne de ses habitants. A cette fin, l'habitat inclusif doit être localisé à proximité des services de transports, des commerces, des services publics et des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux* »[37].

## **B. Quels objectifs pour l'habitat inclusif ?**

La conception de l'habitat inclusif comme « habiter chez soi et dans la cité » renvoie à plusieurs dimensions. Selon Jean-Luc Charlot, la notion « d'habiter chez soi » est liée à l'intimité, la clôture et le gouvernement de son temps [34].

Le Guide de l'habitat inclusif évoque quatre objectifs non exclusifs à l'accompagnement des habitants : la veille et la sécurisation de la vie à domicile, le soutien à la convivialité, le soutien à l'autonomie et l'aide à la participation citoyenne et sociale [33]. Ces quatre dimensions sont également reprises dans le cahier des charges national, comme objectifs de l'appui aux habitants [37].

- La veille et sécurisation de la vie à domicile doivent permettre aux habitants d'être et de se sentir en sécurité. Cette veille est assurée par les différents habitants eux-

mêmes dans une dynamique de pair-aidance, des intervenants extérieurs ou des outils techniques.

- Le soutien à la convivialité vise à prévenir l'isolement des habitants. Ce soutien peut prendre la forme d'organisation de temps collectifs avec les autres habitants, la mise à disposition d'un espace partagé, le contact avec le voisinage proche ainsi que des familles et proches des habitants...
- Le soutien à l'autonomie des personnes peut prendre la forme d'un accompagnement personnalisé dans les gestes de la vie quotidienne (cuisine, toilette, tâches ménagères...). Certaines aides peuvent être partagées avec d'autres habitants par le biais d'une mise en commun de la PCH.
- L'aide à l'inclusion sociale des personnes a pour but de permettre aux habitants de participer à la vie de la cité. L'implantation géographique de l'habitat et le soutien à l'accès aux services de droit commun doivent permettre de rapprocher les habitants des services de droits commun : services de soins, commerces, transports, services publics, activités sociales, moyens de transport... L'inclusion sociale est aussi favorisée par un accompagnement aux démarches administratives et à l'utilisation des nouvelles technologies.

En résumé, l'habitat inclusif permet de faire du lieu d'habitation un logement personnel que la personne choisie, permettant de concilier besoin de logement et d'accompagnement, tout en favorisant une insertion dans la cité et l'environnement proche.

## **C. Un concept déjà expérimenté**

### **1. Des formes variées d'habitats répondant aux objectifs d'habitat inclusif**

Vivre en sécurité dans son « chez soi » avec un accompagnement plus léger et plus de libertés : les associations ont entendu cette revendication des personnes en situation de handicap. Effectivement, elles n'ont pas attendu pour transformer leur offre et proposer de nouveaux modes d'habitat qui répondent aux mêmes critères et objectifs de l'habitat inclusif [38].

En effet, il existe d'autres formes d'habitat alternatif répondant aux besoins et attentes des personnes qui y vivent, tout en cherchant à promouvoir leur inclusion. C'est pourquoi, il

apparaît légitime de considérer ces formes d'habitat comme relevant également de l'habitat inclusif. Il n'y a donc pas une seule forme d'habitat inclusif, mais plusieurs formules adaptées à chaque situation de handicap.

Sur ce même constat, Jean-Luc Charlot et le groupe d'étude « Habitat et Handicap, pour des formules plurielles et solidaires » ont tenté de dresser une typologie des formules d'habitat intermédiaire, non pas selon leurs configurations techniques et organisationnelles, mais plutôt selon leurs objectifs ou fonctions qu'elles exercent pour répondre aux besoins des personnes qui y vivent. Ainsi, ils ont distingué trois types de fonctions à l'habitat intermédiaire [39] :

- Une fonction d'accompagnement institutionnel « hors les murs »
- Une fonction d'expérimentation pour soi et d'apprentissage à l'autonomie
- Une fonction de sécurisation et d'adaptation de l'accompagnement à domicile

Parmi les formes d'habitat ou d'accompagnement répondant aux mêmes objectifs que l'habitat inclusif, on peut citer les Résidences-Services et le SAVS.

## **2. Les résidences-services**

Les résidences-services ne sont pas des établissements médico-sociaux et ne nécessitent pas d'orientation de la MDPH. Elles s'inscrivent dans les formes d'habitats intermédiaires entre l'institution et le domicile. Il s'agit d'un habitat regroupé au sein d'un même immeuble dans lequel chaque habitant est locataire de son logement privatif. Elles permettent une vie plus autonome qu'en foyer avec un accompagnement plus léger, tout en continuant de profiter d'une proximité de groupe et d'un cadre sécurisant [40]. De par leur implantation géographique à proximité des services de la ville et le soutien des professionnels, les résidences-services ont notamment pour objectif une participation à la vie de la cité et une inclusion dans la société.

## **3. Les SAVS**

Les SAVS sont des services médico-sociaux reconnus par la loi de 2005 : « *Les services d'accompagnement à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet*

*de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. » [41].*

L'accompagnement social en milieu ouvert par un SAVS repose sur le libre choix de la personne. Ces services répondent à un objectif d'inclusion et de citoyenneté d'adultes en situation de handicap, sans limite d'âge. Le soutien apporté par une équipe pluridisciplinaire permet le maintien ou le développement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. En cas d'incapacité de la personne d'assurer certains actes, le SAVS peut mobiliser des services de droit commun (portage de repas, ménage...).

## **D. La société inclusive**

Dans une de ses recherches « un habitat dans une société inclusive : diversification de l'offre de service en matière d'habitat et société inclusive », l'APF se refuse volontairement d'employer le terme d'« habitat inclusif », pour la raison que la nature du logement ne suffit pas à définir son caractère inclusif [14]. En effet, le logement ainsi que les efforts et la volonté de ses habitants ne suffisent pas à permettre l'inclusion de ces derniers. L'environnement et la société y contribuent pour une part importante.

On entend par « société inclusive », le principe de vivre ensemble et un environnement accessible à tous. Il s'agit de passer d'une dimension personnelle à une conception interactive et sociétale.

Cependant, bien que le regard de la société sur le handicap ait évolué, les personnes en situation de handicap sont encore victimes de préjugés et de discriminations dus à une méconnaissance du handicap. En effet, en 2018, le handicap était la première cause de discrimination pour la deuxième année consécutive, avec 22,8% des saisines au Défenseur des Droits. Parmi ces saisines, la moitié des discriminations concernait l'emploi, puis l'accès aux services, au logement et à l'éducation [42].

Les personnes en situation de handicap ne sont pas encore assez visibles dans la société. Pour preuve, il y a seulement 0,6% de personnes présentant un handicap dans les médias. Selon Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées : « *Il y a encore*

*beaucoup de regards compassionnels, car on ne voit pas assez les personnes handicapées dans la cité ce qui empêche d'avoir un regard naturel » [43].*

Pour être vraiment inclusive, la société doit donc s'inscrire dans une politique d'ouverture à la différence et de non-discrimination.

Si ces personnes sont invisibles dans la société et victimes de discriminations, cela va à l'encontre des principes de l'habitat inclusif. C'est pourquoi, on peut supposer qu'il y ait des écarts entre la théorie de ce que doit permettre l'habitat inclusif et la réalité vécue par les personnes qui y vivent. Il apparaît donc essentiel de se poser la question de l'évaluation des formes d'habitat inclusif.

## Conclusion de la partie

---

Il aura donc fallu plusieurs siècles pour que la société change de regard sur le handicap et commence à accepter la différence. Lentement, les personnes en situation de handicap ont été reconnues puis ont osé revendiquer leurs droits. Ainsi, les modèles d'appréciation du handicap ont évolué vers une logique d'inclusion.

Cette logique inclusive est venue progressivement s'imprégner dans le droit français à partir de 1975. Les quarante ans qui suivirent cette première grande loi française en faveur du handicap furent marqués par d'autres textes reconnaissant les droits et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, tout en promouvant une approche inclusive du handicap.

En parallèle, la lutte contre les discriminations et la question des droits des personnes handicapées sont devenues un enjeu mondial, c'est pourquoi la législation tend depuis peu à s'internationaliser. Cependant, comme le pointe le récent rapport de l'ONU, il reste encore de nombreux obstacles en France empêchant la pleine jouissance de leurs droits par les personnes en situation de handicap, et cela malgré quelques évolutions récentes.

C'est dans ce contexte que de nouvelles formules plus inclusives d'habitat et d'accompagnement se sont récemment développées pour mieux répondre aux besoins et droits des personnes. L'habitat inclusif, déjà expérimenté par de nombreuses associations, est récemment devenu une politique publique, encadrée par des textes législatifs. Il n'existe pas un modèle unique d'habitat inclusif mais de multiples solutions. Quel que soit leurs formes, les objectifs des dispositifs d'habitat inclusif sont partagés. En effet, ils doivent permettre aux personnes en situation de handicap qui choisissent ces formes d'habitat, de concilier besoin de logement personnel et d'accompagnement, tout en favorisant une insertion dans la cité.

Enfin, l'habitat ne peut être le seul levier pour permettre l'inclusion de ses habitants. Inévitablement, cette inclusion repose aussi sur une interaction entre les habitants et un environnement social accueillant. Il est donc légitime de supposer qu'il existe des écarts entre la théorie de ce que doit permettre l'habitat inclusif et la réalité vécue par les personnes qui y vivent. C'est pourquoi, évaluer les formes d'habitat inclusif apparaît essentiel.

## **PARTIE 2 : MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE**

## I. Objectifs de l'enquête

---

D'un point de vue théorique, la définition et les enjeux de l'habitat inclusif semblent idéaux. Cependant, il paraît nécessaire de vérifier la réalité des effets de l'habitat inclusif sur le terrain. En effet, nous venons aussi de voir que l'habitat ne peut être le seul levier pour permettre l'inclusion de ses habitants et la réponse aux besoins des personnes en situation de handicap. Cette inclusion repose également sur l'interaction avec un environnement social accueillant. Nous pouvons donc légitimement supposer qu'il existe des écarts entre la théorie et la réalité. Si tel était le cas, ces écarts réinterrogeraient le concept de l'habitat inclusif. Ainsi, l'évaluation de ces habitats serait pertinente pour, d'une part d'identifier ces éventuels écarts, et d'autre part tenter de les réduire.

Du fait de l'apparition récente des formes d'habitat inclusif, il y a actuellement peu d'études sur leur efficacité à répondre aux droits et besoins des personnes accompagnées. Certes, les objectifs de tels dispositifs sont bien définis et en cohérence avec les besoins et revendications des personnes accompagnées, leurs droits ainsi que les orientations publiques. Cependant, l'efficacité de ces formes d'habitat inclusif pour répondre à ces différents objectifs n'a pas encore été évaluée. Il est donc légitime de se demander ce qu'il en est concrètement sur le terrain et si les acteurs sont satisfaits. L'objectif de l'enquête est donc de répondre à la problématique suivante : « ***Pourquoi est-il indispensable d'évaluer les dispositifs d'habitat inclusif ?*** ».

Cette réflexion conduit à formuler deux hypothèses :

- **Hypothèse 1** : les formules d'habitat inclusif permettent de répondre entièrement aux droits et besoins des personnes en situation de handicap.
- **Hypothèse 2** : les formules d'habitat inclusif répondent en partie aux droits et besoins des personnes en situation de handicap. Il existe des écarts entre la théorie de ce que doit permettre l'habitat inclusif et la réalité vécue par les personnes qui y vivent.

Les objectifs secondaires sont de :

- Définir l’habitat inclusif du point de vue des personnes accompagnées, familles et professionnels.
- Confronter les points de vue des répondants sur le sujet
- Identifier les impacts de l’habitat inclusif sur la vie quotidienne et sociale
- Questionner sur les évolutions de l’accompagnement des personnes en situation de handicap mental
- Réfléchir à des perspectives d’évolutions de l’habitat inclusif
- Établir des préconisations sur les moyens d’évaluer l’habitat inclusif

## II. Terrain de l'étude

---

### A. L'Association des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing

Le terrain de l'étude porte sur des dispositifs correspondant à de l'habitat inclusif au sein de l'Association des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing. Chaque association accompagnant des personnes en situation de handicap possède sa propre histoire et conception de l'habitat inclusif qui se traduit par des initiatives disparates de formules d'habitat, toutes différentes les unes des autres. C'est pourquoi, j'ai choisi de restreindre le champ de l'étude à une seule association, d'autant plus que je souhaitais interroger plusieurs populations d'acteurs intervenant autour de l'habitat inclusif et non une seule catégorie. L'avantage est donc d'étudier le point de vue de plusieurs acteurs liés entre eux.

Le choix de cette association se justifie à la fois par son expérience dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental, et par mon contrat de professionnalisation qui me permet d'avoir une vision d'ensemble sur la variété d'offres qu'elle propose en matière d'habitat.

En effet, l'association des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing est une association de parents créée en 1962 et est rattachée à l'UNAPEI. Elle représente sur 23 communes de la Métropole Européenne Lilloise, 2 600 personnes accompagnées, 60 établissements et services et plus de 1 000 salariés. Elle développe en matière d'habitat depuis 55 ans, des projets différents et adaptés aux besoins des personnes [44].

### B. Quelques formes d'habitats inclusifs aux Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing

Dispositif d'habitat inclusif	Type d'habitat	Description
<b>Le SAVS renforcé ALPHHA</b>	Habitat éclaté	<p>Le service se compose de 2 formules :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des appartements regroupés au sein d'une résidence à Croix avec un plateau technique</li> <li>- Des appartements individuels en milieu diffus implantés sur plusieurs communes</li> </ul> <p>Les éducateurs interviennent seuls au domicile des personnes. Les interventions ciblent l'autonomie au sein du logement, qu'il s'agisse d'accompagner la gestion du quotidien (courses, repas, ménage) ou l'inclusion dans le quartier, la cité.</p>
<b>Les Résidences-Services</b>	Habitat regroupé / protégé	<p>Les 6 résidences-services sont situées en centre-ville et accueillent 60 adultes, en situation de handicap mental, travaillant en milieu protégé ou ordinaire ou à la retraite, et en capacité d'assumer en grande partie leur vie quotidienne. Dans chaque résidence, 10 résidents sont locataires de leur appartement ou studio. Des parties communes permettent de partager des moments de vie collective ou activités de groupe. L'accompagnement est le plus individualisé possible conciliant une vie en autonomie, le recours à certains services en fonction des besoins et une participation à la vie de la cité.</p>
<b>Le logement satellite du Foyer Famchon</b>	Habitat partagé	<p>Une maison individuelle permet d'accompagner trois personnes retraitées qui souhaitent vivre en colocation sur la commune de Willems, à proximité géographique du Foyer Famchon qui accompagne des personnes à la retraite. La présence des éducateurs y est moins fréquente. L'accompagnement intervient en soutien dans l'apprentissage des tâches du quotidien. Les colocataires peuvent participer aux activités proposées par le Centre d'Habitat Famchon.</p>
<b>La Résidence du Pont de Neuville : l'apprentissage de l'habitat en autonomie</b>	Habitat d'insertion	<p>Située à Neuville-en-Ferrain, la résidence s'adresse à des personnes en réflexion sur leur projet d'habitat. C'est un lieu d'observation, d'évaluation et d'apprentissage de la vie en autonomie. La résidence propose 5 places de stage de 3 à 6 mois permettant de s'essayer à la vie en appartement autonome et 5 places tremplin (jusqu'à 18 mois) pour consolider les compétences et repérer les étayages nécessaires.</p>

Tableau 1 : Terrain de l'étude

### III. Échantillonnage

Il m'a semblé pertinent d'interroger à la fois des personnes accompagnées, des professionnels ainsi que des familles de manière à pouvoir croiser leurs représentations et expériences autour de l'habitat inclusif. En effet, la confrontation des différents points de vue contribuera à apporter une réponse complète à la problématique. Pour ce faire, j'ai choisi d'interroger l'échantillon suivant :

<b>Personnes accompagnées</b>	1 Focus Group de personnes habitant en milieu ordinaire et accompagnées par le SAVS renforcé ( <i>6 participants</i> )	12
	2 personnes habitant à la Résidence-Services Jules Dehaene à Linselles	
	2 personnes habitant en colocation dans la maison du Foyer Famchon à Willems	
	2 personnes accompagnées par la Résidence du Pont de Neuville dans le cadre d'un projet d'habitat en milieu ordinaire	
<b>Familles</b>	1 Focus Group de familles de personnes habitant en Résidences-Services ( <i>5 participants</i> )	5
<b>Professionnels</b>	1 chef de service de Résidences-Services	5
	1 chef de service du SAVS renforcé	
	1 chef de service de la Résidence du Pont de Neuville (apprentissage de l'habitat en autonomie)	
	1 membre de l'équipe éducative en Résidences-Services	
	1 membre de l'équipe éducative en SAVS renforcé	
<b>TOTAL</b>		<b>22</b>

Tableau 2: Échantillonnage

Afin de pouvoir rester objective, je n'ai pas choisi directement l'identité des personnes accompagnées à interroger. Ce sont les chefs de services qui ont suggéré l'identité de résidants pour lesquels le parcours d'habitat pouvait être pertinent au regard de l'étude. Ces derniers ont été interrogés après avoir obtenu leur accord.

La participation aux Focus Group de familles ou de personnes accompagnées était libre. Une invitation a été envoyée par mail aux proches des personnes habitant en Résidences-Services, et une fiche en facile à lire et à comprendre (FALC) a été affichée au plateau technique du SAVS, permettant aux résidants intéressés de s'inscrire.

## IV. Méthode d'investigation

---

### A. Entretiens semi-directifs individuels

Afin de répondre à la problématique et de faire émerger les réalités de terrain autour de l'habitat inclusif à partir d'expériences, une enquête qualitative était le plus appropriée.

La méthode choisie pour aller à la rencontre des répondants est la réalisation d'entretiens semi-directifs (ESD). L'ESD permet de centrer le discours des répondants autour de thèmes préétablis, ici en lien avec l'habitat inclusif. D'autre part, il s'agit d'une méthode privilégiée pour accéder à l'expérience des répondants ce qui est recherché dans notre étude.

### B. Focus Group

J'ai également choisi de réaliser des entretiens semi-directifs collectifs sous la forme de Focus Group. Les entretiens de groupes permettent le partage d'idées, de récolter des avis divergents ou des zones de résistance du groupe interrogé, ce qui n'est pas le cas des entretiens individuels. Il m'a donc semblé judicieux de proposer deux Focus Group :

- L'un composé des principales personnes concernées par le thème de cette recherche, à savoir les personnes accompagnées. Le groupe permet aussi de rendre plus convivial et moins impressionnant l'entretien pour les personnes en situation de handicap, et ainsi favoriser la prise de parole.
- L'autre groupe était lui constitué de familles. Cela semblait pertinent puisque l'on peut supposer que les familles peuvent émettre des avis divergents ou des résistances quant à l'habitat inclusif, justifiés par une ambivalence entre souhait de protection de leurs proches auquel répond l'institution, et encouragement de l'autonomie de ces derniers.

## C. Constitution du guide d'entretien

Un guide d'entretien a été élaboré pour les trois catégories de personnes à interroger. Les questions ont été regroupées en cinq principaux thèmes.

<b>Thèmes</b>	L'habitat actuel
	Choix et satisfaction de l'habitat
	L'accompagnement
	Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale
	Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif

Tableau 3 : Thèmes des ESD

## D. Déroulement et limites des ESD

Les entretiens ont tous eu lieu en face à face pour mettre en confiance les répondants, cela est d'autant plus important pour les personnes en situation de handicap. Ils ont duré en moyenne 1 heure pour les professionnels et familles, et 30 minutes pour les personnes accompagnées.

Chaque entretien débutait par une présentation de l'étude. Tous ont été enregistré avec l'accord des répondants dans le but de permettre une retranscription fidèle des propos.

Les entretiens menés auprès des personnes accompagnées nécessitaient parfois de reformuler les questions afin de permettre leur compréhension.

Les Focus Group ont permis une grande dynamique d'échanges. Celui composé de familles fut le plus difficile à animer. Du fait de nombreuses digressions dans les réponses des familles, je devais recentrer les propos, et rappeler le thème de la question.

## E. Analyse des résultats

L'ensemble des entretiens et Focus Group ont d'abord fait l'objet d'une retranscription écrite à l'aide des enregistrements audio, et les identités des répondants ont été rendues anonymes. Ensuite, la méthode utilisée pour le traitement des données qualitatives récoltées fut celle du codage.

Le codage est un processus de réduction et de simplification des données qui permet la théorisation de celles-ci. Plus concrètement, j'ai procédé à une analyse de chaque entretien pour en faire ressortir des mots-clés et idées fortes. Cette méthode permet de faire des liens entre les différentes réponses des personnes interrogées. Elle est donc particulièrement appropriée pour répondre à notre problématique et afin de permettre la confrontation de différents points de vue autour de l'habitat inclusif.

## **PARTIE 3 : RESULTATS ET PRÉCONISATIONS**

## I. Résultats de l'enquête

---

Au total, parmi les personnes accompagnées, familles et professionnels, 22 personnes ont été interrogées autour de cinq thématiques, que ce soit au sein d'un Focus Group ou par l'intermédiaire d'entretiens individuels.

### A. Une conception partagée de l'habitat inclusif

#### 1. L'importance de l'implantation géographique de l'habitat

Quand elles décrivent leur habitat, l'ensemble des personnes accompagnées soulignent la proximité des commerces, de leurs lieux de travail, des transports en commun, voire même de la possibilité de se déplacer à pieds. Les colocataires de la maison à Willems évoquent également la proximité du Foyer Famchon qui les accompagne, et au sein duquel ils peuvent passer la journée s'ils le souhaitent.

Une grande partie des professionnels et familles partagent aussi l'importance de la localisation de l'habitat. Celui-ci doit stratégiquement être situé au cœur de la ville, afin de faciliter l'accessibilité aux services de la ville des personnes en situation de handicap.

#### 2. Un accompagnement éducatif tourné vers la promotion de l'autonomie et de la citoyenneté des habitants

Bien qu'importante, l'implantation géographique de l'habitat ne suffit pas à elle seule à permettre l'inclusion des personnes qui y vivent. En effet, dans leurs définitions de l'habitat inclusif, familles et professionnels y associent la nécessité d'un accompagnement adapté : « *Habitat inclusif ne veut pas dire autonomie complète des personnes. Cela doit obligatoirement s'accompagner d'accompagnement* » [Annexe 11]. Cet accompagnement éducatif doit viser l'inscription des personnes accompagnées dans une vie citoyenne et une interaction des habitants avec la société, même si comme le relève à juste titre les familles, cela est étroitement lié à un effort de la société : « *L'inclusion, c'est vivre au milieu des autres, et ce n'est pas les personnes handicapées qui doivent faire des efforts pour*

*s'intégrer à la société, mais c'est la société qui doit accepter les personnes différentes et leur permettre de vivre dans la société comme tout le monde. » [Annexe 11].*

C'est pourquoi, la posture éducative est considérée comme un véritable levier, afin de dépasser le simple concept d'intégration pour aller vers l'inclusion. La chef de service du SAVS renforcé souligne les spécificités des démarches d'accompagnement qui permettent aux personnes d'être actrices de la société : *« cela passe par la valorisation des rôles sociaux, par l'utilité, par les activités éco-citoyennes et solidaires avec d'autres personnes. On travaille beaucoup sur le bénévolat, parce que l'on pense que les personnes en situation de handicap peuvent être utiles à la société. » [Annexe 13].*

Quelle que soit la formule d'habitat inclusif, les interventions éducatives ciblent également l'autonomie des personnes et ont lieu à domicile. Certes, l'autonomie de la personne est recherchée, mais cela ne signifie pas qu'elle doit savoir tout faire au sein de son logement. Comme l'explique la chef de service de la Résidence du Pont de Neuville, des aides peuvent être mises en place pour palier à certaines difficultés de la personne, dans tel ou tel domaine : *« L'habitat inclusif, c'est donner la possibilité à une personne en situation de handicap de pouvoir avoir un habitat le plus autonome possible, avec toutes les aides qui vont lui permettre de vivre pleinement cette expérience [...] Je pense qu'il ne faut pas savoir tout faire, qu'il faut aussi pouvoir s'appuyer sur un environnement porteur. Dans ce sens, nous envisageons de travailler des relais plus efficaces pour les personnes, avec le SAVS qui accompagne certains résidents un fois installés dans leur appartement. » [Annexe 14].*

### **3. Mener une vie ordinaire, quelle que soit la forme d'habitat**

De nouveau, ce n'est pas uniquement la formule d'habitat qui permet d'attribuer le caractère « inclusif » à un logement. En effet, toutes les personnes interrogées s'accordent à dire que chacune des formules d'habitat inclusif faisant l'objet de cette recherche, correspondent bien à de l'habitat inclusif, ou s'inscrivent dans le parcours de la personne vers un habitat inclusif, qu'il s'agisse de l'accompagnement par le SAVS renforcé, les Résidences-Services, ou par la Résidence du Pont de Neuville dans le cadre d'un apprentissage à l'habitat en autonomie. Les parents de proches habitant en Résidences-Services estiment même que les Résidences-Services sont en avance pour ce qui est de l'habitat inclusif.

Enfin, peu importe la formule d'habitat, il ressort majoritairement de la part des familles et des professionnels, que l'habitat inclusif doit tout simplement permettre à ses occupants de mener une vie ordinaire : « *c'est la possibilité pour une personne en situation de handicap de vivre comme tout à chacun dans la société, sans aucune stigmatisation de son habitat.* » [Annexe 16], « *Vivre dans la société comme tout le monde.* » [Annexe 11], « *je trouve qu'ils vivent comme des citoyens classiques.* » [Annexe 11], « *avoir accès aux mêmes services que tout le monde* » [Annexe 15].

## **B. Choix et satisfaction de l'habitat du point de vue des personnes et des familles**

### **1. La question du choix de l'habitat : des avis divergents**

La plupart des personnes accompagnées ont choisi elles-mêmes leur habitat, et ont pour certaines, été accompagnées dans cette démarche de recherche de logement par le SAVS renforcé.

Du point de vue des parents, concernant les Résidences-Services, tous admettent avoir fait le choix pour leurs proches ou du moins orienté ce choix. Une des justifications données est la nécessité d'anticiper le choix de l'habitat pour leurs proches en raison de la longueur des listes d'attente, comme le témoigne un parent : « *A cette époque-là, les listes d'attente étaient tellement longues. Moi, j'ai fait la demande quand il avait 20 ans, et il a eu une place en Résidence à 26 ans. Donc, il avait bien eu le temps de se projeter.* » [Annexe 11].

### **2. Des habitants très satisfaits, des familles satisfaites et présentes**

La totalité des 13 personnes accompagnées qui ont été interrogées se disent pleinement satisfaites de leur habitat. Pour expliquer cette satisfaction, elles énoncent différents critères :

- La proximité des transports en commun
- La proximité des commerces
- La vie en couple

- La prise d'indépendance par rapport à leurs parents
- La taille du logement
- L'esthétique du logement
- Le calme du logement
- La liberté au sein du logement : « *on voit qui on veut et on fait ce qu'on veut !* »
- L'autonomie dans l'entretien du logement : repas, lessive, ménage...

Quant aux familles, elles pensent également que leurs proches sont satisfaits de la vie en Résidences-Services, mais estiment qu'ils ont parfois des difficultés à s'adapter et supporter la vie en petite communauté. Ensuite, en tant que parents ou proches, les familles se disent plutôt satisfaites de l'offre d'hébergement en ce qui concerne les Résidences-Services. Néanmoins, elles reprochent un manque d'accompagnement. D'après elles, celui-ci devrait être plus soutenu. C'est pourquoi, elles considèrent que leur présence parentale est indispensable afin de compléter l'accompagnement éducatif mis en place : « *Je trouve que les parents font beaucoup le SAVS, c'est le gros reproche que je fais.* », « *Il faut qu'on soit quand même là.* » [Annexe 11].

Ces témoignages des familles amènent à soulever une première contradiction par rapport à l'habitat inclusif. En effet, les familles souhaitent pour leurs proches une solution répondant à la fois aux enjeux de l'habitat inclusif, mais sont aussi en attente d'un accompagnement plus soutenu, se rapprochant finalement de celui de structures plus institutionnelles, tels que les foyers.

### **C. Une évolution des pratiques professionnelles pour mieux répondre aux besoins des personnes**

L'accompagnement est ajusté en fonction des besoins de la personne. Il peut être temporaire ou s'inscrire dans la durée.

La totalité des personnes accompagnées par l'une des formules d'habitat inclusif s'accorde à dire qu'elles sont satisfaites de l'accompagnement reçu. Plus précisément, elles bénéficient de cet accompagnement notamment pour obtenir de l'aide dans la recherche d'un logement, pour la gestion des rendez-vous médicaux, le repérage des trajets,

l'apprentissage des repas, la possibilité de participer à des loisirs et sorties proposés par les services.

De leur côté, tous les professionnels ont le sentiment que leur métier a évolué en parallèle des évolutions des droits des personnes en situation de handicap. Il y a une prise en compte plus grande de la personne en situation de handicap. En effet, il est désormais pleinement intégré que la personne est actrice de son projet et que l'accompagnement éducatif doit lui permettre de faire ses choix et expériences, notamment par la promotion de l'autodétermination : « *Cette dimension de l'autonomie et du choix de la personne est beaucoup plus entendue et mise en place.* » [Annexe 16]. La posture éducative est désormais d'être dans le soutien, et non plus de faire à la place de la personne : « *On doit se placer un tout petit peu plus en retrait, pour laisser beaucoup plus faire le résident qu'avant.* » [Annexe 15].

Pour ce faire, les outils mis en place par les équipes éducatives, comme les plannings et listes de course, sont également personnalisés en fonction des besoins et capacités des personnes. Il n'y a pas d'outils types, ils sont tous propres à chaque personne accompagnée.

Néanmoins, cette évolution n'est pas sans laisser supposer quelques difficultés de la part des professionnels. Tout d'abord, il a été soulevé que les équipes sont plus petites qu'en foyer. A ce titre, les professionnels sont amenés à travailler seuls, au domicile des personnes qu'ils accompagnent. Ainsi, les professionnels ont d'avantage d'autonomie dans leur travail, et se voient confier plus de responsabilités. Cela explique sans doute le fait qu'ils sont régulièrement dans une démarche de questionnement et de prise de recul sur leurs pratiques. C'est pourquoi, la principale difficulté remontée concerne le manque de temps de partage en équipe, d'échanges et de réflexion collective autour de situations individuelles complexes. Comme l'explique la chef de service de la Résidence du Pont de Neuville, ces temps d'échanges collectifs en équipe pluridisciplinaire sont primordiaux, aussi bien pour les professionnels, que pour garantir la qualité des accompagnements : « *L'idée d'une structure comme celle-ci, ou d'une équipe d'un SAVS, c'est que quand un éducateur a essayé plusieurs choses, c'est de pouvoir trouver du ressort au sein de l'équipe. Avoir une réunion d'équipe pour que le reste de l'équipe réfléchisse ensemble à d'autres solutions, ou tout simplement se dire : « c'est son choix, il a toujours vécu comme ça, et il n'a pas envie de vivre autrement. »* » [Annexe 14]. Les réunions d'équipes permettent donc aux

professionnels de trouver du soutien de la part de leurs collègues et de recueillir des avis sur les postures éducatives à adopter.

Ces constats conduisent à faire émerger une seconde contradiction de la part des professionnels par rapport à l'habitat inclusif. L'habitat inclusif a indéniablement fait évoluer le travail des professionnels vers plus d'autonomie, mais cela engendre moins de temps de confrontation en équipe.

La seconde difficulté ressentie par les professionnels est lorsque le parcours de vie de la personne n'est plus adapté à l'habitat dans lequel elle vit. Cela concerne plus particulièrement le vieillissement des personnes vivant en Résidences-Services depuis plusieurs années.

## **D. Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale**

### **1. L'habitat inclusif comme vecteur de développement des potentialités de ses habitants**

Toutes satisfaites de leurs logements, pour aller plus loin dans le sujet il a été demandé aux personnes de préciser ce qu'elles préféreraient dans leurs logements. A nouveau, revient l'importance de la proximité des transports en commun, du lieu de travail et des commerces. En addition à ces critères géographiques, le sentiment de liberté et de tranquillité est aussi mis en avant par les habitants : « *C'est rester chez moi, tranquille, quand j'ai envie !* » [Annexe 5], « *On fait ce qu'on veut. On est libre !* » [Annexe 8].

En parallèle à ce sentiment de liberté, certains habitants disent apprécier les obligations et tâches inhérentes à l'entretien de leurs logements : « *Faire à manger, m'occuper, faire le ménage.* » [Annexe 10], « *Le manger, le ménage, faire les poussières, laver et la lessive.* » [Annexe 7].

Pour les Résidences-Services, les familles estiment également que ce type d'habitat leur a apporté un gain de liberté et d'indépendance, mais aussi d'intimité : « *Ils ont leur jardin*

*secret. On n'est pas au courant de tout », « Ils sont dans une certaine normalité. Il y a un âge où on a tous envie d'avoir son logement. » [Annexe 11].*

En définitive, professionnels et proches rejoignent les personnes accompagnées sur le fait que ces solutions d'habitat apportent davantage de tranquillité et de vie privée.

En outre ces avantages indéniables, la quasi-totalité des personnes interrogées, peu importe leur positionnement, constate que l'habitat inclusif a permis aux personnes de faire des progrès et de gagner en autonomie. La preuve en est, certaines personnes n'ont plus besoin de l'accompagnement éducatif où s'orientent vers des projets d'habitat encore plus autonomes. Les familles ajoutent à ce constat qu'elles ont aussi joué un rôle majeur dans le développement de l'autonomie de leurs proches.

Rappelons que l'un des objectifs de l'habitat inclusif défini dans le cahier des charges national est le soutien à l'autonomie. Les facteurs y ayant contribué sont notamment la méthodologie de projet et la philosophie de l'accompagnement, c'est-à-dire considérer que la personne a des compétences et des ressources, qu'il convient d'identifier et d'exploiter avec elle.

Il est important de souligner qu'il a été mis en évidence au cours des entretiens que l'objectif n'est pas forcément d'atteindre l'autonomie complète dans tous les domaines de la vie quotidienne. En effet, il existe certaines tâches qui peuvent être assimilées à une corvée pour les personnes en situation de handicap, mais comme tout à chacun : *« Pour ce qui est des actes de la vie quotidienne, les services proposés par la résidence sont assez confortables, avec par exemple la possibilité de prendre son repas le soir. Il faut le respecter, certaines personnes ont besoin d'expérimenter à faire des repas, et pour d'autres les repas sont une corvée, comme la lessive ou l'entretien du logement, mais comme pour nous tous en fait. » [Annexe 12].*

Il y a aussi certains aspects de la vie quotidienne qui ne seront jamais acquis, même avec un apprentissage. Cela ne doit absolument pas être considéré comme un échec. L'objectif devient de trouver une adaptation pour palier à ces lacunes, en utilisant les services de droit commun : *« Parfois, cet apprentissage ne sera jamais possible. Quand ce n'est pas possible, il faut que l'on arrive à trouver une alternative. Par exemple, quelqu'un qui ne sait pas du tout cuisiner, et qui a envie de manger équilibré, on va proposer les repas CCAS. Une aide-ménagère pour quelqu'un qui est incapable de... » [Annexe 14].*

## 2. Les inconvénients et difficultés rencontrés en habitat inclusif

Les habitants avouent rencontrer quelques difficultés au sein de leurs logements autonomes. Ces difficultés sont en lien avec la gestion de leur habitat : confection des repas, tâches ménagères, faire les courses et gestion du budget. Ces réponses semblent cohérentes, puisque ce sont ces principales difficultés pour lesquelles ils bénéficient d'un accompagnement éducatif. Les parents rejoignent ces difficultés recensées, en y ajoutant le choix d'une tenue vestimentaire adaptée à la météo et la gestion des moments de solitude, notamment le week-end : « *Quand on arrive le samedi, et que tout est fermé, parce qu'il n'y a personne, moi je trouve que les Résidences, le samedi et dimanche, c'est plus que triste, c'est mortel.* » [Annexe 11].

En addition à tout cela, les professionnels attirent l'attention sur la vulnérabilité des personnes en situation de handicap qui peut être source de situations de mises en danger : « *Vulnérabilité veut dire la cible de personnes malveillantes qui les utilisent, telles de petites marionnettes, et qui peuvent parfois les emmener dans des trucs complètement délirants.* » [Annexe 14]. Plus l'habitat est autonome, plus les personnes sont vulnérables. Cette vulnérabilité, peut faire l'objet d'un travail avec la personne concernée pour la sensibiliser aux dangers. Mais, cela est d'autant plus difficile quand elle provient directement de l'entourage de la personne. Il est donc important d'être vigilant à ne pas oublier la question de la vulnérabilité des personnes, même dans les formes d'habitat inclusif. Même si l'habitat tend à se rapprocher le plus possible de la vie ordinaire, la vulnérabilité des personnes en situation de handicap sera toujours présente, quelque soient les objectifs de l'habitat inclusif.

Toujours selon les professionnels, certaines personnes sont sujettes à la solitude. Solitude qui peut parfois être l'origine de consommations addictives : « *la solitude est l'une des grosses difficultés, après peut-être le rappel de leurs propres limites, cela peut pousser vers des consommations d'alcool car il y a beaucoup plus de libertés.* » [Annexe 15].

Enfin, une difficulté majeure apparaît quand le lieu de vie n'est pas approprié à la personne qui y réside. Cette problématique concerne actuellement plusieurs habitants des Résidences-Services qui ont gagné en âge, comme l'explique le chef de service : « *Ce type*

*d'habitat nécessite d'avoir quand même des savoir-faire et savoir-être. En Résidences-Services, on a des situations de personnes qui sont faites pour un temps pour vivre en Résidence-Services, donc dans des logements inclusifs, et qui ont plus tard besoin d'un lieu plus approprié, avec un accompagnement plus important, par exemple médicalisé [...]. On a des résidants qui ont vécu longtemps en Résidences-Services, plus de quinze ans, et qui sont maintenant en retraite. Aujourd'hui, il est nécessaire de leur trouver un autre lieu plus adapté. » [Annexe 12]. Ainsi, le parcours d'habitat ne doit pas être figé. Au contraire, il se doit d'être évolutif, cela implique d'anticiper les besoins à venir des personnes accompagnées dans un futur proche afin de proposer des solutions d'habitat en adéquation avec leurs besoins. En somme, selon la chef de service du SAVS renforcé, la difficulté serait de considérer l'habitat inclusif comme une réponse unique : « *L'inconvénient serait de penser que comme c'est une réponse tendance, à moindre coût et d'avoir cette idée de penser que cela puisse forcément correspondre à tout le monde parce que l'institution c'est une mauvaise chose.* » [Annexe 13]. Une autre difficulté inhérente à la notion de parcours, est que celui-ci peut être envisagé différemment pour une même personne, selon ses proches, les professionnels qui l'accompagnent, ou elle-même.*

Finalement, l'habitat inclusif serait une réponse pour certaines personnes en situation de handicap, mais pas pour toutes. Source d'épanouissement et de développement des potentialités pour certains, il peut s'avérer être une véritable difficulté s'il n'est pas en adéquation avec les compétences et besoins des personnes.

### **3. La question de la solitude**

Autre objectif de l'habitat inclusif, le soutien à la convivialité vise à prévenir l'isolement des habitants. La majorité des personnes présentant une déficience intellectuelle ayant accepté de participer aux entretiens disent ne pas souffrir de solitude ou d'isolement. Certains affirment même aimer rester seuls.

Toutefois, un tiers des personnes affirment avoir parfois le sentiment d'être seules. Il n'est pas rare non plus, que les personnes entre elles organisent des sorties ensemble le week-end. Professionnels et familles pensent en effet que certaines personnes peuvent souffrir de solitude : « *Il y a une solitude affective réelle, avec de vrais besoins, et une vraie difficulté, avec cette volonté de faire comme tout le monde d'avoir un copain/une copine ect... C'est*

*une vraie difficulté, mais pas seulement pour les personnes en situation de handicap. C'est compliqué pour tout le monde.* » [Annexe 16]. D'après les familles, les moments de solitude surviennent davantage le week-end et toucherait d'autant plus les personnes qui n'ont pas de familles.

Parfois, le fait d'avoir eu un long parcours en institution avant d'intégrer un logement autonome, peut contribuer à cette solitude puisque la personne a construit son lien social par rapport à l'institution. C'est ce que nous explique un salarié en Résidences-Services, avec l'exemple d'une ancienne résidente, maintenant en logement autonome, qui ne peut s'empêcher d'appeler la Résidence pour avoir un lien social.

#### **4. La sécurisation de la vie à domicile**

La veille et sécurisation de la vie à domicile doivent permettre aux habitants d'être et de se sentir en sécurité. Du point de vue des personnes accompagnées, cet objectif est atteint puisque dans cette étude, tous les habitants se sentent en sécurité chez eux.

D'après les professionnels, les facteurs contribuant à ce sentiment de sécurité sont d'une part, les logements adaptés et adaptables à chaque situation individuelle (par exemple, la possibilité d'installation d'un appel-malade). D'autre part, le travail engagé de prévention des risques contribue largement à la sécurité. Il prend la forme de formations adaptées des habitants aux consignes d'évacuation en cas d'incendie ou concernant les gestes de premiers secours. Mais encore, certaines structures disposent d'un veilleur de nuit, et une astreinte par un cadre et assurée pour l'ensemble des formules d'habitat. Enfin, des outils techniques peuvent également être utilisés, comme l'installation prochaine dans les halls d'accueil d'un téléphone à touches simplifiées pour permettre l'appel direct du cadre d'astreinte en cas d'urgence.

Cependant, malgré tous les moyens humains, matériels et techniques mis en place, du fait de la vulnérabilité des personnes en situation de handicap, des situations les mettant en insécurité peuvent survenir : *« Il y a aussi l'insécurité qu'eux, de par leur vulnérabilité, suscite, qui fait qu'elles font entrer des gens chez elles avec des comportements d'alcoolisation, faire la fête etc... Elles n'en mesurent pas forcément les effets. »* [Annexe 16]. C'est sur ce constat, qu'à la Résidence du Pont de Neuville, l'idée est également

d'accompagner les personnes dans leur vulnérabilité. Le règlement intérieur permet aux personnes, au cours de leur séjour, d'inviter une personne à dormir. Cela permet à la personne de se mettre en situation et aux équipes d'évaluer comment se déroule ces temps d'invitation et si les fréquentations sont bienveillantes.

La chef de service du SAVS renforcé nous explique que comme l'autodétermination est au cœur de la méthodologie d'accompagnement, inciter les personnes à faire des choix en responsabilité conduit parfois à des situations de tensions entre les choix que font les personnes en situation de handicap, et ce qu'auraient souhaité les proches et professionnels pour elles. Il arrive donc que les choix autodéterminés des personnes puissent conduire à des prises de risques ou des mises en danger : *« Sauf que les choix qu'elles font, sont rarement ceux qu'on aurait fait pour elles. Donc inévitablement, il y a des zones très « borderline ». Si l'on ne prend rien que la problématique de l'addiction, aucun professionnel, aucun parent, et moi la première, n'aurait envie que les personnes que l'on accompagne soient complètement dépendantes de produits stupéfiants. Sauf que cela arrive, et évidemment que cette consommation les place en insécurité. »* [Annexe 13]. C'est pourquoi, la dimension de la prévention dans l'accompagnement au quotidien, a ici toute son importance.

## **5. L'inclusion : des avancées et des obstacles à lever**

L'aide à l'inclusion sociale des personnes a pour but de permettre aux habitants de participer à la vie de la cité. La dénomination « habitat inclusif » et l'ensemble des moyens mis en place peuvent laisser à penser que l'inclusion des personnes en situation de handicap va de soi avec ces formules d'habitat. Pourtant, ce n'est pas chose simple. En effet, les avis diffèrent sur la question de l'inclusion.

La totalité des personnes accompagnées interrogées pratiquent des activités ou loisirs à l'extérieur, et la liste est longue : piscine, vélo, cinéma, tennis de table, bénévolat, bowling, promenades, shopping, théâtre, taekwondo, séjours... Les familles ont le sentiment que leurs proches participent à la vie de la cité. Ils arrivent même qu'ils se croisent par hasard en ville. Parmi les parents, certains regrettent que la participation à la vie de la cité se fasse de manière solitaire, tandis que pour certaines Résidences-Services, la bonne ambiance de groupe est propice à des sorties en petit collectif.

Dans tous les cas, il se confirme que la localisation de l'habitat en centre-ville contribue indéniablement à ce que les habitants s'inscrivent dans la cité, que ce soit de manière durable, comme par exemple la pratique d'un sport en club ; ou de manière spontanée en allant boire un verre, manger à l'extérieur... Ainsi, cette localisation avantageuse est en adéquation avec l'arrêté relatif à l'habitat inclusif : « *l'habitat inclusif doit être localisé à proximité des services de transports, des commerces, des services publics et des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux.* » [37].

Bien que la participation sociale et citoyenne figure comme l'un des objectifs de l'habitat inclusif stipulé par l'arrêté [37], les professionnels sont plus critiques sur cette question de l'inclusion. Selon eux, la participation à la vie de la cité des personnes en situation de handicap reste relative, et il y a encore des progrès à réaliser : « *On pourrait faire mieux quand même ! C'est compliqué, on est encore quand même dans notre petite bulle, c'est assez compliqué.* » [Annexe 15]. Tout dépend des personnes, certaines sont très investies (participation aux élections, bénévolat, tri sélectif...) et d'autres pas du tout.

L'arrêté stipule que les habitants élaborent un projet de vie sociale et partagée, qui propose à minima la mise en place d'activités : « *il peut s'agir d'activités de convivialité, sportives, ludiques ou culturelles, effectuées au sein ou à l'extérieur de l'habitat inclusif.* » [37]. C'est dans cette lignée que la Résidence du Pont de Neuville propose à ses habitants de découvrir des activités en collectif, notamment sportives. De la même manière, l'équipe du SAVS renforcé organise des activités variées, et incite les personnes à participer à des actions éco-citoyennes et solidaires.

Comme évoqué précédemment, l'inclusion des personnes en situation de handicap ne dépend pas uniquement de leur bonne volonté, mais nécessite une évolution des mentalités, car il persiste des stéréotypes à briser autour du handicap comme nous l'explique une éducatrice spécialisée : « *Il faut ouvrir vers les autres, aller vers les gens, les mêler. Cela va dans les deux sens. Faire que le handicap, fasse moins peur. Je me rends compte que les gens ont des représentations faussées. C'est une dynamique, que nous professionnels, on doit insuffler et il y a beaucoup d'opportunités pour.* » [Annexe 16].

A propos des relations avec les autres locataires et le voisinage, les avis sont mitigés. Une partie des habitants n'ont pas de problèmes avec les voisins et ont même des rapports courtois. C'est le cas par exemple avec les voisins de la maison de Willems, la colocation

se déroule plutôt bien, même s'il est parfois difficile de supporter le caractère autoritaire de l'un des colocataires. De même en Résidences-Services, il y a peu de conflits entre les différents locataires, et certains ont développé des affinités entre eux plus qu'avec d'autres. De manière générale, l'entente y est plutôt bonne, avec une dynamique de groupe plus ou moins soutenue selon la Résidence.

Néanmoins, certains habitants admettent des relations conflictuelles avec leurs voisins, et chacun rejette la responsabilité sur l'autre. Dans tous les cas, il apparaît que les éventuelles mésententes soient principalement liées à des règles de savoir-vivre : nuisances sonores, propreté des espaces communs, politesse... Par exemple, S. est accusé par son voisin de faire du bruit la nuit, ce qui est impossible selon lui. C. se plaint à ses voisins des débris au niveau de l'escalier commun, mais estime ne pas être entendue.

On remarque que ces problèmes de voisinage semblent surtout concerner l'habitat éclaté, c'est à dire les personnes vivant en logement autonome dans le milieu ordinaire. Cela fait partie des nouvelles problématiques que doivent accompagner les professionnels, en sensibilisant les personnes à la citoyenneté et aux règles de savoir-vivre, ou en les orientant vers les dispositifs de droit commun : *« Avec l'expérience, on va chercher les informations, il y a des dispositifs que l'on ne connaît pas. Par exemple, à la Maison de la Justice à Roubaix, il y a une instance pour les problèmes de locataires avec des médiations par rapport à des conflits. Il faut partager ces dispositifs de droit commun aux personnes que l'on accompagne. »* [Annexe 16].

Par conséquent, on constate que plus l'on va vers l'inclusion, plus les différents types de problèmes rencontrés par les personnes en situation de handicap augmentent et mobilisent les professionnels qui peuvent parfois se sentir impuissants. Cela nécessite de développer de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences, de mobiliser de nouvelles ressources.

## E. Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif

### 1. Des habitants aux besoins de changements ou de stabilité dans leurs parcours d'habitat

A la fin des entretiens, il a été demandé aux personnes accompagnées si elles avaient des projets d'habitat. Il s'avère que parmi elles, huit ont des projets d'habitat, justifiés par diverses raisons :

- L. et S., les deux personnes vivant à la Résidence du Pont de Neuville dans le cadre de l'apprentissage de l'habitat en autonomie, souhaitent chacun intégrer un habitat autonome à l'issue de leur accompagnement. L'un s'oriente vers une vie en couple en appartement autonome. L'autre vers un habitat inclusif qui verra le jour en septembre, lui permettant de solliciter ponctuellement de l'aide grâce à la présence quotidienne d'un professionnel.
- Le couple H. et C., accompagné par le SAVS renforcé, est à la recherche d'une maison.
- JP., accompagné par le SAVS renforcé, cherche quant à lui un appartement plus grand.
- I., accompagnée par le SAVS renforcé, a formulé le souhait de changer d'habitat mais n'y a encore pas vraiment réfléchi.
- M. désire un appartement permettant plus d'autonomie qu'en Résidence-Services où il vit actuellement, associé à un accompagnement par le SAVS, et a également le projet d'acquérir un chat.
- J. souhaite changer de Résidence-Services afin de se rapprocher de son lieu de travail, et limiter ainsi le temps passé dans les transports en commun pour s'y rendre (1h30 aller et 1h30 retour).

On remarque ici, la singularité des projets d'habitat. Toutefois, le choix d'un habitat est étroitement lié, comme tout à chacun, à des facteurs en lien avec la vie professionnelle et personnelle.

A l'inverse, les quatre autres personnes interrogées recherchent de la stabilité dans leurs parcours d'habitat, comme l'explique G. : « *Quatre fois j'ai déménagé ici, avec la maison, ça fait cinq. Je ne veux plus déménager, j'ai trop déménagé, plus jamais !* » [Annexe 8].

## 2. Diverses suggestions d'amélioration

En fonction du profil des répondants, les suggestions émises diffèrent concernant les changements nécessaires pour améliorer l'habitat inclusif ou l'accompagnement des personnes qui y vivent.

Du côté des personnes accompagnées, ce sont plutôt des aspects matériels qui sont évoqués : décoration, peinture...

Concernant les proches, en cohérence avec ce qu'ils avaient évoqués dans leurs réponses précédentes, c'est l'accompagnement éducatif qui devrait être revu afin d'être ciblé sur quelques difficultés rencontrées par les personnes : *« L'amélioration qui serait à apporter dans l'accompagnement, c'est d'arriver à bien cibler un, deux ou trois points de difficultés principales par personne, et de dire c'est sur ces points-là qu'il faut accentuer nos efforts. »* [Annexe 11].

Enfin, les professionnels émettent plusieurs suggestions :

- Il faut travailler sur le parcours des personnes pour que l'habitat soit adapté aux besoins des personnes. En effet, en Résidences-Services, on retrouve de plus en plus un public vieillissant, nécessitant un accompagnement plus soutenu que celui qui leur est proposé.
- Permettre la poursuite de l'évolution des mentalités dans la société concernant les personnes en situation de handicap en les rendant plus visibles et actrices de la société.
- Construire les futurs projets d'habitat inclusif en y associant dès le départ les personnes en situation de handicap ainsi que des membres de la société. Il est reproché de faire les choses à l'envers, c'est-à-dire de construire des projets d'habitat inclusif, puis ensuite de proposer à des personnes en situation de handicap d'y vivre : *« Le projet d'habitat inclusif idéal, pour moi, ce serait peut-être que dès le début, avec des personnes en situation de handicap physique, avec des « classiques », avec des vieilles personnes, avec des mères isolées ; il y ait un projet qui se fasse ou l'on conçoit ensemble ce que l'on souhaite construire comme habitat, avec vraiment un projet dans une logique de communauté. »* [Annexe 13].

- Simplifier les démarches administratives pour les demandes de prestations accordées aux personnes en situation de handicap, comme la PCH, en raccourcissant notamment les délais d'obtention. En effet, les demandes de PCH mettent environ une année avant d'aboutir. De ce fait, si les personnes n'anticipent pas, il y a donc un retard dans la mise en place de la PCH.
- Les professionnels doivent davantage développer et inciter les personnes accompagnées à avoir des loisirs pour lutter contre la solitude, en privilégiant les activités en inclusion.

## II. Réflexions et préconisations

---

Au regard de la précédente analyse des résultats, et en confrontation avec la revue de la littérature, nous pouvons répondre à notre problématique, et tenter d'apporter quelques propositions pour lever les obstacles identifiés par les différentes personnes interviewées.

### A. Soutenir la diversité des formules d'habitat

Les résultats démontrent que la conception de l'habitat inclusif est identique entre les personnes en situation de handicap, les proches et les professionnels. Au final, quelle que soit sa forme, il s'agit d'un habitat qui permet à la personne de mener une vie ordinaire, tout en se sentant « chez soi », et en bénéficiant d'un accompagnement adapté pour soutenir l'autonomie et/ou coordonner les services nécessaires à la compensation de cette autonomie. Celui-ci est idéalement situé au cœur de la ville, à proximité des services et lieux fréquentés par la personne, afin de favoriser la participation à la vie de la cité. En conséquence, cette vision de l'habitat inclusif est similaire au cahier des charges national et aux différentes publications sur le sujet : « *Cet habitat constitue la résidence principale de la personne, inscrit durablement dans la vie de la cité, pouvant recourir aux dispositifs de droit commun : accompagnement social adéquat pour permettre son inclusion sociale et, le cas échéant, offre de services sanitaire, sociale et médico-sociale individualisée pour l'aide et la surveillance en fonction des besoins.* » [37].

Toutes les personnes sont satisfaites de leur habitat. Elles y trouvent un gain de liberté, d'intimité et d'autonomie. Mais nous l'avons vu, il n'y a pas qu'une seule forme d'habitat qui soutient l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'inscription dans la vie de cité. Que ce soit les Résidences-Services, l'habitat partagé à proximité d'un foyer, la vie seul ou en couple en milieu ordinaire avec un accompagnement par un SAVS, les logements tremplins vers un logement plus autonome ; tous s'inscrivent assurément dans les orientations théoriques et législatives de l'habitat inclusif : veille et sécurisation de la vie à domicile, soutien à l'autonomie, soutien à la convivialité, aide à la participation sociale et citoyenne.

Finalement, chaque formule d'habitat est graduée en termes d'autonomie et d'inclusion, ce qui est également en adéquation avec le dernier arrêté pour ce qui est de l'intensité de l'accompagnement à mettre en place : « *L'importance de l'une ou l'autre des dimensions doit cependant être modulée selon les caractéristiques et les souhaits des habitants.* » [37].

Quel que soit l'habitat, c'est avant tout la personne qui doit choisir son lieu de vie, comme le stipule le cahier des charges : « *L'habitat inclusif est un mode d'habitat dans lesquels les personnes handicapées et les personnes âgées font le choix d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes.* » [37]. Cependant, les entretiens ont révélé que les parents ont à minima une influence, voire prennent la décision à la place de leur proche.

Pour pouvoir garantir un libre choix, cela nécessite déjà qu'il y ait une variété de formules d'habitat, qu'elles soient médico-sociales, de droit commun, ou à mi-chemin entre les deux. C'est pourquoi, il est important de soutenir la création de différents types de dispositifs d'habitat, et non un modèle unique et figé. Plus la palette d'offre est large, plus la personne aura le choix d'une solution d'habitat la plus adaptée à ses attentes et besoins. Pour les aider à faire ce choix, il faut permettre aux personnes de se tester, d'expérimenter la vie en habitat autonome, à l'aide de dispositif d'apprentissage à la vie en logement autonome, permettant d'évaluer les capacités, afin de trouver le logement qui correspondra le mieux.

## **B. Co-construire l'habitat**

Pour qu'il réponde pleinement aux besoins et attentes des personnes, il serait intéressant de pouvoir développer ce concept abordé dans notre étude, de co-construire l'habitat avec les principales personnes concernées, à savoir les personnes en situation de handicap. Cela signifie d'impliquer les personnes dans les projets d'habitat inclusif dès le départ, afin de recueillir leurs besoins. De manière plus globale, c'est l'ensemble des acteurs interagissant avec les habitants qui devraient être intégrés à la réflexion : entourage proche, voisins, citoyens ordinaires, municipalités, services médico-sociaux, services à la personne, bailleurs sociaux...

Les obstacles soulevés en lien avec l'inclusion dans cette recherche, sont la persistance de préjugés sur le handicap pouvant être un frein à la participation à la vie de la cité et potentiellement accroître les conflits de voisinage. Ce principe d'intelligence collective permettrait que l'ensemble des acteurs s'accorde sur les objectifs du futur habitat, le degré d'accompagnement qui y sera proposé, et par la même occasion sensibiliser les citoyens au handicap, contribuant ainsi à l'évolution des mentalités et à un environnement social accueillant.

La participation des habitants doit se poursuivre au-delà du stade de projet. La mise en place de lieux d'échanges, comme des commissions de locataires, auxquelles participeraient les différents partenaires, permettrait à tous les acteurs d'échanger sur les problématiques rencontrées au quotidien. La communication étant l'une des clés, afin de comprendre la situation de chacun et trouver une entente entre les différents acteurs pour remédier aux obstacles, contribuant ainsi à la qualité de vie dans et en dehors de l'habitat.

D'autre part, la communication avec les familles, associée à celle des personnes en situation de handicap, est aussi primordiale pour entendre les craintes, rassurer et s'accorder sur l'accompagnement mis en place. La reconnaissance du statut d'adulte de leurs proches par les familles, en lien avec l'inclusion et l'autodétermination est souvent difficile, voire conflictuelle. L'enjeu est de les aider à trouver leur juste place, permettant la bonne distance entre protection et autonomie de leurs proches.

### **C. Accompagner les professionnels aux évolutions des pratiques**

Les professionnels interrogés sont bien conscients que l'accompagnement a évolué pour laisser une place beaucoup plus importante à la personne en situation de handicap, actrice de sa vie et en capacité de faire des choix. La promotion de l'autodétermination est au cœur de l'accompagnement, que ce soit au sein de ces nouvelles offres d'habitat, mais également dans les structures plus institutionnelles. La différence étant que dans les formules d'habitat alternatif, les professionnels sont la plupart du temps amenés à intervenir seul au domicile des personnes. Ils peuvent donc eux aussi être confrontés à des situations d'isolement et d'épuisement.

L'importance des réunions d'équipes pluridisciplinaires a été soulevée et il est important de les maintenir car elles permettent d'accompagner les professionnels. Celles-ci sont indispensables pour permettre une concertation collective autour de situations individuelles, tant singulières que complexes. Il s'agit d'un temps privilégié permettant aux professionnels de trouver du soutien, conseils, une prise de décision collégiale sur les postures éducatives les plus adaptées à chaque situation.

Conformément aux souhaits des personnes, l'accompagnement en logement autonome n'a pas lieu de manière continue. La dimension de prévention fait donc désormais partie intégrante de l'accompagnement éducatif. Il s'agit de sensibiliser les personnes aux risques domestiques, aux risques inhérents à leur vulnérabilité, aux risques sanitaires (addictions, hygiène de vie, sexualité ...). Il est donc tout à fait pertinent de former les professionnels au repérage des situations à risques et à la mise en place d'actions de prévention adaptées à un public en situation de handicap mental.

Nous l'avons vu, il reste des freins à l'inclusion des personnes en situation de handicap, parmi lesquels, une méconnaissance du handicap pouvant être la source d'agressivité notamment avec les voisins. Les professionnels ont également un rôle à jouer de sensibilisation de l'environnement au handicap et de médiation lors d'éventuels conflits avec les acteurs gravitant autour des habitants. Ils doivent donc être formés à cette fonction de médiation dans la gestion des conflits. Mais encore, pour faire évoluer les mentalités, et favoriser le bien vivre ensemble, le contact avec le voisinage est à rechercher. Il peut prendre la forme d'organisation d'évènements conviviaux, comme l'idée évoquée par une éducatrice de réinstaurer la fête des voisins.

## **D. Créer un référentiel d'évaluation de l'habitat**

L'Habitat ne revêt pas uniquement la fonction d'hébergement, il va bien au-delà et il ne faut pas perdre de vue les potentialités qu'il offre. Pour rappel, les pouvoirs publics et associations ont attribué quatre principaux objectifs à l'habitat inclusif : la veille et la sécurisation de la vie à domicile, le soutien à la convivialité, le soutien à l'autonomie et l'aide à la participation citoyenne.

Parmi les habitats de notre étude, ces objectifs sont atteints ou le sont partiellement :

- La sécurisation de la vie à domicile est garantie à des degrés différents selon la forme d’habitat, par des moyens humains et techniques. Cependant la vulnérabilité des habitants en situation de handicap peut parfois les mettre dans des situations d’insécurité qu’elles subissent ou provoquent.
- La majorité des habitants ne souffrent pas de solitude ou d’isolement, mais la gestion de cette solitude reste une difficulté pour une partie des habitants. Elle est en lien avec une absence d’entourage proche, un ancrage à un long parcours institutionnel, et une pression que se mettent parfois les personnes en situation de handicap à s’inscrire dans une représentation qu’ils ont de la normalité sociale.
- Même s’il est admis que l’autonomie complète n’est pas la visée ultime, toutes les parties constatent que les habitants ont progressé en autonomie. L’accompagnement permet de soutenir les habitants dans les domaines où ils éprouvent des difficultés, et des solutions alternatives sont mises en place quand nécessaire. Cependant, il arrive qu’au fil du temps, l’habitat ne correspond plus à une personne car ses besoins et attentes ont évolué.
- Pour ce qui est attrait à la participation sociale, il est indéniable qu’il y a eu des progrès en ce sens, mais il reste encore beaucoup à faire pour que celle-ci soit pleine et effective, et cela demande du temps.

Mais finalement, tout en ayant à l’esprit la vulnérabilité des personnes en situation de handicap, certains problèmes qu’elles rencontrent, comme la question de la solitude ou des relations de voisinage, ne sont t’ils pas ceux rencontrés par tout à chacun dans la société d’aujourd’hui ?

En conséquence, il est important d’évaluer les formes d’habitat intermédiaire. La co-construction d’un référentiel d’évaluation avec l’ensemble des parties prenantes permettrait de disposer d’un outil pour mesurer le degré d’atteinte des objectifs fixés pour chaque type d’habitat. Les critères du référentiel devront être définis avec l’ensemble des acteurs.

Des évaluations régulières à l’aide d’un tel référentiel serviraient non seulement à s’assurer de l’atteinte des objectifs préalablement fixés, mais aussi de s’interroger sur les évolutions des besoins et attentes du public accueilli, de manière à réajuster ces objectifs sur un principe de réalité.

La satisfaction des habitants devra également être recueillie. Elle peut se faire par plusieurs formes : entretiens individuels, groupes de parole, questionnaires de satisfaction. Il en va de même pour les partenaires et l'environnement de l'habitat : voisins, commerces et services à proximité...

Indirectement, ces évaluations permettront de travailler sur le parcours des personnes dans le but de s'assurer que l'habitat est toujours en adéquation avec leurs besoins et attentes. Cette réflexion permettra également de prendre du recul sur les problèmes rencontrés par les personnes en situation de handicap, au regard de ceux de notre société moderne.

## Conclusion de la partie

---

L'objectif de cette étude était de démontrer l'importance de l'évaluation de ces nouvelles formes d'habitat, en confrontant les expériences et points de vue de plusieurs parties prenantes autour de diverses formules d'habitat intermédiaire aux objectifs communs de ceux de l'habitat inclusif.

Au regard des résultats de cette recherche, nous pouvons conclure que les formules d'habitat inclusif s'inscrivent véritablement comme une réponse aux droits et besoins des personnes en situation de handicap. Cependant, nous avons montré que les objectifs ne sont pas tous totalement atteints. En effet, il reste des freins à l'inclusion des habitants et à leur pleine participation à la vie de la cité. Par conséquent, pour le moment les formules d'habitat inclusif répondent en grande partie aux droits et besoins des personnes en situation de handicap, mais pas totalement.

Dans notre étude, la mise en évidence d'écart entre ce que doit permettre l'habitat inclusif et la réalité constatée sur le terrain démontre l'importance de l'évaluation. Même si ces formes d'habitat cherchent à s'éloigner du secteur médico-social, il ne faut pas perdre de vue la démarche d'amélioration continue de la qualité. L'évaluation de ces offres d'habitat est indispensable, afin de mesurer l'atteinte des objectifs collectivement définis, à partir de la co-construction d'un référentiel.

Ici, la dimension d'évaluation n'a pas vocation à se limiter à un contrôle à une normalité que serait l'habitat inclusif type, puisque nous l'avons vu, l'habitat inclusif est multiple. Au contraire, l'évaluation doit reconnaître la diversité des projets, et revêt ainsi une dimension d'apprentissage. Celle-ci doit se faire avec la participation de l'ensemble des acteurs pour permettre une réflexion partagée, afin de proposer des améliorations pour co-construire ensemble l'habitat de demain le plus adapté à ses habitants, aux parcours et besoins évolutifs.

## CONCLUSION

---

Il aura fallu du temps pour que les personnes en situation de handicap soient véritablement prises en compte, grâce à la reconnaissance de leurs droits, et à un début de changement de regard de la société sur le handicap.

En parallèle de ces évolutions, de nouvelles formules plus inclusives d'habitat et d'accompagnement se sont récemment développées.

Les personnes en situation de handicap et leur entourage, ainsi que les professionnels ont une vision partagée de l'habitat inclusif. Mais, nous l'avons vu, l'habitat seul ne suffit pas à lui garantir son caractère « inclusif ». En définitive, les formules d'habitat inclusif s'inscrivent véritablement comme une des réponses aux besoins et à l'exercice des droits des personnes en situation de handicap. En revanche, cela n'est possible que si la solution est en pleine adéquation avec leurs attentes et parcours de vie. Il reste encore des obstacles à lever pour répondre pleinement aux objectifs partagés de ces habitats, particulièrement pour garantir l'inclusion des personnes en situation de handicap. De plus, ces nouvelles formes d'habitat ne sont pas sans laisser penser une évolution des pratiques des professionnels qu'il est nécessaire d'accompagner.

Afin de garantir le libre choix de l'habitat par les personnes qui y vivent, il est indispensable qu'il y ait une palette d'offres d'habitat au sein de laquelle la personne puisse se positionner au plus près de ses besoins pour se sentir réellement chez elle, et mener une vie la plus ordinaire possible. Ces nombreuses formules d'habitat intermédiaire contribuent à enrichir cette possibilité de choix. Pour que chacun y trouve satisfaction, il convient de co-construire les projets d'habitat dans une dimension communautaire, d'encourager cette pluralité d'offre, et la souplesse dans le degré d'accompagnement. Le risque serait la duplication de projets identiques répondant strictement à des critères, au détriment d'une réponse pour tous.

En conséquence, il est indispensable d'évaluer chaque formule d'habitat. Bien que se détachant du médico-social pour se rapprocher du logement de droit commun, il serait préjudiciable de faire abstraction de la démarche d'amélioration continue de la qualité. La co-construction d'un référentiel et la conduite d'évaluations permettraient de mesurer

l'atteinte des objectifs, travailler sur les parcours des habitants, et de mettre en place des actions pour tenter de remédier aux obstacles persistants, dans le but de construire ensemble l'habitat de demain.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- [1] LEGIFRANCE. LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - Article 2.
- [2] CHARLOT, J.-L. (2016) Le pari de l'habitat - Vers une société plus inclusive avec et pour les personnes en situation de handicap ? L'Harmattan, 140 p.
- [3] CASTEL Robert. (1995) Les métamorphoses de la question sociale - Une chronique du salariat. Fayard, Paris, 490 p.
- [4] FOUCAULT Michel. (1976) Histoire de la folie à l'âge classique. Gallimard, 700 p.
- [5] LAVAU, B. (2016) Le handicap. Dalloz, 256 p.
- [6] GARDOU, C. (2014) Handicap, une encyclopédie des savoirs - Des obscurantismes à de nouvelles lumières. Erès, 472 p.
- [7] VILLE, I., FILLION, E., & RAVAUD, J.-F. (2014) Introduction à la sociologie du handicap - Histoire, politiques et expérience. De Boeck, 256 p.
- [8] STIKER, H.-J. (2017) Brève histoire du handicap in *Jeunes enfants en situation de handicap : Les accompagner dans les soins, l'éducation, la vie sociale*, Erès 17-32.
- [9] ROMIEN, P. (2005) À l'origine de la réinsertion professionnelle des personnes handicapées : la prise en charge des invalides de guerre. *Revue française des affaires sociales*. (2), 229–247.
- [10] RABISCHONG, P. (2018) Le handicap : « Que sais-je ? » n° 3638. Presses Universitaires de France, 113 p.
- [11] WINANCE, M. (2004) Handicap et normalisation. Analyse des transformations du rapport à la norme dans les institutions et les interactions. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*. 17 (66), 201–227.

- [12] EBERSOLD, S. (2012) Le champ du handicap, ses enjeux et ses mutations : Du désavantage à la participation sociale. *Análise Psicológica*. 20 (3), 281–290.
- [13] ALBRECHT, G.L., RAVAUD, J.-F., & STICKER, H.-J. (2001) L'émergence des disability studies : état des lieux et perspectives. *Sciences Sociales et Santé*. 19 (4), 43–73.
- [14] SIGOURE, D. & ARGOUD, D. (2014) Un habitat dans une société inclusive - Diversification de l'offre de service en matière d'habitat et société inclusive. APF, 138 p.
- [15] STIKER, H.-J., PUIG, J., & HUET, O. (2014) Handicap et accompagnement : Nouvelles attentes, nouvelles pratiques. Dunod, 192 p.
- [16] UNAPEI. (2015) La désinstitutionnalisation. *Les essentiels de l'UNAPEI*.
- [17] DEYRIEUX, C. (2019) Insertion - APF France handicap défend la désinstitutionnalisation du secteur du handicap. *HOSPIMEDIA*.
- [18] CHOSSY, J.-F. (2011) Passer de la prise en charge ... à la prise en compte - Évolution des mentalités et changement du regard de la société sur les personnes handicapées. 127 p.
- [19] PIVETEAU, D., ACEF, S., DEBRABANT, F.-X., JAFFRE, D., & PERRIN, A. (2014) Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches. 96 p.
- [20] CNSA. (2018) Réforme de la tarification - Une réforme tarifaire pour faciliter les parcours des personnes handicapées accompagnées par les services ou accueillies dans les établissements médico-sociaux.
- [21] DIDIER-COURBIN, P. & GILBERT, P. (2005) Éléments d'information sur la législation en faveur des personnes handicapées en France : de la loi de 1975 à celle de 2005. *Revue française des affaires sociales*. (2), 207–227.
- [22] LEGIFRANCE. Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-

sociale - Article 2.

**[23]** ISPENIAN, I. (2005) La loi du 2 janvier 2002 ou la reconnaissance de droits aux usagers. *Gérontologie et société*. 28 / n° 115 (4), 49–62.

**[24]** (2006) Aspects essentiels de la loi du 11 février 2005, dite loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. *Reliance - Revue des situations de handicap, de l'éducation et des sociétés*. n° 22 (4), 81–85.

**[25]** DESSAULLE, M.S. (2005) La personne en situation de handicap : usager ou citoyen ? *Gérontologie et société*. 28 / n° 115 (4), 63–74.

**[26]** LECERF, M. & European Parliament (2017) Politique européenne en faveur des personnes handicapées : de la définition du handicap à la mise en œuvre d'une stratégie : analyse approfondie. Parlement Européen, 26 p.

**[27]** NATIONS UNIES. (2006) Convention relative aux droits des personnes handicapées.

**[28]** DEFENSEUR DES DROITS. (2016) Guide Comprendre et mobiliser la Convention des personnes handicapées.

**[29]** NATIONS UNIES. (2019) Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées. ONU Conseil des droits de l'homme, 22 p.

**[30]** LEGIFRANCE. LOI n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

**[31]** LEGIFRANCE. Circulaire de présentation des entrées en vigueur des dispositions civiles de la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

**[32]** GOUVERNEMENT. (2016) Démarche nationale en faveur de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap.

- [33] CNSA & DGCS. (2017) Guide de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées.
- [34] CHARLOT, J.-L. (2018) De nouvelles formes d'assistance pour les formules d'habitat inclusif ? *VST - Vie sociale et traitements*. N° 139 (3), 38–48.
- [35] LEGIFRANCE. LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.
- [36] LEGIFRANCE. Décret n° 2019-629 du 24 juin 2019 relatif aux diverses dispositions en matière d'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées mentionné au titre VIII du livre II du code de l'action sociale et des familles.
- [37] LEGIFRANCE. Arrêté du 24 juin 2019 relatif au modèle du cahier des charges national du projet de vie sociale et partagée de l'habitat inclusif.
- [38] UDAPEI DU NORD (2017) Habitats : des réponses partagées.
- [39] CHARLOT, J.-L. (2016) De quoi l'habitat intermédiaire destiné à des personnes en situation de handicap est-il donc le nom ?
- [40] Association des Paralysés de France, Think & do tank Pour La Solidarité, & Université Paris Est Créteil - LIRTES (2014) Habitat et Handicap - Recommandations pour promouvoir un habitat dans une société inclusive.
- [41] LEGIFRANCE. Code de l'action sociale et des familles - Article D312-155-5.
- [42] DEFENSEUR DES DROITS. (2019) Rapport annuel d'activité 2018.
- [43] BLONDELET, J. (2018) Interview de Sophie Cluzel. *Actualités Sociales Hebdomadaires*. N°3074 28–29.
- [44] PAPILLONS BLANCS DE ROUBAIX-TOURCOING. (2018) Projet associatif 2018-2022 - A la croisée des chemins.

# TABLE DES MATIERES

---

LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	3
INTRODUCTION.....	6
<b>PARTIE 1 : REVUE DE LA LITTÉRATURE .....</b>	<b>8</b>
<b>I. Les mutations du champ du handicap : de l'exclusion à l'inclusion .....</b>	<b>9</b>
<b>A. Approche historique et sociologique du handicap : de l'exclusion à l'intégration.....</b>	<b>9</b>
1. <i>Du Moyen-Âge au XXème siècle.....</i>	9
1.1 <i>Le modèle d'assistance et d'enfermement .....</i>	9
1.2 <i>Le siècle des Lumières, une période de transition.....</i>	10
2. <i>La société industrielle et le modèle de la réadaptation .....</i>	10
<b>B. Vers l'inclusion des personnes handicapées .....</b>	<b>12</b>
1. <i>Développement de l'accompagnement en institutions.....</i>	12
2. <i>Les revendications des collectifs de personnes handicapées : une désinstitutionalisation propice à l'inclusion dans la société ? .....</i>	12
3. <i>Les virages du secteur médico-social pour répondre aux besoins des personnes.....</i>	13
<b>II. Évolution des droits et reconnaissance de la citoyenneté des personnes en situation de handicap en France et dans le monde .....</b>	<b>15</b>
<b>A. Genèse de la législation française en faveur des personnes handicapées.....</b>	<b>15</b>
1. <i>Loi de 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.....</i>	15
2. <i>Loi n°2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.....</i>	15
3. <i>Loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » .....</i>	17
<b>B. Vers une internationalisation des droits des personnes handicapées .....</b>	<b>18</b>
1. <i>La politique européenne en faveur des personnes handicapées.....</i>	18
2. <i>La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH). .....</i>	19
<b>C. De récentes évolutions pour une entière citoyenneté.....</b>	<b>21</b>
<b>III. Émergence de nouvelles réponses d'Habitat pour les personnes en situation de handicap .....</b>	<b>22</b>
<b>A. L'habitat inclusif, une définition récente.....</b>	<b>22</b>
<b>B. Quels objectifs pour l'habitat inclusif ? .....</b>	<b>23</b>
<b>C. Un concept déjà expérimenté .....</b>	<b>24</b>
1. <i>Des formes variées d'habitats répondant aux objectifs d'habitat inclusif.....</i>	24
2. <i>Les résidences-services.....</i>	25

3. Les SAVS .....	25
D. La société inclusive .....	26
<b>Conclusion de la partie.....</b>	<b>28</b>
<b>PARTIE 2 : MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE .....</b>	<b>29</b>
<b>I. Objectifs de l'enquête.....</b>	<b>30</b>
<b>II. Terrain de l'étude .....</b>	<b>32</b>
A. L'Association des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing.....	32
B. Quelques formes d'habitats inclusifs aux Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing .	32
<b>III. Échantillonnage.....</b>	<b>34</b>
<b>IV. Méthode d'investigation .....</b>	<b>36</b>
A. Entretiens semi-directifs individuels.....	36
B. Focus Group .....	36
C. Constitution du guide d'entretien.....	37
D. Déroulement et limites des ESD .....	37
E. Analyse des résultats .....	38
<b>PARTIE 3 : RESULTATS ET PRÉCONISATIONS.....</b>	<b>39</b>
<b>I. Résultats de l'enquête .....</b>	<b>40</b>
<b>A. Une conception partagée de l'habitat inclusif .....</b>	<b>40</b>
1. L'importance de l'implantation géographique de l'habitat .....	40
2. Un accompagnement éducatif tourné vers la promotion de l'autonomie et de la citoyenneté des habitants .....	40
3. Mener une vie ordinaire, quelle que soit la forme d'habitat.....	41
<b>B. Choix et satisfaction de l'habitat du point de vue des personnes et des familles .....</b>	<b>42</b>
1. La question du choix de l'habitat : des avis divergents.....	42
2. Des habitants très satisfaits, des familles satisfaites et présentes.....	42
<b>C. Une évolution des pratiques professionnelles pour mieux répondre aux besoins des     personnes .....</b>	<b>43</b>
<b>D. Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale .....</b>	<b>45</b>
1. L'habitat inclusif comme vecteur de développement des potentialités de ses habitants	45
2. Les inconvénients et difficultés rencontrées en habitat inclusif.....	47
3. La question de la solitude.....	48
4. La sécurisation de la vie à domicile.....	49
5. L'inclusion : des avancées et des obstacles à lever .....	50

<b>E. Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif</b> .....	<b>53</b>
1. <i>Des habitants aux besoins de changements ou de stabilité dans leurs parcours d'habitat</i> 53	
2. <i>Diverses suggestions d'amélioration</i> .....	54
<b>II. Réflexions et préconisations</b> .....	<b>56</b>
<b>A. Soutenir la diversité des formules d'habitat</b> .....	<b>56</b>
<b>B. Co-construire l'habitat</b> .....	<b>57</b>
<b>C. Accompagner les professionnels aux évolutions des pratiques</b> .....	<b>58</b>
<b>D. Créer un référentiel d'évaluation de l'habitat</b> .....	<b>59</b>
<b>Conclusion de la partie</b> .....	<b>62</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>63</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>65</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>69</b>
<b>TABLE DES FIGURES</b> .....	<b>72</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>I</b>

## TABLE DES FIGURES

---

Tableau 1 : Terrain de l'étude .....	33
Tableau 2: Échantillonnage.....	34
Tableau 3 : Thèmes des ESD .....	37

## ANNEXES

## TABLE DES ANNEXES

---

Annexe 1: Grille d'entretien personnes accompagnées .....	III
Annexe 2: Grille d'entretien professionnels .....	IV
Annexe 3: Grille d'entretien familles .....	V
Annexe 4: Focus Group personnes habitant en milieu ordinaire et accompagnées par le SAVS + .....	VI
Annexe 5: Entretien avec un résidant de la Résidence-Services Jules Dehaene à Linselles .....	XII
Annexe 6: Entretien avec une résidante de la Résidence-Services Jules Dehaene à Linselles .....	XIV
Annexe 7: Entretien avec un colocataire de la maison du Foyer Famchon à Willems ....	XVI
Annexe 8: Entretien avec un colocataire de la maison du foyer Famchon à Willems ....	XVIII
Annexe 9: Entretien avec une résidante de la Résidence du Pont de Neuville à Neuville en Ferrain.....	XX
Annexe 10: Entretien avec une résidant de la Résidence du Pont de Neuville à Neuville en Ferrain.....	XXII
Annexe 11: Focus Group familles d'habitants des Résidences-Services.....	XXIV
Annexe 12: Entretien avec un chef de service des Résidences-Services.....	XXXI
Annexe 13: Entretien avec une chef de service du SAVS renforcé.....	XXXV
Annexe 14: Entretien avec une chef de service de la Résidence du Pont de Neuville.....	XL
Annexe 15: Entretien avec un AMP en Résidences-Services .....	XLV
Annexe 16: Entretien avec une éducatrice-spécialisée du SAVS renforcé .....	XLVIII

## Annexe 1: Grille d'entretien personnes accompagnées

**Cadre et objectif de l'entretien :** Cet entretien est réalisé dans le cadre de la réalisation d'un mémoire au sujet de l'habitat inclusif, rédigé en vue de l'obtention du Master 2 Management Sectoriel à la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS Lille). L'objectif de cet entretien est de recueillir des avis et retours d'expérience autour de plusieurs formes d'habitat inclusif.

**Conditions de diffusion :** Cet entretien sera retranscrit dans le mémoire, lui-même diffusé dans le centre de documentation de l'Université de Lille Droit & Santé en version papier et numérique.

### **Thème 1 : L'habitat actuel**

- 1) Où est situé votre logement ?

### **Thème 2 : Choix et satisfaction de l'habitat**

- 1) Avez-vous choisi d'habiter dans ce logement ?
- 2) Êtes-vous content de votre logement ? Pourquoi ?  
Si non, où aimeriez-vous habiter ?

### **Thème 3 : L'accompagnement**

- 1) Êtes-vous content de l'accompagnement ? Pourquoi ?

### **Thème 4 : Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale**

- 1) Que préférez-vous dans votre logement ?
- 2) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?
- 3) Vous sentez-vous en sécurité dans votre logement ?
- 4) Vous sentez-vous plus autonome ?
- 5) Faites-vous des activités/sorties à l'extérieur ?
- 6) Avez-vous le sentiment d'être seul ?
- 7) Comment sont les relations avec les autres locataires/voisins ?
- 8) Que pensez-vous de l'espace partagé avec les autres locataires ?

### **Thème 5 : Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif**

- 1) Qu'aimeriez-vous pour améliorer votre habitat ou l'accompagnement ?
- 2) Avez-vous des projets d'habitat ?

## Annexe 2: Grille d'entretien professionnels

**Cadre et objectif de l'entretien :** Cet entretien est réalisé dans le cadre de la réalisation d'un mémoire au sujet de l'habitat inclusif, rédigé en vue de l'obtention du Master 2 Management Sectoriel à la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS Lille). L'objectif de cet entretien est de recueillir des avis et retours d'expérience autour de plusieurs formes d'habitat inclusif.

**Conditions de diffusion :** Cet entretien sera retranscrit dans le mémoire, lui-même diffusé dans le centre de documentation de l'Université de Lille Droit & Santé en version papier et numérique. Avant toute diffusion, la transcription de l'entretien sera communiquée aux personnes interviewées pour accord et toutes les demandes de modifications seront prises en compte.

### **Thème 1 : Description de l'habitat actuel**

- 1) Selon vous, qu'est-ce que l'habitat inclusif ?
- 2) Diriez-vous que les résidences-services / l'accompagnement en SAVS correspondent à de l'habitat inclusif ?

### **Thème 2 : L'accompagnement**

- 1) Avez-vous le sentiment que votre métier a évolué dans l'accompagnement des personnes vivant en milieu ordinaire ? Si oui, en quoi ?
- 2) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'accompagnement éducatif ?

### **Thème 3 : Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale**

- 1) Selon vous, quels sont les avantages de l'habitat inclusif ? Qu'apporte-t'il aux personnes que vous accompagnez ?
- 2) Quels sont les inconvénients / difficultés que peuvent rencontrer les personnes accompagnées ?
- 3) Avez-vous le sentiment que les personnes sont en sécurité dans leurs logements ?
- 4) Avez-vous constaté des progrès dans l'autonomie des personnes accompagnées ?
- 5) Avez-vous le sentiment qu'elles participent à la vie de la cité ?
- 6) Pensez-vous qu'elles sont isolées ?

### **Thème 4 : Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif**

- 1) Que faudrait-il changer pour améliorer l'habitat inclusif ou l'accompagnement des personnes qui y vivent ?

## Annexe 3: Grille d'entretien familles

**Cadre et objectif de l'entretien :** Cet entretien est réalisé dans le cadre de la réalisation d'un mémoire au sujet de l'habitat inclusif, rédigé en vue de l'obtention du Master 2 Management Sectoriel à la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS Lille). L'objectif de cet entretien est de recueillir des avis et retours d'expérience autour de plusieurs formes d'habitat inclusif.

**Conditions de diffusion :** Cet entretien sera retranscrit dans le mémoire, lui-même diffusé dans le centre de documentation de l'Université de Lille Droit & Santé en version papier et numérique. Avant toute diffusion, la transcription de l'entretien sera communiquée aux personnes interviewées pour accord et toutes les demandes de modifications seront prises en compte.

### **Thème 1 : L'habitat actuel**

- 1) Selon vous, qu'est-ce que l'habitat inclusif ?
- 2) Diriez-vous que les résidences-services correspondent à de l'habitat inclusif ?

### **Thème 2 : Choix et satisfaction de l'habitat**

- 1) Qui a choisi que vos proches habitent en Résidences-Services ?
- 2) Pensez-vous que vos proches sont satisfaits de ce logement ?
- 3) Et vous, êtes-vous satisfaits en tant que parents ?

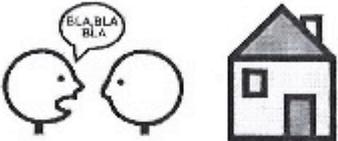
### **Thème 3 : Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale**

- 1) Pensez-vous qu'ils sont isolés ?
- 2) Avez-vous le sentiment qu'ils participent à la vie de la cité ?
- 3) Avez-vous constaté des progrès dans l'autonomie de vos proches ?
- 4) Quels sont les difficultés que peuvent rencontrer vos proches ?
- 5) Avez-vous le sentiment que vos proches sont en sécurité en Résidences-Services ?
- 6) Selon vous, qu'est-ce que la Résidence-Service a apporté à vos proches ?

### **Thème 4 : Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif**

- 1) Que faudrait-il changer pour améliorer l'habitat inclusif ou l'accompagnement des personnes qui y vivent ?

**Annexe 4: Focus Group personnes habitant en milieu ordinaire et accompagnées par le SAVS +**

<b>Groupe de parole sur l'Habitat</b>	
	
Date :	 <b>VENDREDI 28 JUIN 2019</b>
Lieu :	 
Heure :	 
Prix :	
Qui :	 

**6 participants** : JP., S., C., H., N., I.

**Date** : 28 juin 2019

**Cadre et objectif de l'entretien** : Cet entretien est réalisé dans le cadre de la réalisation d'un mémoire au sujet de l'habitat inclusif, rédigé en vue de l'obtention du Master 2 Management Sectoriel à la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS Lille). L'objectif de cet entretien est de recueillir des avis et retours d'expérience autour de plusieurs formes d'habitat inclusif.

**Conditions de diffusion** : Cet entretien sera retranscrit dans le mémoire, lui-même diffusé dans le centre de documentation de l'Université de Lille Droit & Santé en version papier et numérique.

## Thème 1 : L'habitat actuel

### 1) Où est situé votre logement ?

- N. : « J'habite à Roncq, pas loin de Auchan Roncq, dans un appartement. »
- H. : « A Croix, on est à deux avec C.. »
- C. : « Je vais à pieds travailler, il y a Inter pas loin. »
- S. : « Moi, j'habite à Bondues, rue de Ravennes, à côté des Centres d'Habitat. Je suis près de Mouvaux et Tourcoing. Mouvaux, pour faire mes courses, je vais à Auchan. Tourcoing, c'est près du Brun Pain. »
- JP. : « J'habite à Croix, dans un appartement. »
- I. : « J'habite à la Résidence de Croix. »

## Thème 2 : Choix et satisfaction de l'habitat

### 1) Avez-vous choisi d'habiter dans votre logement ?

- N. : « Oui, c'est moi qui voulais déménager. »
- C. : « Oui. »
- H. : « Oui, mais on cherche une maison pour C. et moi. Là, on habite dans la maison de la maman de C.. »
- S. : « Oui. Moi, j'ai choisi un appartement bien grand, pour inviter la famille. »
- JP. : « Oui, j'ai choisi tout seul. »
- I. : « Je ne me rappelle pas. »

### 2) Êtes-vous content de votre logement ? Pourquoi ? Si non, où aimeriez-vous habiter ?

- N. : « Oui. Parce qu'ALPHHAA a trouvé pour nous. Il y a tous les magasins. De temps en temps on fait les courses à Auchan Roncq. »
- C. : « Oui. Maintenant, on habite à deux. On fait attention de ne pas faire trop de bruit, quand il y a des gens qui dorment le matin. »

- S. : « Oui. J'aime bien, parce que c'est bien grand. J'ai une grande chambre. Et aussi, c'est un endroit bien calme. »
- JP. : « Moi aussi il est grand. Je fais tout tout seul. Ba ouais je suis content ! Il y a la télé, il y a tout. »
- I. : « Moyen. Je ne sais pas pourquoi. »

### Thème 3 : L'accompagnement

#### 1) Êtes-vous content de l'accompagnement ? Pourquoi ?

- N. : « Moi, oui. C'est grâce à eux pour plein de choses. Ils s'occupent de nous. Ils aident à trouver les appartements, aller à des rendez-vous. C'est dur de dire. »
- C. : « Oui ! »
- H. : « Ah bah bien sûr ! »
- C. : « Le samedi, dimanche, on sort, on fait des sorties. C'est bien ! »
- S. : « Oui, parce que comme N. a dit, c'est grâce à eux qu'ils nous accompagnent pour les rendez-vous. Par exemple, à certains endroits qu'on ne connaît pas. Ils nous apprennent l'endroit où c'est, et on mémorise. Après, on a appris où se trouve l'endroit. »
- JP. : « Moi, oui ! Tranquille ! Ils sont gentils avec nous. On est là pour apprendre, à faire la cuisine, faire à manger... »
- I. : « Ça va, je dis ça comme ça. ».

### Thème 4 : Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale

#### 1) Que préférez-vous dans votre logement ?

- C. : « Pour nous c'est pratique, car on a les magasins derrière. Mais on n'est pas content que les gens ils jettent des trucs dans les escaliers. C'est moi qui balaie tous les jours, et les pipis que je ramasse. »
- N. : « Avant j'avais des problèmes de bazar. Je marche avec des talons, les voisins ont dit ça. Et après, les éducateurs ont été les voir. Ils ont dit que N. et Martial ne font pas de bruit. »

#### *Reformulation de la question*

- N. : « Sinon, oui ça va. Il y a les transports et un magasin. »
- S. : « Moi en fait, j'ai choisi cet appartement-là, parce qu'avant j'habitais à Croix, c'était très loin pour moi aller au travail. Je préfère un peu plus près. »
- JP. : « Je vais à pied pour aller au boulot. Bah oui, j'habite pas loin donc je vais à pied. C'est pratique. C'est tout ! »
- I. : « Je ne sais pas. »

#### 2) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

- N. : « Avec les voisins ? C'est difficile. Ils sont venus frapper à ma porte pour dire : « Ouais, tu fais du bruit ! ». J'ai dit : « On dort. ». Et, après ALPHHA, ils sont venus me voir, et ils ont été les trouver. Là, c'est toucher du bois, ils sont calmés. »

- C. : « Bah, c'est les voisins, ils jettent tout dans les escaliers. Ils jettent des papiers, des sucettes, des gâteaux... J'ai déjà dit plusieurs fois : « Les escaliers, ce n'est pas fait pour ça ! Vous respectez ! ». Ils ont dit : « Oui, mais il n'y a pas assez de poubelles. ». J'ai dit : « Et ben, vous allez vous plaindre à Vilogia. ». J'ai pas de difficultés, à part le tableau de la liste de course, mais les courses ça va. »
- S. : « Moi, aussi c'est comme N. , j'ai un petit problème de voisin qui n'arrête pas de m'accuser que je fais du bruit. Et normalement, c'est pas possible, parce que moi je ne fais jamais de bruit de ma vie. Et ils pensent que je fais aussi le bruit dans la nuit, vers 2h du matin. Et normalement, c'est impossible, parce qu'à 2h du matin je dormais. Il m'engueule en disant que je dois arrêter de faire du bruit. Et ça, ça m'énerve. »
- JP. : « Moi, c'est la cuisine. J'ai de la misère un petit peu avec ça. On est là pour apprendre hein ! »

### 3) Vous sentez-vous en sécurité dans votre logement ?

- N. : « Oui, je rentre et je ferme la porte à clé. »
- C. : « Ça va, mais on n'a pas de persiennes. Je vais essayer de poser la question. »
- JP. : « Oui, moi c'est tout neuf chez moi. »
- S. : « Ah bah oui. Je me sens bien à l'aise. »
- JP. : « Ah oui ! Sinon, il faut appeler les flics quand il y a un problème. »
- H. : « Et si, il y a le feu. Comment tu fais ? »
- JP. : « Bah, c'est le 18. »
- H. : « Et les urgences pour les secours, c'est le combien ? »
- JP. : « Ah, moi je sais plus ! Je ne me rappelle plus ! »
- H. : « Le SAMU, c'est le 15 ! »
- I. : « Moi, je dis oui. »

### 4) Vous sentez-vous plus autonome ?

- JP. : « Moi, je suis autonome moi ! »
- N. : « Euh... Des progrès ! De temps en temps, je fais des bons repas. »
- H. : « J'ai toujours vécu en appartement. J'ai fait des nouveaux plats pour Mademoiselle. »
- C. : « Des progrès pour les courses, faire attention aux sous, les papiers... »
- S. : « Oui. Quand on me dit quelque chose, et ben je le fais. Par exemple : « S. , tu dois aller au médecin. », bah je l'ai fait. »
- JP. : « Moi, je fais tout, tout seul. Je fais à manger tout seul, mes draps tout seul, mon lit tout seul. »
- I. : « Pareil. »

### 5) Faites-vous des activités/sorties à l'extérieur ?

- H. : « Moi, je vais à la piscine, du vélo... »
- C. : « Oui, le samedi et dimanche. Des fois on fait des pique-niques, et on s'en va toute la journée. »
- H. : « On fait la cuisine ! »
- S. : « Par exemple, moi je vais au cinéma avec mes frères. Et, de temps en temps, je me promène, si j'en ai envie. »
- C. : « Le dimanche, des fois on va à Babou, au parc... »
- JP. : « Moi, je vais au cinéma tout seul, à Roubaix, en métro, ou sortir un petit peu promener. »

- I. : « De temps en temps, avec les éducateurs. »

### 6) Avez-vous le sentiment d'être seul ?

- H. : « Bah non ! On est à deux ! »
- N. : « Je suis mariée. J'étais toute seule avant, et j'avais peur. »
- H. : « Jamais peur nous ! On est toujours à deux ! Et, toi JP. ? »
- JP. : « Non, non, non. Moi, je suis bien tout seul ! »
- S. : « Bah au début oui, pour la première fois que j'étais dans un appartement. C'était un peu de stress, tout ça. Et là, on va dire moyen. Quelque fois, certains amis et famille ne passent pas beaucoup chez moi. »
- JP. : « Oh, ça va moi ! Je suis tranquille. »
- I. : « C'est dur, un petit peu. »

### 7) Comment sont les relations avec les voisins ?

- H. : « Oh la la ! Alors là ! »
- N. : « Moyen ! On rentre chez nous, et il ne dit pas bonjour. »
- C. : « Il y a le bazar dans l'escalier. Moi c'est « Bonjour », « Bonsoir », et c'est tout ! »
- H. : « Moi je leur dis : « Arrêter de faire de la perceuse. ». »
- S. : « Moi, il y a certains voisins qui me disent : « Bonjour, comment ça va ? » »
- JP. : « Moi, ils sont polis avec moi. Ils sont gentils. »
- I. : « Moi, rien à dire. »

### 8) Que pensez-vous de l'espace partagé avec les autres personnes : le plateau technique ?

- N. : « Oui ça va ! Après le boulot, j'y vais chercher le planning. »
- H. : « Pareil ! »
- C. : « Pareil ! »
- S. : « C'est bien, tous les vendredis j'y vais chercher mon planning. Mais quelques fois, il y a du monde, et c'est un peu trop bruyant. »
- H. : « Ça fait du bruit ! »
- JP. : « C'est bien »
- I. : « Pareil. »

## Thème 5 : Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif

### 3) Qu'aimeriez-vous pour améliorer votre habitat ou l'accompagnement ?

- H. : « Écouter de la musique fort »
- C. : « Changer la tapisserie. »
- S. : « Rien. »
- JP. : « Mettre des fleurs, des tableaux. Je peux le faire. »
- S. : « Avoir un peu d'air frais dans l'appartement. J'ai trop la chaleur. »

### 4) Avez-vous des projets d'habitat ?

- H. : « Ah moi ! Bientôt ! »
- N. : « Non ! Je suis bien là ! »
- H. : « Déménager ! »
- C. : « Oui, on aimerait bien trouver une petite maison pour tous les deux. »
- JP. : « Un appartement ou un studio ? »
- H. : « Un studio ! »
- C. : « Non ! une maison, une petite maison. »
- H. : « On serait mieux à l'aise. »
- S. : « Non, car ça fait deux fois que j'ai déménagé. Mon premier appartement, c'était à la Résidence La Pépinière du Pont de Neuville. Après, j'ai déménagé en 2016, à Croix. Et après, j'ai déménagé à Bondues. Cette fois ci je ne déménage plus ! ».
- JP. : « Oui, pour un appartement plus grand à Croix, ça va se faire, faut faire les papiers avec la tutelle. »
- I. : « J'ai envie de changer. »

## Annexe 5: Entretien avec un résidant de la Résidence-Services Jules Dehaene à Linselles

**Prénom :** M.

**Date :** 11 juin 2019

**Cadre et objectif de l'entretien :** Cet entretien est réalisé dans le cadre de la réalisation d'un mémoire au sujet de l'habitat inclusif, rédigé en vue de l'obtention du Master 2 Management Sectoriel à la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS Lille). L'objectif de cet entretien est de recueillir des avis et retours d'expérience autour de plusieurs formes d'habitat inclusif.

**Conditions de diffusion :** Cet entretien sera retranscrit dans le mémoire, lui-même diffusé dans le centre de documentation de l'Université de Lille Droit & Santé en version papier et numérique.

### Thème 1 : L'habitat actuel

#### 1) Où est situé votre logement ?

J'habite à la Résidence-Service de Linselles, au numéro 10, c'est un studio. Il y a des studios où il n'y a pas de chambres. Les studios avec une chambre c'est meilleur, sinon on voit le lit défait. A côté, il y a le C.A.T, pas loin il y a la place de Linselles avec une bijouterie, avec deux boulangeries pour le pain. Tout près, il y a la petite superette Auchan. Le matin, il y a plus de bus car c'est l'heure de l'école et après 8h-9h, pour une heure, il y a deux bus à l'heure de mon travail.

### Thème 2 : Choix et satisfaction de l'habitat

#### 1) Avez-vous choisi d'habiter dans ce logement ?

Oui, en fait je voulais habiter dans un appartement et après on m'avait dit : « au début essaie les résidences-services, t'apprendras des choses et tout ça ». Comme ici j'ai appris à faire le ménage et tout ça, après je vais peut-être changer je vais peut-être habiter dans un appartement. Avant, j'étais chez ma mère. On est bien sans sa mère !

#### 2) Êtes-vous content de votre logement ? Pourquoi ? Si non, où aimeriez-vous habiter ?

Oui, bien sûr ! Parce que c'est bien. Et ça nous apprend à se débrouiller quand on est tout seul, tout ça, faire à manger, faire la lessive, à se lever tout seul.

### Thème 3 : L'accompagnement

#### 1) Êtes-vous content de l'accompagnement ? Pourquoi ?

Ouais ! Franchement ouais ! C'est une bonne équipe ! Ils font tout pour nous en fait. Ils font des sorties, ils font la cuisine. De temps en temps, je mange seul chez moi, trois fois par semaine. C'est quand on veut qu'ils nous accompagnent. Pour l'instant, je n'ai pas besoin, là je me débrouille tout seul. Au début, on m'accompagnait pour le docteur, aller faire des courses et tout ça ... et là c'est tout seul, comme un grand, faut se débrouiller ! On ne sera pas toujours là pour moi non plus !

## Thème 4 : Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale

### 1) Que préférez-vous dans votre logement ?

C'est rester chez moi, tranquille, quand j'ai envie ! Après, manger avec les autres de temps en temps, mais pas tous les jours. C'est pour ça que je fais trois repas ici et trois repas avec les autres.

### 2) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

Pfouuu ! Non il n'y en a pas ! Là, pour moi il n'y en a pas.

### 3) Vous sentez-vous en sécurité dans votre logement ?

Bah oui ! C'est vraiment adapté.

### 4) Vous sentez-vous plus autonome ?

Ah oui ! Pour mon linge, avant je ne le faisais pas. La cuisine, avant je ne le faisais pas. Le linge c'est encore dur et à ranger le linge dans la commode. Les repas, je les fais moi-même.

### 5) Faites-vous des activités/sorties à l'extérieur ?

Oui, moi je fais du taekwondo à Linselles, le vendredi, le lundi et le dimanche. J'adore !

### 6) Avez-vous le sentiment d'être seul ?

Non, moi j'aime bien ça, rester seul un peu. Il y a plein de trucs à faire ici.

### 7) Comment sont les relations avec les autres locataires/voisins ?

Moi ça se passe bien ! Les voisins ça va, moi je parle un peu avec les voisins de temps en temps, de temps en temps ils viennent parler avec moi, tout ça.

Les autres résidents : je parle un petit peu avec tout le monde, je m'entends bien, c'est avec la petite J. De temps en temps, on mange ensemble et tout ça. J'ai plus d'affinités avec J. et J. que les autres.

### 8) Que pensez-vous de l'espace partagé avec les autres locataires ?

Bah c'est bien ! je trouve c'est bien !

## Thème 5 : Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif

### 1) Qu'aimeriez-vous pour améliorer votre habitat ou l'accompagnement ?

Je crois qu'il n'y a rien à changer. Ils viennent de changer les tables donc il n'y a rien à changer. L'accompagnement : rien, moi pour l'instant je n'en ai pas vraiment besoin. Pour moi, il n'y a rien à changer.

### 2) Avez-vous des projets d'habitat ?

Oui, avoir un petit appartement avec ALPHHA, soit sur Tourcoing, soit sur Neuville, tout seul. L'accompagnement avec ALPHHA pour qu'ils viennent de temps en temps me voir pour demander si ça va, si je ne veux pas quelque chose et tout ça, je ne sais pas moi, de l'aide pour quelque chose. Et avoir un petit chat ! un petit chaton !

## Annexe 6: Entretien avec une résidante de la Résidence-Services Jules Dehaene à Linselles

**Prénom :** J.

**Date :** 12 juin 2019

**Cadre et objectif de l'entretien :** Cet entretien est réalisé dans le cadre de la réalisation d'un mémoire au sujet de l'habitat inclusif, rédigé en vue de l'obtention du Master 2 Management Sectoriel à la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS Lille). L'objectif de cet entretien est de recueillir des avis et retours d'expérience autour de plusieurs formes d'habitat inclusif.

**Conditions de diffusion :** Cet entretien sera retranscrit dans le mémoire, lui-même diffusé dans le centre de documentation de l'Université de Lille Droit & Santé en version papier et numérique.

### Thème 1 : L'habitat actuel

#### 1) Où est situé votre logement ?

J'habite ici à la Résidence-Service de Linselles. On est une dizaine à peu près. Il y a une maitresse de maison, des animateurs aussi pour nous aider quand on a besoin. Il y a une pharmacie pas loin, et Intermarché.

### Thème 2 : Choix et satisfaction de l'habitat

#### 1) Avez-vous choisi d'habiter dans ce logement ?

Oui, parce que j'ai fait deux stages, dans une Résidence-Service à Mouvaux et un à Seclin, mais ce n'était pas une Résidence-Service, mais un appartement où je devais faire à manger le soir toute seule. J'ai choisi d'habiter ici pour faire à peu près comme mon grand frère, quitter mes parents, même si mon grand-frère habite loin.

#### 2) Êtes-vous content de votre logement ? Pourquoi ? Si non, où aimeriez-vous habiter ?

Oui je suis très contente de mon appartement même si je mets 1h30 de route le matin et 1h30 de route le soir pour aller à l'ESAT de Fives. Il n'y a pas grand-chose de mieux qu'avant, mais normalement au mois de septembre, j'aurai une place dans une autre Résidence-Service, mais à Marcq en Baroeul, ce sera plus près de mon travail.

### Thème 3 : L'accompagnement

#### 1) Êtes-vous content de l'accompagnement ? Pourquoi ?

Oui je suis très contente de ça, même si ça fait depuis le mois de novembre que je suis intolérante au gluten. Ils font vraiment attention et c'est vraiment bien. Moi je sais ce que je peux et ce que je ne peux pas manger, mais eux des fois, ils disent aussi ce que je ne peux pas, j'aime bien.

## Thème 4 : Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale

### 1) Que préférez-vous dans votre logement ?

C'est vrai que comme mon copain il habite très loin aussi, mais lui il est dans un logement tout seul. Il n'y a personne pour l'accompagner. Du coup, ça fait depuis longtemps que je me suis dit que je ne veux pas faire comme lui pour le moment, j'ai besoin de l'accompagnement.

### 2) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

C'est par exemple, si j'ai des soucis au boulot ou que je ne vais pas bien, je dois absolument en parler à quelqu'un. Le vendredi, je suis en temps partiel car je suis loin. Tous les vendredis, je ne travaille pas du tout, du coup je fais mon ménage moi-même, je fais ma cuisine moi-même.

### 3) Vous sentez-vous en sécurité dans votre logement ?

Oui, c'est surtout l'accompagnement.

### 4) Vous sentez-vous plus autonome ?

Oui, j'ai l'impression. Parce qu'avant pour aller à la pharmacie ou faire mes courses j'avais besoin de maman, parce que c'est vrai que là où habitent mes parents, il n'y a pas de magasins tout près, donc à chaque fois, on est obligé de prendre la voiture et ici je peux y aller à pied.

### 5) Faites-vous des activités/sorties à l'extérieur ?

Oui souvent le week-end, mais pas avec la Résidence-Service. Souvent j'ai des week-ends avec l'ALD, c'est une association des personnes comme moi, on part en week-end, on part en séjours.

### 6) Avez-vous le sentiment d'être seul ?

Quand je vais mal, j'ai l'impression. Mais sinon j'en parle et ils me réconfortent.

### 7) Comment sont les relations avec les autres locataires/voisins ?

C'est vrai que j'ai nettement plus de relations avec M.. C'est juste avec lui que je m'entends le mieux. Presque tous les mercredis, on mange soit chez lui, soit chez moi.

### 8) Que pensez-vous de l'espace partagé avec les autres locataires ?

Oui je trouve ça bien comme ça on peut se parler.

## Thème 5 : Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif

### 1) Qu'aimeriez-vous pour améliorer votre habitat ou l'accompagnement ?

J'ai pas d'idées.

### 2) Avez-vous des projets d'habitat ?

Normalement au mois de septembre. C'est pour aller à la Résidence à Marcq en Baroeul pour être plus près de mon boulot, de mon travail.

## Annexe 7: Entretien avec un colocataire de la maison du Foyer Famchon à Willems

**Prénom :** JP.

**Date :** 18 juin 2019

**Cadre et objectif de l'entretien :** Cet entretien est réalisé dans le cadre de la réalisation d'un mémoire au sujet de l'habitat inclusif, rédigé en vue de l'obtention du Master 2 Management Sectoriel à la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS Lille). L'objectif de cet entretien est de recueillir des avis et retours d'expérience autour de plusieurs formes d'habitat inclusif.

**Conditions de diffusion :** Cet entretien sera retranscrit dans le mémoire, lui-même diffusé dans le centre de documentation de l'Université de Lille Droit & Santé en version papier et numérique.

### Thème 1 : L'habitat actuel

#### 1) Où est situé votre logement ?

Dans une maison, et entre deux ici à Famchon, la journée jusque 6h00, 6h30 du soir, et après je retourne dans la maison. Dans la maison, il y a moi, G. et G..

### Thème 2 : Choix et satisfaction de l'habitat

#### 1) Avez-vous choisi d'habiter dans ce logement ?

Non, c'est P., c'est un directeur, il est parti maintenant.

#### 2) Êtes-vous content de votre logement ? Pourquoi ? Si non, où aimeriez-vous habiter ?

Oui je suis bien content oui ! Parce que la maison est jolie, elle est grande, j'aime bien !

### Thème 3 : L'accompagnement

#### 1) Êtes-vous content de l'accompagnement ? Pourquoi ?

Oui, je suis content oui ! Parce qu'ils rigolent et nous rendent service. J'habitais dans un appartement avant et je savais déjà faire des choses. C'est pour ça que je suis dans la maison, car il y a d'autres gens qui ne savent pas faire.

### Thème 4 : Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale

#### 1) Que préférez-vous dans votre logement ?

Le manger, le ménage, faire les poussières, laver et la lessive.

#### 2) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

Le boulot. Laver par terre c'est plus dur et balayer et laver.  
Faire à manger c'est difficile, les numéros du gaz aussi.

**3) Vous sentez-vous en sécurité dans votre logement ?**

J'ai un petit peu peur à cause des éclairs et le bruit de la maison quand il y a de l'orage. Tant que l'orage n'est pas fini, je ne vais pas dormir.

**4) Vous sentez-vous plus autonome ?**

Non, je savais faire avant.

**5) Faites-vous des activités/sorties à l'extérieur ?**

Oui beaucoup ! Je fais de tout ! Les courses, le tricot, le canevass ; de tout, de tout !

**6) Avez-vous le sentiment d'être seul ?**

Non. Ils sont toujours là les deux G., souvent.

**7) Comment sont les relations avec les autres locataires/voisins ?**

Bien, très bien, avec les voisins de la maison aussi.

**8) Que pensez-vous de l'espace partagé avec les autres locataires ?**

Oui, oui, c'est bien.

**Thème 5 : Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif**

**1) Qu'aimeriez-vous pour améliorer votre habitat ou l'accompagnement ?**

J'ai aucune idée, rien.

**2) Avez-vous des projets d'habitat ?**

Je n'ai pas envie de déménager, je suis bien à la maison ! Je ne déménage plus !

## Annexe 8: Entretien avec un colocataire de la maison du foyer Famchon à Willems

**Prénom :** G.

**Date :** 18 juin 2019

**Cadre et objectif de l'entretien :** Cet entretien est réalisé dans le cadre de la réalisation d'un mémoire au sujet de l'habitat inclusif, rédigé en vue de l'obtention du Master 2 Management Sectoriel à la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS Lille). L'objectif de cet entretien est de recueillir des avis et retours d'expérience autour de plusieurs formes d'habitat inclusif.

**Conditions de diffusion :** Cet entretien sera retranscrit dans le mémoire, lui-même diffusé dans le centre de documentation de l'Université de Lille Droit & Santé en version papier et numérique.

### Thème 1 : L'habitat actuel

#### 1) Où est situé votre logement ?

10 rue chemin Meunier à Willems. C'est une maison, c'est aux Papillons-Blancs, ça fait partie du foyer. J'habite avec JP., G. et moi.

Il y a des maisons autour et on a un grand jardin. Les magasins, c'est près du foyer.

### Thème 2 : Choix et satisfaction de l'habitat

#### 1) Avez-vous choisi d'habiter dans ce logement ?

Non, c'est P.. On était d'accord ouais.

#### 2) Êtes-vous content de votre logement ? Pourquoi ? Si non, où aimeriez-vous habiter ?

Je suis très content de la maison. J'ai ma chambre, j'ai une télévision, il y a tout.

Je suis content parce que c'est calme, et puis on ne voit pas les têtes de tout le monde. On voit qui on veut et on fait ce qu'on veut !

### Thème 3 : L'accompagnement

#### 1) Êtes-vous content de l'accompagnement ? Pourquoi ?

Oui, je suis content oui ! Ils sont sympathiques. Ils aident pour les repas, tout ça....

La journée, je suis en autonomie, je vais chercher mes cigarettes. La journée je vais à Famchon.

### Thème 4 : Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale

#### 1) Que préférez-vous dans votre logement ?

On fait ce qu'on veut. On est libre !
<b>2) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?</b>
Il faut tout faire quoi, le ménage, tout, c'est difficile. On s'arrange tous les trois, on travaille ensemble pour le repas. Rien de spécial, sinon, juste le ménage.
<b>3) Vous sentez-vous en sécurité dans votre logement ?</b>
Je suis en sécurité oui ! J'ai pas peur.
<b>4) Vous sentez-vous plus autonome ?</b>
Plus d'autonomie oui ! J'ai fait des progrès oui.
<b>5) Faites-vous des activités/sorties à l'extérieur ?</b>
Oh oui, oui ! On fait tout : bowling, cinéma, gymnastique ici avec le foyer, les éducateurs. Tout seul, je vais à Auchan Leers, je vais boire mon café, je prends le bus. Comme un grand, je prends le bus.
<b>6) Avez-vous le sentiment d'être seul ?</b>
Non, ça me dit rien. G. il pense à nous.
<b>7) Comment sont les relations avec les autres locataires/voisins ?</b>
Avec G., bon. JP., il est un petit peu ... autoritaire. On fait de son mieux, on fait plus attention. Avec les voisins de la maison : ils sont sympathiques, je donne une cigarette aux voisins, ils disent merci, ils ne fument plus. Toutes les maisons à côté ils sont sympathiques autour de nous.
<b>8) Que pensez-vous de l'espace partagé avec les autres locataires ?</b>
C'est très bien oui, très bien.

### Thème 5 : Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif

<b>1) Qu'aimeriez-vous pour améliorer votre habitat ou l'accompagnement ?</b>
Qu'est-ce qu'on pourrait bien faire ? On ne peut pas peindre les murs ? Une belle couleur ! mais c'est du papier je pense ?
<b>2) Avez-vous des projets d'habitat ?</b>
Moi, je suis trop bien, non ! Je suis très bien ! Quatre fois j'ai déménagé ici, avec la maison ça fait 5. Je ne veux plus déménager, j'ai trop déménagé, plus jamais !

## Annexe 9: Entretien avec une résidente de la Résidence du Pont de Neuville à Neuville en Ferrain

**Prénom :** L.

**Date :** 20 juin 2019

**Cadre et objectif de l'entretien :** Cet entretien est réalisé dans le cadre de la réalisation d'un mémoire au sujet de l'habitat inclusif, rédigé en vue de l'obtention du Master 2 Management Sectoriel à la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS Lille). L'objectif de cet entretien est de recueillir des avis et retours d'expérience autour de plusieurs formes d'habitat inclusif.

**Conditions de diffusion :** Cet entretien sera retranscrit dans le mémoire, lui-même diffusé dans le centre de documentation de l'Université de Lille Droit & Santé en version papier et numérique.

### **Thème 1 : L'habitat actuel**

#### **1) Où est situé votre logement ?**

Mon logement est situé au 2a rue Jean Jaurès, Résidence La Pépinière, 59960 à Neuville en Ferrain. J'habite dans un appartement.

### **Thème 2 : Choix et satisfaction de l'habitat**

#### **1) Avez-vous choisi d'habiter dans ce logement ?**

Oui, j'étais déjà venu ici l'année dernière. Ils m'ont proposé de faire un essai ici, je suis prolongée jusqu'au 8 aout. C'est un stage.

#### **2) Êtes-vous content de votre logement ? Pourquoi ? Si non, où aimeriez-vous habiter ?**

Je suis contente de mon logement parce que comme ça je suis plus rapprochée des transports en commun. Quand j'étais en service civique c'était mieux, j'arrêtais pas de changer d'endroits : Lille, Houplines, Armentières... Je ne suis pas loin de Tourcoing centre.

### **Thème 3 : L'accompagnement**

#### **1) Êtes-vous content de l'accompagnement ? Pourquoi ?**

Oui. Là on a mis en place des outils comme un menu, une liste de courses et un planning pour mes tâches ménagères. Ils m'aident beaucoup.

## Thème 4 : Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale

### 1) Que préférez-vous dans votre logement ?

Je fais des rencontres.

### 2) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

Là dans mon appartement, j'en ai pas. Après, c'est plus quand je fais des courses pour la monnaie.

### 3) Vous sentez-vous en sécurité dans votre logement ?

Oui. Il n'y a personne qui peut rentrer chez moi. Il y a un veilleur.

### 4) Vous sentez-vous plus autonome ?

Oui, par rapport au ménage. Mes repas sont plus équilibrés.

### 5) Faites-vous des activités/sorties à l'extérieur ?

Oui. Là, samedi on va à Disney. Après je vais travailler à partir de la semaine prochaine. Je vais faire 3 semaines de stage au Leclercq de Templeuve. Sinon, je vais faire mes courses, je vais me balader sur Lille...

### 6) Avez-vous le sentiment d'être seul ?

Là non, vu que j'ai un chat chez moi.

### 7) Comment sont les relations avec les autres locataires/voisins ?

Bien.

### 8) Que pensez-vous de l'espace partagé avec les autres locataires ?

C'est bien. Quand on fait des ateliers cuisine on mange là, c'est sympa.

## Thème 5 : Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif

### 1) Qu'aimeriez-vous pour améliorer votre habitat ou l'accompagnement ?

Pour l'instant, rien. Rien.

### 2) Avez-vous des projets d'habitat ?

Oui. J'aimerais aller dans un des appartements à Croix (habitat inclusif). Sinon, ce sera un autre appartement en autonomie peut-être sur Lille où ses environs, sans éducateurs.

## Annexe 10: Entretien avec une résidant de la Résidence du Pont de Neuville à Neuville en Ferrain

**Prénom :** S.

**Date :** 25 juin 2019

**Cadre et objectif de l'entretien :** Cet entretien est réalisé dans le cadre de la réalisation d'un mémoire au sujet de l'habitat inclusif, rédigé en vue de l'obtention du Master 2 Management Sectoriel à la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS Lille). L'objectif de cet entretien est de recueillir des avis et retours d'expérience autour de plusieurs formes d'habitat inclusif.

**Conditions de diffusion :** Cet entretien sera retranscrit dans le mémoire, lui-même diffusé dans le centre de documentation de l'Université de Lille Droit & Santé en version papier et numérique.

### **Thème 1 : L'habitat actuel**

#### **1) Où est situé votre logement ?**

J'habite ici, à Neuville en Ferrain, à la Résidence. Cela fait 2 ans que je suis ici. Je vais partir d'ici. Il y a des transports en commun.

### **Thème 2 : Choix et satisfaction de l'habitat**

#### **1) Avez-vous choisi d'habiter dans ce logement ?**

Oui, parce que j'ai des problèmes avec ma famille.

#### **2) Êtes-vous content de votre logement ? Pourquoi ? Si non, où aimeriez-vous habiter ?**

Ouais, parce que je suis pas dehors déjà, je touche du bois. Du coup je suis content de pas être dehors, et je suis bien ici, mais je vais partir d'ici.

### **Thème 3 : L'accompagnement**

#### **1) Êtes-vous content de l'accompagnement ? Pourquoi ?**

Ouais, parce qu'ils m'aident et tout. Ils m'aident pour mes projets. J'ai un projet pour un scooter. On m'accompagne pour rechercher un appartement.

### **Thème 4 : Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale**

#### **1) Que préférez-vous dans votre logement ?**

Faire à manger déjà, m'occuper, faire le ménage.

#### **2) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?**

Quand je rentre le soir, j'ai la flemme de faire la vaisselle, faire le ménage ... Demain je travaille pas, donc je vais profiter, je vais dormir parce que j'ai des cernes.

**3) Vous sentez-vous en sécurité dans votre logement ?**

Oui.

**4) Vous sentez-vous plus autonome ?**

Ouais. Pour l'appartement, l'entretien du logement. Les courses, je gère. L'argent, je gère aussi, parce que j'ai mis des sous de côté. C'est bien d'avoir des sous de côté, parce que les sous ça part vite !

**5) Faites-vous des activités/sorties à l'extérieur ?**

Oui ! Avec ma petite amie. Je vais avec elle sur Lille, chez ses parents, à Promenade de Flandre, je vais voir mon père...

Je fais du sport ici, de la boxe et de la musculation, avec Brahim et la veilleuse.

**6) Avez-vous le sentiment d'être seul ?**

En ce moment oui, là oui. A cause des conflits avec J., un résidant d'ici, en haut, au 18. Avec ma petite-amie, on fait des câlins, des bisous, et il vient nous déranger. Et ça, ça me soule.

**7) Comment sont les relations avec les autres locataires/voisins ?**

Oh, cool ! Des fois ils me parlent, je leur parle. Ils me donnent des conseils, je leur donne des conseils. Sauf avec J..

**8) Que pensez-vous de l'espace partagé avec les autres locataires ?**

C'est bien, mais des fois ça crie, ils rigolent fort. Ça bouscule dans ma tête en fait. Quand je rentre, j'ai envie de dire : « Ferme-là, c'est mieux ».

**Thème 5 : Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif**

**1) Qu'aimeriez-vous pour améliorer votre habitat ou l'accompagnement ?**

Moins de stress ! Parce que je suis très nerveux, très stressé.

Et moins de conflits avec les autres et tout, avec l'extérieur et les résidants. Avec D., c'est un résidant qui est parti d'ici, il dit même pas bonjour, rien ; moi je m'en tape.

**2) Avez-vous des projets d'habitat ?**

Oui, avec ma petite-amie en fait. Elle est d'accord. Elle m'a dit hier : « Ouais, je suis bien ici, avec toi ». J'ai dit : « Ouais, je sais. ». Parce que quand on voit l'heure, à 21h30, elle doit repartir, et je dis : « Putain, j'étais bien et tout avec elle ». Je l'invite à dormir, mais pas toutes les semaines. Il y a un planning.

Je veux aller en appartement avec elle, parce qu'elle gère bien, elle se débrouille bien avec le ménage, la vaisselle, le linge...

## Annexe 11: Focus Group familles d'habitants des Résidences-Services

**Date :** 25 juin 2019

**Composition du groupe :** 5 proches d'habitants des Résidences-Services

**Cadre et objectif de l'entretien :** Cet entretien est réalisé dans le cadre de la réalisation d'un mémoire au sujet de l'habitat inclusif, rédigé en vue de l'obtention du Master 2 Management Sectoriel à la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS Lille). L'objectif de cet entretien est de recueillir des avis et retours d'expérience autour de plusieurs formes d'habitat inclusif.

**Conditions de diffusion :** Cet entretien sera retranscrit dans le mémoire, lui-même diffusé dans le centre de documentation de l'Université de Lille Droit & Santé en version papier et numérique. Avant toute diffusion, la transcription de l'entretien sera communiquée aux personnes interviewées pour accord et toutes les demandes de modifications seront prises en compte.

### Thème 1 : l'habitat actuel

#### 1) Selon vous, qu'est-ce que l'habitat inclusif ?

- « Pour moi, c'est un habitat qui est totalement adapté à nos résidents. Quel que soit leur handicap, rien ne doit les gêner dans ce logement, ou cette Résidence. »
- « Moi, je vois plus le terme inclusif comme étant : vivre dans la société comme tout le monde. On parle aussi d'intégration. Intégration et inclusif ce n'est pas la même chose. L'inclusion, c'est vivre au milieu des autres, et ce n'est pas les personnes handicapées qui doivent faire des efforts pour s'intégrer à la société, mais c'est la société qui doit accepter les personnes différentes et leur permettre de vivre dans la société comme tout le monde. »
- « Moi, je dirai que pour l'habitat inclusif, c'est quand même un habitat qui ne doit pas être trop différencié quand même. Par exemple, pour la Résidence St Jacques, je trouve qu'ils vivent comme des citoyens classiques, dans un bâtiment qui n'est pas référencé. Il faut localiser l'habitat dans un endroit qui ne soit pas à l'écart, sinon ils ne sont pas dans la société. »
- « L'inclusion, c'est aussi que les personnes accompagnées aient des contacts avec la société, par les loisirs. Ça fait partie de leur façon de vivre. On peut aussi parler d'inclusion dans les autres habitats. Par exemple à Langevin, ceux qui habitent à Langevin y sont car n'ont pas suffisamment d'autonomie pour habiter en Résidence ou en appartement plus autonome. Donc, est-ce que cela veut dire que la personne plus lourdement handicapée est condamnée à ne pas connaître l'inclusion ? Bien sûr que non ! C'est à l'établissement à s'adapter. Au foyer Langevin, il y aurait des progrès à faire car le résident ne peut pas prendre son repas quand il veut, il ne participe pas à l'élaboration des menus avec les cuisinières. Il y a eu des progrès qui ont été fait. Ils ont le droit de prendre leur petit-déjeuner dans leur chambre, avoir une cafetière. »

## 2) Diriez-vous que les résidences-services correspond à de l'habitat inclusif ?

- « Oui ! »
- « Je dirai que les Résidences-Services sont en avance ! Puisque les critères de création des Résidences-Services, c'était la proximité des moyens de transport, la proximité des commerces, des moyens de distraction, des magasins ... Habitat inclusif, ne veut pas dire autonomie complète des personnes. Cela doit obligatoirement s'accompagner d'accompagnement. »
- « A 90% oui. »

## Thème 2 : Choix et satisfaction de l'habitat

### 1) Qui a choisi que vos proches habitent en Résidences-Services ?

- « Moi, personnellement pour ma petite sœur. Et quand mes parents ont eu vent de cet habitat, ils ont trouvé que c'était bien. Elle avait 21-22 ans. Elle y allait les semaines, et revenait le week-end. De ce fait là, ce qui est bien et qui n'est pas bien, c'est qu'elle a pris des habitudes pendant longtemps, du style, je prends mon bain chez Papa et Maman. Ce qui fait qu'elle ne se lave pas à la Résidence, car elle ne veut pas mouiller sa salle de bain. Maintenant, je dois prendre le relais de ma maman qui est âgée, mais il n'y a rien qui a été fait. Ma maman a pris trop de place, je pense par rapport aux professionnels, elle ne lui a pas laissé assez d'autonomie. Là, j'ai réussi à avoir la PCH, je veux trouver la bonne personne bienveillante. »
- « C'est nous. Nous, les parents. On ne les a pas obligés. »
- « Moi, j'ai orienté le choix. »
- « Moi, je dirai que c'est mon conjoint. »
- « A cette époque-là, les listes d'attente étaient tellement longues. Moi, j'ai fait la demande quand il avait 20 ans, et il a eu une place en Résidence à 26 ans. Donc, il avait bien eu le temps de se projeter. »

### 2) Pensez-vous que vos proches sont satisfaits de ce logement ?

- « Il y a eu des hauts et des bas. Ma petite sœur, par moment, elle a été maltraitée à cause d'une fille qui lui a pourri la vie pendant des années. Cette fille ne voulait pas habiter là, et elle était capable d'habiter toute seule. Elle a rendu la vie impossible aux éducateurs et aux résidents. Elle a réussi à partir, et elle habite toute seule, et ça se passe bien ! C'est dommage pour elle et pour les autres. »
- « A Austerlitz, on n'est pas gâté avec la maitresse de maison. »
- « Ils sont satisfaits, mais avec parfois des difficultés d'adaptation. La vie en communauté n'est pas simple, parce que l'on doit supporter le handicap des autres. Et ça, c'est pas toujours évident. On a déjà son propre handicap qu'on gère au mieux. »

- « S'ils ne supportent pas le handicap des autres, il faut aller habiter en appartement autonome. Je trouve qu'ils ne sont que 10, avec la possibilité de dire « ce soir je suis fatigué, je suis énervé, je n'ai pas envie de manger avec tout le monde », alors ils ont leur plateau, ou font la cuisine eux-mêmes. C'est un avantage considérable quand même. Il ne faut pas exagérer le poids de la collectivité. C'est comme dans une famille, même si ce n'est pas des frères et sœurs. »
- « Quelquefois, il manque une vie humaine. Quand on se rend dans la Résidence, je trouve que c'est froid. »
- « Cela dépend des Résidences. »
- « À Austerlitz, je sens qu'il y a une très bonne ambiance. »
- « Quand on arrive le samedi, et que tout est fermé, parce qu'il n'y a personne, moi je trouve que les Résidences, le samedi et dimanche, c'est plus que triste, c'est mortel. »
- « A ce niveau-là, il n'y a eu aucun progrès, la fusion avec les Papillons-Blancs n'a rien apporté. Aujourd'hui je remarque que la majorité des résidents, quand ils ont leurs familles, retournent dans les familles le week-end. »

### 3) Et vous, êtes-vous satisfaits en tant que parents ?

- « On ne peut pas donner une note, ou dire qu'on est satisfait, pas satisfait. »
- « Moi, je suis très contente du cadre de vie, les repas, la localisation ... c'est très bien. Par contre au niveau de l'accompagnement, il y a vraiment des hauts et des bas. »
- « Moi, je me bagarre pour que le frigidaire soit vérifié de temps en temps. Hier, je suis encore repartie avec 6 pots de yaourts périmés depuis 10 jours. Je ne jette la pierre à personne, parce qu'il y a des remplacements... »
- « Moi, je trouve du pain moisi, il n'y a rien qui est regardé. »
- « Ma fille a eu la chance de faire deux Résidences, je trouve qu'elle a trouvé sa place. Elle a choisi celle où elle est maintenant. Je pense qu'elle avait compris pourquoi ça n'allait pas, et je trouve que ça a été hyper bénéfique. Elle a vraiment progressé. »
- « L'accompagnement maintenant, pour certaines choses, laisse à désirer. »
- « Je trouve qu'ils ne sont plus bien suivis. »
- « Je leur ai dit qu'il faudrait accompagner davantage. »
- « Moi, je suis arrivé à l'improviste, et il y avait une professionnelle qui vérifiait le frigo. Il y a plus de présence depuis 1 an. »
- « Trop souvent, on nous répond quand on demande de vérifier : « oui mais c'est leur appartement, c'est leur vie privée... ». »
- « A Austerlitz, il y a une fiche dans chaque chambre avec un certain nombre de points de contrôle, et toutes les semaines quand je passe, je vois que c'est pointé. Tout est vérifié. »
- « Moi, j'aurai mis satisfait à 80%. »
- « Moi, je me dis c'est un super service, mais si je n'habite pas à côté, je me dis comment je vais faire ? »
- « Ah, on doit être présent ! »
- « C'est ça ! C'est valable pour tout le monde ! Il faut qu'on soit quand même là. »
- « Je trouve que les parents font beaucoup le SAVS, c'est le gros reproche que je fais. »
- « Au niveau des week-ends, quand un résident ne sait pas se distraire, le week-end ils ne font rien. »

### Thème 3 : Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale

#### 1) Pensez-vous qu'ils sont isolés ?

- « Oui ! Le week-end, ils sont isolés. »
- « Le week-end, moi je dirai, ils sont isolés le week-end. »
- « S'ils n'ont plus de parents, ils sont tout seuls. »
- « Il y en a qui n'ont pas de familles. »
- « On pourra vous répondre : « si vous n'étiez pas tout le temps derrière, ils seraient obligés de se débrouiller ». Moi, c'est ce qu'on m'a déjà dit. Après c'est peut-être vrai, je n'en sais rien. »
- « Je suis habituée à ce que ma fille revienne le week-end. On fonctionne comme ça. »
- « On fait ça, parce que justement il ne se passe rien. »
- « Il y a de ça, mais moi c'est plus de me dire que s'il est content de revenir et qu'il apprécie la famille, moi je suis contente aussi, tant qu'on peut leur apporter ça. »
- « C'est surtout pour ceux qui n'ont plus de familles. »
- « Les gens qui n'ont pas de familles sont abandonnés le week-end. »

#### 2) Avez-vous le sentiment qu'ils participent à la vie de la cité ?

- « Oui, oui. Parce que je dirai que quand on est au centre de Tourcoing, il se passe des choses. Je trouve que F. parfois, elle me dit : « Tiens, on est allé voir ça ! » ou « Il y avait ça dans les rues ». Ils s'entraident. Parfois à trois ils se disent : « Bah tiens, on va aller faire ça ! ». Et ça, c'est bien. S'il fait très chaud, parfois ils vont boire un pot. Et c'est l'avantage d'être en pleine ville. »
- « Je vois aussi à Mouvaux, quelques-uns qui vont se balader à Carrefour le samedi. Les trois qui sont souvent là le week-end, ils finissent par s'organiser des sorties quand même. Il y a une résidente qui participe au théâtre à Mouvaux. Sinon à part ça, je ne sais même pas s'ils sont allés à la fête de la musique. Il y a eu la fête de la musique la semaine dernière. Mon fils m'a répondu : « Ah non, on n'y est pas allé. ». Et c'est dommage, car ils auraient pu y aller tout seuls. »
- « Il y a des échanges parfois entre Résidences. »
- « Mon fils, tous les mardis, il va au tennis de table dans un club. »
- « Quand ils ont des activités dans la cité, c'est de façon individuelle, parce qu'ils sont inscrits à un club de sport, et donc ils y vont tout seuls. »
- « Ils vont au Kebab à Tourcoing, F. m'a raconté. Ils sont ravis. Elle trouve que c'est bien. »

#### 3) Avez-vous constaté des progrès dans l'autonomie de vos proches ?

- « Oui ! »
- « Oui ! »
- « Ah oui ! »
- « Oui ! »
- « Les transports, c'est incroyable ! »

- « Il se débrouille sur les parcours qu'il connaît. Si on lui dit : « tu peux aller à tel endroit, il y a une distraction. ». Il ne connaît pas, donc il ne va pas y aller. »
- « Mais ce n'est pas à cause de la Résidence leur autonomie, c'est eux-mêmes, c'est nous, c'est vous. »
- « Oui, c'est nous qui leur avons appris, bien sûr. »
- « Pour les courses, moi je faisais toujours ses courses, et un jour on m'a dit : « Madame, laissez-le faire ses courses ». Alors j'ai dit : « je vais lui apprendre ». On m'a dit « non ». Il a été accompagné deux ou trois fois par une AMP. Depuis, il fait ses courses lui-même. »
- « Parfois, ils s'aident l'un l'autre. Mais ils ne vont pas emmener toute la Résidence. Ils sont trois à aller manger chez le chinois, ils ne vont pas demander à tout le monde. »
- « Niveau autonomie, ils ont vraiment fait d'énormes progrès ».
- « Moi, il y a un truc qui m'indispose dans ces Résidences. L'année dernière, B. avait une infection à l'oreille. Il fallait mettre trois gouttes matin et soir. Mais, les AMP ne sont pas habilités à mettre des gouttes. Un jour j'ai demandé à B. si elle avait eu ses gouttes le matin, elle m'a répondu que non car l'AMP était en réunion »
- « C'est faux ! Sur la fiche de fonction de l'AMP c'est indiqué, on me l'a assuré. Il faudra qu'on en reparle. ».
- « Si, si. Moi j'ai déjà vu ici, même le maître de maison mettre des gouttes dans les yeux d'un résidant ».
- « Ce n'est quand même pas dramatique, je comprends pour les cachets pour le cœur, si on se trompe dans le dosage ... »
- « Je vous dis ça, c'est parce que ma maman qui est âgée, l'année dernière, pendant la canicule, a dû se déplacer vers 20 heures tous les soirs pour les gouttes. Je trouve que ça, ils sont inhumains. C'est honteux ».

#### **4) Quels sont les difficultés que peuvent rencontrer vos proches ?**

- « Savoir quelle somme d'argent emmener pour faire les courses. L. n'a pas de carte bleue. Je lui donne son argent. Une fois il avait pris beaucoup trop de choses, et la caissière lui a dit qu'il ne pouvait pas tout acheter. Après ça, il n'a plus voulu faire ses courses pendant un mois. J'ai mis en place un tableau magnétique avec les étiquettes qui avaient été faites par Thomas. On a mis le prix dessus. Je lui ai expliqué qu'il doit prendre ses étiquettes et aller demander à l'AMP d'évaluer à peu près la somme. Finalement, il a vite compris le système.  
Ici, il y avait une stagiaire niveau éducatif. Je lui avais expliqué le système des étiquettes. Ça a été du tonner pendant un mois, il allait avec ses étiquettes. Il y en avait une, enfin, qui l'a aidé à utiliser ça. Et depuis qu'elle est partie, c'est fini. »
- « Les vêtements aussi. Il met des vêtements d'hiver alors qu'il fait chaud. »
- « Oui mais ça, c'est le travail des AMP. »
- « L'autre jour, F., elle savait plus dans son armoire. Une AMP lui a donné des conseils. Elles ont tout réorganisé le placard. Maintenant c'est génial. »
- « Il faut encore qu'il y ait beaucoup d'AMP. Quand elle est en formation, il manque quelqu'un. »
- « B., si on lui explique pendant les grosses chaleurs comment s'habiller, elle va comprendre. Il faut mettre les habits d'été à sa hauteur. Et ça, je ne peux pas le faire tout le temps en habitant à 40 kilomètres. »

## 5) Avez-vous le sentiment que vos proches sont en sécurité en Résidences-Services ?

- « Oui. »
- « Oui. »
- « Une fois L. est sorti. Il n'y a plus de gardien de nuit. Il y aurait eu un gardien de nuit, il l'aurait vu passé. »
- « Il y a toujours une astreinte. »
- « Oui, mais l'astreinte n'habite pas là. »
- « L. est revenu deux fois en pleine nuit à pied. Il avait le cafard. Mais, ce n'est pas à cause de la Résidence. Il est sorti tout seul. »
  
- « Il y a cette histoire, il y a quinze jours, l'alarme incendie s'est déclenchée. Il y en a un qui n'est pas descendu. Ce n'était pas un exercice, elle s'était vraiment déclenchée, même s'il ne se passait rien. »
- « Parce qu'il n'entend pas ! Quand il n'a pas ses appareils, il n'entend rien. Il faudrait lui mettre une lumière clignotante. Je trouve qu'il est en danger, ce n'est pas à cause de la Résidence, ce garçon est en sécurité nul part. Il faudrait lui mettre une alarme clignotante dans sa chambre, ça existe. »
- « Il y en a un, c'est encore pire. Car en plus, il est muet. Il ne peut pas crier. »
- « C'est pour ça, je dis ils ne sont pas en sécurité ». »
- « Ils ont appelé l'astreinte. »
- « Le temps que l'astreinte arrive, ça a le temps de cramer 1000 fois. »
- « Vous vous rendez compte s'il y avait eu un mouvement de panique. »
- « Je dis qu'ils ne sont pas en sécurité. Je dis toujours quand il n'y a pas de veilleur de nuit, ça me ... »
- « Tu sais à mon avis, un jour il n'y en aura plus. »
- « Je le sais bien, je sais. »
- « Je pense que quand il y a surtout un déclenchement comme ça, ou un truc bizarre, quand ça arrive, il faudrait venir vérifier quand même. Quelqu'un doit venir. »
- « Ils sont sortis dehors, ils ont suivi les consignes. Mais, c'était un jour où il faisait froid. Le mien est descendu dehors en caleçon. Ils étaient tous dehors à 5h du matin. Heureusement que P. a dit : « on rentre, on va au moins dans le sas. » »
- « La nuit, ils ne sont plus en sécurité. »
- « En sécurité ? Non, pas la nuit. »
- « Peut mieux faire. »

## 6) Selon vous, qu'est-ce que la Résidence-Service a apporté à vos proches ?

- « De se détacher un peu des parents. »
- « Une vie autonome. »
- « Une vie à eux. »
- « Leur chez eux. »
- « Ils ont leur jardin secret. On n'est pas au courant de tout. »
- « Ils ne nous ont pas sur le dos, que le week-end. »
- « Plus de libertés. »

- « Ils sont dans une certaine normalité. Il y a un âge où on a tous envie d'avoir son logement. Je pense que c'est important. »
- « Il y a L. qui me dit toujours : « Tout de façon, je ne vais pas toujours vivre en Résidence-Service. Quand je vais me marier et que j'aurai un fils, je ne serai plus en Résidence. ». Donc quelque part je me dis aussi : « est-ce que ça ne lui pèse pas quand même ? ». »
- « Ils ont besoin de normalité. »
- « Il faut dire que les Résidences-Services des Papillons-Blancs n'ont pas favorisé la vie en couple, chose qui existe dans d'autres associations. »
- « Ce n'est pas vrai. C'était du temps d'un Toit et Moi. Aux Papillons-Blancs, ce n'est plus comme ça. Au contraire. »
- « Moi je dis à Langevin, ils vont les mettre dans les lits des autres. Non, j'exagère quand même. »

#### **Thème 4 : Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif**

##### **1) Que faudrait-il changer pour améliorer l'habitat inclusif ou l'accompagnement des personnes qui y vivent ?**

- « Quand on a dit qu'on n'était pas satisfait sur certaines choses, c'est ça. »
- « Rappelle-toi. Au moment de la fusion, quand ils ont supprimé un chef de service. On a dit dans ce cas-là, on veut des AMP, compétents, présents ... »
- « Je crois que pour améliorer l'habitat inclusif, il faudrait avoir un accompagnement, quel que soit l'habitat, un accompagnement qui soit efficace. »
- « Qui soit adapté, aux difficultés qui auront été ciblées. Par exemple, si on dit que tel personne a un problème pour choisir ses vêtements, l'accompagnateur doit cibler ses efforts là-dessus. Et, ce n'est pas parce que ça a été acquis pendant un mois, qu'il ne faut pas rabâcher. Il faut tout le temps rabâcher. »
- « L'amélioration qui serait à apporter dans l'accompagnement, c'est d'arriver à bien cibler, un, deux, ou trois points de difficultés principales par personne, et de dire c'est sur ces points là qu'il faut accentuer nos efforts. »
- « C'est aussi le problème du turn-over des AMP. C'est vrai que dès qu'il y a de l'absentéisme, ça pose encore plus de problèmes. »
- « On est quand même content de cette formule, mais on est quand même inquiet de ce qu'il va se passer quand on sera plus là. »
- « Moi, c'est ma hantise. »

## Annexe 12: Entretien avec un chef de service des Résidences-Services

**Date :** 11 juin 2019

**Cadre et objectif de l'entretien :** Cet entretien est réalisé dans le cadre de la réalisation d'un mémoire au sujet de l'habitat inclusif, rédigé en vue de l'obtention du Master 2 Management Sectoriel à la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS Lille). L'objectif de cet entretien est de recueillir des avis et retours d'expérience autour de plusieurs formes d'habitat inclusif.

**Conditions de diffusion :** Cet entretien sera retranscrit dans le mémoire, lui-même diffusé dans le centre de documentation de l'Université de Lille Droit & Santé en version papier et numérique. Avant toute diffusion, la transcription de l'entretien sera communiquée aux personnes interviewées pour accord et toutes les demandes de modifications seront prises en compte.

### **Thème 1 : Description de l'habitat actuel**

#### **1) Selon vous, qu'est-ce que l'habitat inclusif ?**

C'est déjà stratégiquement l'implantation géographique. Je crois qu'on peut parler d'habitat inclusif quand on est au cœur de la ville et qu'on fait partie de la vie citoyenne, ce que l'on constate aujourd'hui sur les Résidences-Services. Après, c'est bien sûr permettre aux personnes de les inciter à s'inscrire dans la vie citoyenne. C'est aussi la posture éducative que l'on a dans l'accompagnement.

#### **2) Diriez-vous que les résidences-services / l'accompagnement en SAVS correspondent à de l'habitat inclusif ?**

Hier, peut-être pas forcément. Mais aujourd'hui, oui, parce que la volonté de l'Association était de créer des logements inclusifs, et le projet de Résidences-Services se prêtait justement à des lieux d'habitat inclusif. Après, je crois qu'on doit avancer là-dessus, pour permettre que ces lieux deviennent vraiment des logements inclusifs. A titre d'exemple, j'avais évoqué la manière dont on responsabilisait les personnes, la manière dont les projets personnalisés sont construits qui n'était pas forcément adaptée pour des personnes qui vivaient en appartements inclusifs.

### **Thème 2 : L'accompagnement**

#### **1) Avez-vous le sentiment que votre métier a évolué dans l'accompagnement des personnes vivant en milieu ordinaire ? Si oui, en quoi ?**

Oui, tout à fait. Je dirai qu'aujourd'hui, sur la manière dont on accompagne les personnes et la sensibilité qu'on a de les accompagner, cela a évolué. D'abord, parce que l'on se doit d'appliquer la phrase « la personne est au centre du dispositif ». Cela nous amène à ne pas « faire à la place de ».

C'est aussi permettre à la personne de faire ses expériences, l'accompagner dans des expériences de vie qu'elle a décidées, ce qui nous permet de réajuster si nécessaire. C'est aussi être présent en fonction des demandes que la personne peut émettre. On est vraiment sur un autre accompagnement. On est plus en soutien.

## **2) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'accompagnement éducatif ?**

Il y a des forces et des faiblesses dans ce type de fonctionnement. Quand on est dans un accompagnement comme celui-ci, on ne travaille plus avec une grosse équipe éducative, on est vraiment dans un mode de fonctionnement assez autonome. Cela nécessite aux professionnels d'être autonomes et responsables. Cela crée aussi une relation de confiance avec les personnes. J'essaie d'être vigilant car c'est une relation très exclusive.

On n'a pas forcément le temps d'être dans le partage et la réflexion en équipe, je pense que cela est une difficulté. La personne peut être amenée à solliciter d'autres accompagnements en ville, sur le domaine des activités, du médical...

Quand il y a des situations qui mettent en difficultés la personne, mais aussi le fonctionnement et les autres personnes qui vivent dans ces Résidences, cela monopolise beaucoup d'énergie autour d'une seule personne. Par exemple, c'était le cas d'H.. H. de par son profil, il fallait être très vigilant au fait qu'elle pourrait avoir tendance à vouloir avoir une vie assez libre, de vivre des expériences parfois dangereuses. On a toujours été vigilant à ce que ça n'aille pas vers une mise en danger. Lorsque l'on avait interrogé les résidents sur leurs projets d'habitat futurs, H. avait dit « moi je veux vivre ma vie de couple, vivre avec un copain ». On lui avait répondu que c'était possible. Malheureusement, elle a vite été emportée dans une relation hyper compliquée.

## **Thème 3 : Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale**

### **1) Selon vous, quels sont les avantages de l'habitat inclusif ? Qu'apporte t'il aux personnes que vous accompagnez ?**

C'est déjà sortir d'un mode de fonctionnement très institutionnalisé. Les personnes aussi ont évolué. Aujourd'hui on a des personnes qui savent faire des choix, qui savent s'exprimer, qui ont des besoins et savent le dire, qui ont aussi souvent envie d'être tranquilles, tout simplement.

Le cadre de vie est mieux adapté, il ressemble à celui de tout le monde. C'est aussi une certaine forme de sérénité. Les personnes se sentant chez elles ce qui permet d'être dans une relation de confiance intéressante pour la mise en place d'actions éducatives.

### **2) Quels sont les inconvénients / difficultés que peuvent rencontrer les personnes accompagnées ?**

Ce type d'habitat nécessite d'avoir quand même des savoir-faire et savoir-être. En Résidences-Services, on a des situations de personnes qui sont faites pour un temps pour vivre en Résidence-Service, donc dans des logements inclusifs, et qui ont plus tard besoin d'un lieu plus approprié, avec un accompagnement plus important, par exemple médicalisé. A ce moment-là, on rentre avec la personne dans une démarche de projet de vie avec sa complexité : l'attente, la liste d'attente. Pendant ce temps, les personnes vivent encore en Résidences-Services, ce qui oblige à développer des partenariats extérieurs pour le médical, la solitude puisqu'il n'y a pas d'accompagnement la journée.

On a des résidants qui ont vécu longtemps en Résidences-Services, plus de quinze ans, et qui sont maintenant en retraite. Aujourd'hui, il est nécessaire de leur trouver un autre lieu plus adapté.

### **3) Avez-vous le sentiment que les personnes sont en sécurité dans leurs logements ?**

Les Résidences-Services permettent aux personnes de vivre dans des logements adaptés. Il s'agit aussi de trouver des solutions individuelles.

Les lieux sont sûres, on est vigilant sur l'équipement des logements (ex : friteuses), les douches et sanitaires sont adaptés. Les résidants ont la possibilité d'avoir accès à des outils proposés par des services, comme des appels-malades par exemple.

Au niveau du risque incendie, il y a des SSI mis en place même si cela n'est pas obligatoire en Résidence. Aujourd'hui, on sensibilise les personnes. Elles font des formations sur les premiers secours sur la base du volontariat. On va bientôt leur proposer une formation sur l'évacuation en cas d'incendie.

Il y a aussi des moyens humains mis en place avec les surveillants de nuit, avec une possibilité de renforcer ou non leur présence au cas par cas selon les besoins des Résidences et les plages horaires.

On travaille sur de nouveaux outils, comme l'affichage du numéro du cadre d'astreinte sur un téléviseur à l'entrée, des téléphones avec touche rapide pour appeler le cadre d'astreinte...

### **4) Avez-vous constaté des progrès dans l'autonomie des personnes accompagnées ?**

Oui. Cela est induit par le comportement et l'impulsion que va donner l'équipe. On va par exemple inciter des personnes à vivre des expériences, on va d'abord mesurer les risques avec elles, on va les rassurer. Le fait que les personnes soient accompagnées dans leurs choix et envies puis se lancent dans leurs propres expériences. On a par exemple des personnes qui avaient envie d'aller travailler ailleurs qu'en milieu protégé mais qui ne savaient pas comment s'y prendre, elles pensaient que c'était impossible. Le fait de les accompagner et les inciter à aller jusqu'au bout leur permettent ensuite d'être autonomes. Par exemple, pour une personne, cela a aussi développé de l'autonomie dans la projection. La personne a regardé autour de son lieu de travail où elle pouvait s'imaginer aller vivre. Son choix de vie était en fonction de son lieu de travail. C'est intéressant car dans un premier temps c'était dire « je veux partir des Résidences pour accéder à encore plus d'autonomie », puis est venue s'ajouter la condition que l'appartement devait être à côté de son travail. Comme chacun de nous, les personnes ont des conditions. C'est quelque chose de nouveau.

Pour ce qui est des actes de la vie quotidienne, les services proposés par la résidence sont assez confortables, avec par exemple la possibilité de prendre son repas le soir. Il faut le respecter, certaines personnes ont besoin d'expérimenter à faire des repas, et pour d'autres les repas sont une corvée, comme la lessive ou l'entretien du logement, mais comme pour nous tous en fait.

### **5) Avez-vous le sentiment qu'elles participent à la vie de la cité ?**

Tout dépend. La Résidence de Linselles est assez isolée géographiquement, il n'y a pas de commerces à proximité, les transports en communs sont plus compliqués, il faut 1h30 pour aller au cinéma par exemple...

Par contre pour les Résidences de Mouvaux et Marcq en Baroeul, les personnes sortent plus facilement le week-end, elles sortent acheter leur pain car c'est juste à côté, vont faire leurs courses à pied, les transports en communs sont plus pratiques, les personnes s'inscrivent plus facilement aux événements organisés en ville. L'implantation géographique induit vraiment des comportements.

#### **6) Pensez-vous qu'elles sont isolées ?**

On a des personnes qui n'ont pas besoin d'être stimulées pour faire des activités car elles savent s'occuper, même rien faire ne leur posent pas de problèmes. Elles ont des rituels. Pour d'autres, c'est plus compliqué, elles ont besoin d'être stimulées. C'est mitigé.

On a tenté parfois qu'il y ait une dynamique de groupe. Cela fonctionne très bien sur les Résidences de Mouvaux et Roubaix. Les personnes sortent ensemble, elles vont au bowling etc....

### **Thème 4 : Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif**

#### **1) Que faudrait-il changer pour améliorer l'habitat inclusif ou l'accompagnement des personnes qui y vivent ?**

Même si on dit que les appartements inclusifs ou ce type d'habitat est quelque chose de nouveau. Pour les Résidences-Services, ce n'est pas nouveau. La première date de 1987. Il y a quand même une population vieillissante. Il s'agit de personnes qui ont eu un parcours de vie en Résidence qui s'est bien déroulé, mais qui ont aujourd'hui un profil qui nécessite plus d'accompagnement qu'avant.

La création d'une Résidence-Service pour personnes vieillissantes en avril 2020 devrait amener du changement et « rajeunir » les Résidences actuelles.

Il y a encore quelques mentalités à changer. Il s'agit d'une Association de parents. Il faut respecter le lieu de vie des personnes pour qu'elles se sentent bien chez elles. Je reste toujours encore très étonné quand des familles rentrent chez leur enfant adulte sans qu'il ne soit au courant. Il y a donc encore des évolutions, mais après l'inquiétude des parents est légitime. On a fort évolué en termes de sécurité. On a communiqué et mis en place des outils qui ont permis de rassurer les familles et les résidents. En effet, à l'époque, il n'était pas du tout concevable qu'il n'y ait pas une personne la nuit pour veiller à la sécurité. Aujourd'hui, on doit évoluer sur d'autres aspects comme l'évolution des mentalités et travailler sur le parcours des personnes.

## Annexe 13: Entretien avec une chef de service du SAVS renforcé

**Date :** 17 juin 2019

**Cadre et objectif de l'entretien :** Cet entretien est réalisé dans le cadre de la réalisation d'un mémoire au sujet de l'habitat inclusif, rédigé en vue de l'obtention du Master 2 Management Sectoriel à la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS Lille). L'objectif de cet entretien est de recueillir des avis et retours d'expérience autour de plusieurs formes d'habitat inclusif.

**Conditions de diffusion :** Cet entretien sera retranscrit dans le mémoire, lui-même diffusé dans le centre de documentation de l'Université de Lille Droit & Santé en version papier et numérique. Avant toute diffusion, la transcription de l'entretien sera communiquée aux personnes interviewées pour accord et toutes les demandes de modifications seront prises en compte.

### **Thème 1 : Description de l'habitat actuel**

#### **1) Selon vous, qu'est-ce que l'habitat inclusif ?**

L'habitat inclusif n'est pas uniquement une question d'inclure les personnes dans la cité. C'est aussi leur permettre d'être actrices, quel que soit l'endroit où elles habitent. C'est plutôt cette notion qui est importante pour moi. D'un point de vue théorique, on pourrait très bien envisager que l'habitat inclusif c'est de mettre les personnes au milieu de monsieur et madame tout le monde, et de dire qu'elles sont incluses au milieu des autres. Sauf que là, on répondrait plus à un processus de normalisation, plus qu'à une réelle inclusion.

Donc ce qui est important, c'est qu'au-delà de l'habitat en termes de murs, c'est vraiment toutes les démarches d'accompagnement qu'il y a autour. Cela passe par la valorisation des rôles sociaux, par l'utilité, par les activités éco-citoyennes et solidaires avec d'autres personnes. On travaille beaucoup sur le bénévolat, parce l'on pense que les personnes en situation de handicap peuvent être utiles à la société.

#### **2) Diriez-vous que l'accompagnement en SAVS correspond à de l'habitat inclusif ?**

Je pense que ce n'est pas tellement le dispositif qui fait que l'on peut dire que l'on est en adéquation avec un habitat inclusif. C'est plutôt ce qui est de l'ordre de la posture professionnelle, parce que malgré tout, je pense qu'il n'y a pas des éducateurs de foyers de vie, des éducateurs de foyers d'hébergement et des éducateurs de SAVS. Ce sont bien les mêmes professionnels qui ont des évolutions tout le long de leur carrière, avec des pratiques et des expertises à développer, ou déjà existantes.

Du coup, je pense que la désinstitutionnalisation et la notion de « hors les murs », d'inclusion, d'autoD et de valorisation, c'est quelque chose que l'on porte comme une valeur professionnelle. Cette valeur s'exerce dans des pratiques professionnelles qui en font la promotion.

## Thème 2 : L'accompagnement

### 1) Avez-vous le sentiment que votre métier a évolué dans l'accompagnement des personnes vivant en milieu ordinaire ? Si oui, en quoi ?

Évidemment ! Les personnes en situation de handicap ont évolué. Les personnes que je connaissais il y a 20 ans, ne sont pas les mêmes personnes pour plusieurs raisons : les progrès de la médecine, la qualité de soins, l'accès aux soins, l'évolution sociétale, l'évolution des textes de loi, l'évolution des services proposés, l'évolution des familles ...

Le parcours d'une personne en situation de handicap n'est pas forcément le même qu'une personne « classique ». Quand on parle de personnes avec des pathologies qui nécessitent d'avoir un accès aux soins différent (personne ayant une épilepsie, syndromes particuliers...), c'est vrai que le parcours n'est pas forcément le même. Mais, malgré tout, je trouve qu'il y a une évolution, il y a une prise en compte plus grande.

Après, il y a encore un gros boulot à faire en termes « d'image de marque », car pour la plupart des gens, une personne handicapée est bien souvent une personne trisomique ou en fauteuil roulant.

### 2) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'accompagnement éducatif ?

Bien sûr ! Et c'est normal ! Évidemment la vie n'est pas toute lisse, elle n'est pas plus lisse avec les personnes que l'on accompagne. Et, accompagner quand on est éducateur, des personnes en situation de handicap, nécessite d'avoir une sacrée polyvalence, une sacrée ouverture d'esprit, d'être créatif. Je trouve qu'on leur en demande beaucoup.

Je trouve cela sain de se trouver en questionnement et de se dire : « Est-ce que cette approche-là est bonne ? Est-ce qu'on ne pourrait pas faire autrement ? ». Ils ont à la fois une expertise et tout un monde de réseau ou de nouvelles expertises à développer.

Bien sûr qu'il y a des réformes dans chaque métier, mais là aujourd'hui le secteur du médico-social, c'est complètement une révolution, plus tout ce qui va être amené, que ce soit la tarification, l'inclusion, la désinstitutionnalisation. Inévitablement, c'est aussi une profession qui est en fragilité, mais c'est aussi la richesse de la profession de pouvoir intervenir auprès de personnes avec des besoins radicalement différents.

## Thème 3 : Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale

### 1) Selon vous, quels sont les avantages de l'habitat inclusif ? Qu'apporte t'il aux personnes que vous accompagnez ?

Je ne pense pas qu'il y ait des avantages à un projet plus qu'à un autre. Je pense que la bonne réponse, c'est quand on arrive à mettre en face le projet de la personne avec la réponse adaptée.

L'habitat inclusif répond aux besoins de certaines personnes, mais ce n'est pas les besoins de toutes les personnes. La bonne réponse pour moi, c'est quand la personne a un projet d'habitat quel qu'il soit,

des besoins d'accompagnement ; et qu'en face on arrive à lui proposer une réponse en termes d'accompagnement, et une réponse en termes d'habitat.

J'ai eu la chance de pouvoir travailler en foyer d'hébergement, de faire l'intérim de Famchon, d'encadrer le service ALPHHA avec sa restructuration, et de travailler sur le Square.

Il y a des personnes qui étaient en appartements et qui sont parties à Famchon. Pas parce qu'elles devenaient âgées et n'étaient plus « capables de », mais parce que très clairement elles disaient : « J'en ai marre de faire mes courses, de faire mon entretien, moi je veux juste être en retraite et profiter des loisirs ».

Bien sûr que cela s'entend ! Combien de personnes « classiques » qui arrivées à un certain âge, sous-traitent les questions domestiques, parce qu'elles n'ont plus envie de mettre de l'énergie là-dedans, pour faire autre chose ? Il y a des actifs qui font pareil, une fois leur journée de boulot terminée, ils n'ont pas envie de faire les courses, le ménage ... et qui sous-traitent.

## **2) Quels sont les inconvénients / difficultés que peuvent rencontrer les personnes accompagnées ?**

L'inconvénient, ce serait de penser que comme c'est une réponse tendance, à moindre coût et d'avoir cette idée de penser que cela puisse forcément correspondre à tout le monde parce que l'institution c'est une mauvaise chose ; de vouloir qu'il n'y ait qu'une réponse unique qui serait que l'habitat inclusif.

## **3) Avez-vous le sentiment que les personnes sont en sécurité dans leurs logements ?**

Parfois oui, parfois non ! Quand on travaille à l'autoD, très vite, on est en tension entre ce que les personnes souhaitent pour elles-mêmes, ce que l'environnement souhaiterait pour elles, ce que nous on envisage pour elles, et aussi ce qui nous rassurerait tous.

Sauf que les choix qu'elles font, sont rarement ceux qu'on aurait fait pour elles. Donc inévitablement, il y a des zones très « borderline ». Si l'on ne prend rien que la problématique de l'addiction, aucun professionnel, aucun parent, et moi la première, n'aurait envie que les personnes que l'on accompagne soient complètement dépendantes de produits stupéfiants. Sauf que cela arrive, et évidemment que cette consommation les place en insécurité.

Alors cela voudrait dire qu'au nom de leur sécurité, et dans une certaine mesure, la logique voudrait qu'on les enferme ? Non, la solution est d'échanger, faire de la prévention, d'expliquer les risques encourus. Et sur un principe de réalité, de dire que si leurs consommations les mettent en danger ou mettent en danger les autres, on sera amené à prendre des décisions qui les éloigneront de leur lieu d'habitation. Cela ne veut pas dire qu'on ne les accompagnera plus, mais pas à un endroit où cela met en danger la vie des autres.

## **4) Avez-vous constaté des progrès dans l'autonomie des personnes accompagnées ?**

Des progrès par les personnes que l'on accompagne sur ALPHHA, ou par les personnes que l'on accompagne sur Harlé ou Famchon. A partir du moment, où en 2003, on a essayé de trouver une méthodologie de projet, où on était dans une logique de considérer que les personnes que l'on accompagnait avaient des ressources, et qu'il fallait qu'on les trouve et qu'on les exploite, on a mis en

lumière un tas de choses que l'on ne soupçonnait pas. Moi, je trouve encore extraordinaire les compétences qu'elles peuvent avoir et qu'on ne soupçonne pas, ou simplement parce qu'elles ne se font pas confiance la plupart du temps. C'est une réalité, souvent elles ont une mauvaise estime d'elles-mêmes, ou une estime d'elles-mêmes pas forcément ajustée.

#### **5) Avez-vous le sentiment qu'elles participent à la vie de la cité ?**

Pas assez ! Je dirai peut-être encore pas assez dans 20 ans. Parce que, je trouve que l'on a encore à davantage permettre aux personnes de pouvoir s'exprimer, d'être reconnues.

Je ne pense pas à l'inverse qu'il faille que les personnes en situation de handicap soient partout. Parce que dans la vie des « classiques », on n'est pas partout. Moi je ne siège pas à la mairie ou au sénat. Cela n'empêche que si je voulais le faire, il ne faudrait pas que j'ai des limitations parce que je suis une femme, ou parce que je suis d'origine polonaise, ou parce que j'ai un problème articulaire. Les seules limitations qu'il pourrait y avoir sont celles de mes compétences à être à l'endroit où j'aspire à être.

Quand elles sont au cinéma ou autre, très souvent elles occupent toujours des rôles très angéliques, et je trouve ça dommage.

#### **6) Pensez-vous qu'elles sont isolées ?**

Oui ! Mais je pense que la solitude est le poison de notre société moderne, malgré Facebook, malgré tous ces moyens de communication. Mais, peut-être encore plus les personnes en situation de handicap, parce qu'elles ont moins d'aisance, dans un habitat inclusif, à aller vers les autres.

Et puis, on a pendant longtemps eu l'utopie de penser que dans nos accompagnements, elles devaient s'inclure absolument, et aller dans tout ce qui est du droit commun, de façon un peu extrême. Sauf que si on regarde notre propre vie, en général, on développe des affinités ou moments de convivialités avec des personnes qui ont les mêmes problématiques que nous, qui ont les mêmes goûts, les mêmes affinités... Légitimement, les personnes aiment se retrouver avec des personnes qu'elles rencontrent au travail et d'autres personnes en situation de handicap. Pas seulement ... mais aussi !

### **Thème 4 : Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif**

#### **1) Que faudrait-il changer pour améliorer l'habitat inclusif ou l'accompagnement des personnes qui y vivent ?**

Je pense que peut-être, on a à s'inspirer d'avantage des projets d'habitat inclusif élaborés sur un mode communautaire où dans la réflexion du début à la fin, il y a vraiment une participation des personnes. Là, on fait un peu à l'envers. On a des murs, et on « recrute » les personnes qui souhaitent vivre à l'intérieur.

Le projet d'habitat inclusif idéal, pour moi, ce serait peut-être que dès de début, avec des personnes en situation de handicap, avec des personnes en situation de handicap physique, avec des « classiques », avec des vieilles personnes, avec des mères isolées ; il y ait un projet qui se fasse où l'on conçoit ensemble ce que l'on souhaite construire comme habitat, avec vraiment un projet dans une logique de

communauté. Cela ferait d'autant plus sens. Alors c'est utopiste, mais en même temps c'est un petit peu ce qui se fait dans certaines communautés, qui n'ont rien à voir d'ailleurs, avec le handicap.

## Annexe 14: Entretien avec une chef de service de la Résidence du Pont de Neuville

**Date :** 20 juin 2019

**Cadre et objectif de l'entretien :** Cet entretien est réalisé dans le cadre de la réalisation d'un mémoire au sujet de l'habitat inclusif, rédigé en vue de l'obtention du Master 2 Management Sectoriel à la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS Lille). L'objectif de cet entretien est de recueillir des avis et retours d'expérience autour de plusieurs formes d'habitat inclusif.

**Conditions de diffusion :** Cet entretien sera retranscrit dans le mémoire, lui-même diffusé dans le centre de documentation de l'Université de Lille Droit & Santé en version papier et numérique. Avant toute diffusion, la transcription de l'entretien sera communiquée aux personnes interviewées pour accord et toutes les demandes de modifications seront prises en compte.

### **Thème 1 : Description de l'habitat actuel**

#### **1) Selon vous, qu'est-ce que l'habitat inclusif ?**

L'habitat inclusif, c'est donner la possibilité à une personne en situation de handicap de pouvoir avoir un habitat le plus autonome possible, avec toutes les aides qui vont lui permettre de vivre pleinement cette expérience.

#### **2) Diriez-vous que la Résidence du Pont de Neuville correspond à de l'habitat inclusif ?**

Ça s'inscrit complètement dans le parcours de la personne. Tant que la personne est au Pont de Neuville, elle n'est pas en réelle situation d'habitat inclusif.

Du coup, cela demande à l'équipe éducative du Pont de Neuville de pouvoir graduer son intervention au fil du temps d'accueil du résidant. C'est-à-dire, que l'intervention des professionnels est souvent assez importante au début. Par exemple, à l'arrivée d'un résidant, un éducateur passe dans l'appartement de la personne chaque jour. A nous de savoir ajuster notre accompagnement, et de le dégrader au fil du temps, pour arriver à la fin de l'accompagnement à une aide éducative la moins importante possible.

Cela veut dire que l'on a fait en amont le repérage de là où la personne aurait forcément besoin d'une aide, y compris dans son appartement autonome, et de pouvoir observer aussi, si avec cette aide, cela va marcher ou pas. Par exemple, il y a pas mal de personnes qui arrivent ici en disant « moi je n'ai pas de mesure de protection, je n'en ai pas besoin et je n'en veux pas. ». Au départ, on respecte ce choix, mais du coup on répond : « cela veut dire que c'est toi qui gères ton budget, l'administratif. Je veux bien t'aider un peu au début, mais très vite cela va s'arrêter pour te mettre en réelle situation. ». Cela signifie parfois laisser les personnes rencontrer des difficultés, pour leur permettre de se rendre compte de leurs besoins. Cela arrive aussi que certains n'en ont finalement pas besoin. Il faut que l'on puisse amener ceux qui en ont vraiment besoin à s'en rendre compte.

## Thème 2 : L'accompagnement

### 1) Avez-vous le sentiment que votre métier a évolué dans l'accompagnement des personnes vivant en milieu ordinaire ? Si oui, en quoi ?

Complètement ! J'imagine que cela est en lien avec l'évolution des formations du travail social.

Ici, en réunion d'équipe, on cogite beaucoup sur les outils que l'on propose aux personnes. En fait, c'est vraiment un outil = une personne. Même un menu ou une liste de courses, ne peuvent quasiment pas être les mêmes pour deux personnes. Par exemple, pour l'organisation du ménage :

- Il y a des personnes qui gèrent le ménage.
- Il y a des personnes qui ont juste besoin qu'on leur montre une fois, et n'auront plus besoin de nous après.
- Il y a des personnes qui vont avoir besoin qu'on leur conseille des produits dont ils n'avaient pas connaissance. Une fois qu'ils ont les produits et outils en main, ils vont pouvoir renouveler l'opération.
- Il y a des personnes, comme L., qui savent faire, mais ne savent pas s'organiser dans leur semaine. Du coup, ils ne vont rien faire de la semaine et se retrouver complètement débordés le week-end. Notre boulot, c'est de leur permettre de s'organiser.

On a vu avec L. que ce n'était pas suffisant de lui faire un planning. Et pourtant, le planning a été fait avec elle. En fait, il lui fallait un planning semaine, avec les différentes tâches sur des scratchs, et qu'elle puisse elle-même organiser ses scratchs dans sa semaine. Parce que selon les semaines, son planning de travail diffère. Et selon son planning de travail, les tâches ne peuvent pas être fixes. Elle a à la fois besoin d'un cadre (type planning), et à la fois besoin d'avoir une liberté dans le cadre. Sinon, elle nous met dans une position de flic, où l'on vient vérifier si elle a fait...

### 2) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'accompagnement éducatif ?

Il y a une difficulté qui est forte. Un exemple, on a à faire à un résidant pour qui le ménage c'est catastrophique. On lui fait un planning ménage (on fait avec lui), et on se rend compte que c'est toujours aussi catastrophique. Du coup, on lui dit qu'on va mettre en place une aide-ménagère, et le résidant dit « Bah non, je n'en veux pas ». La difficulté est que le professionnel se trouve en situation d'impuissance et d'échec, et il a l'impression de pas avoir fait son boulot, alors que si.

Il y a des « remèdes » par rapport à ça. L'idée d'une structure comme celle-ci, ou d'une équipe d'un SAVS, c'est que quand un éducateur a essayé plusieurs choses, c'est de pouvoir trouver du ressort au sein de l'équipe. Avoir une réunion d'équipe pour que le reste de l'équipe réfléchisse ensemble à d'autres solutions, ou tout simplement se dire : « c'est son choix, il a toujours vécu comme ça et il n'a pas envie de vivre autrement ».

## Thème 3 : Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale

### 1) Selon vous, quels sont les avantages de l'habitat inclusif ? Qu'apporte t'il aux personnes que vous accompagnez ?

Les avantages sont que cela amène la personne, si elle est bien accompagnée pour ça, à aller chercher des ressources chez elle qu'elle n'aurait pas forcément été chercher, si elle avait été confinée à un logement dans un foyer où on prend en charge à sa place.

Je pense qu'il y a beaucoup de personnes qui, aujourd'hui, vont chercher en elles, des choses que jamais elles ne seraient aller chercher.

## **2) Quels sont les inconvénients / difficultés que peuvent rencontrer les personnes accompagnées ?**

La majeure qui me vient tout de suite, est que je trouve que les personnes en situation de déficience sont particulièrement vulnérables. Du coup, vulnérabilité veut dire la cible de personnes malveillantes qui les utilisent, telles des petites marionnettes, et qui peuvent parfois les emmener dans des trucs complètement délirants.

C'est ce qui a de plus difficile, en tout cas au Pont de Neuville, de préparer ou d'anticiper avec les personnes. Parce que tant qu'elles sont ici, les personnes malveillantes ont bien identifié que c'était moins possible. Ce qui arrive souvent, c'est que les difficultés arrivent après, une fois que les personnes sont dans leurs appartements autonomes.

Après parfois, il y a des situations où les personnes arrivent ici après une expérience malheureuse de ce type-là. Alors, l'équipe sait qu'il y a cette difficulté-là chez cette personne. On a du coup un peu plus la possibilité de le travailler avec la personne. Des actions types ateliers self-défense, permettent de renforcer l'estime de soi de la personne et sa capacité à s'opposer. Mais, je pense que cela restera toujours une difficulté.

C'est encore pire, quand cette vulnérabilité se situe dans l'entourage proche de la personne : parents, enfants ... Là, c'est vraiment très, très compliqué d'agir là-dessus. Je pense que pour les professionnels qui accompagnent, c'est hyper compliqué à vivre, car on est dans l'impuissance totale.

## **3) Avez-vous le sentiment que les personnes sont en sécurité dans leurs logements ?**

Ici, clairement, je pense que oui.

En habitat inclusif, je dirai, forcément un peu moins qu'ici.

Ici, on a fait évoluer le règlement intérieur de la structure, au regard de cette perception que l'on a de la difficulté de les accompagner dans cette vulnérabilité. Ce qui a été modifié, à la demande des résidants, c'est le droit d'inviter une personne à dormir, une fois par mois, à condition de prévenir. Quelque part, cela nous permet d'évaluer à qui ils ouvrent la porte de leurs appartements, comme cela se passe... Jusque-là les personnes pouvaient bien entendu inviter chez elles mais pas la nuit.

La formation d'analyse systémique pour les professionnels, participe beaucoup à permettre à la personne d'occuper vraiment sa place de citoyen à part entière. Parce que, c'est aussi reconnaître sa place dans son histoire familiale, identifier certaines choses... et aussi comment en tant que professionnel on peut être emmené dans le système familial et son fonctionnement, et surtout apprendre à prendre le recul nécessaire à une intervention plus efficace et efficiente dans ce système.

Dans le positionnement de la personne, ils sont plus amarrés.

#### **4) Avez-vous constaté des progrès dans l'autonomie des personnes accompagnées ?**

Alors oui et non ! Oui, parce que les personnes vont être capables de développer des compétences dans tel ou tel domaine, avec un accompagnement éducatif.

Parfois, cet apprentissage ne sera jamais possible. Quand ce n'est pas possible, il faut que l'on arrive à trouver une alternative. Par exemple, quelqu'un qui ne sait pas du tout cuisiner, et qui a envie de manger équilibré, on va proposer les repas CCAS. Une aide-ménagère pour quelqu'un qui est incapable de...

Je pense qu'il ne faut pas savoir tout faire, qu'il faut aussi pouvoir s'appuyer sur un environnement porteur. Dans ce sens, nous envisageons de travailler des relais plus efficaces pour les personnes avec le SAVS qui accompagne certains résidents un fois installés dans leur appartement.

#### **5) Avez-vous le sentiment qu'elles participent à la vie de la cité ?**

Je dirai que plus ou moins selon les personnes. Certains vont être très investis, et d'autres absolument pas. Quand nous avons revu le projet de service l'année dernière, on a mis en place des actions que l'on ne proposait pas auparavant, autour de l'accès au sport, de la découverte de nouvelles activités...

Je pense que toutes ces activités collectives, bien que ponctuelles, participent à leur permettre d'y prendre part le plus possible, d'y prendre goût et de souhaiter le reproduire de manière individuelle. Des associations telles que l' ATSA favorise beaucoup cette participation car elle est adaptée, c'est une réelle chance de pouvoir profiter de cela. Certains le sont vraiment beaucoup.

#### **6) Pensez-vous qu'elles sont isolées ?**

Oui et non ! Certaines pas du tout, parce qu'il y a une famille, des gens à qui rendre visite. Dans ces cas-là, c'est plus facile.

Pour certains, de plus en plus ici, on accueille des personnes qui ont été placées en MECS pendant une grande partie de leur enfance, et qui ont soit pas de liens avec leur famille d'origine, soit ils n'ont pas pu être en lien. Et du coup, à la sortie de la MECS reprennent, mais avec une impression d'avoir été frustrés pendant X années, et sans se méfier de ce qu'il pourrait se passer. Là, c'est la pire des situations. Ce public-là aussi, avec une forme de carence affective, dans une telle quête affective, qu'ils sont prêts à tout donner à n'importe qui. Ce sont des situations particulièrement difficiles à accompagner et qui demandent des compétences spécifiques et une équipe avec une culture systémique. Cela demande aussi un travail en synergie avec l'aide sociale à l'enfance, notamment dans la manière de travailler la transition entre le départ de MECS et l'arrivée dans notre structure en vue d'une vie en autonomie.).

### **Thème 4 : Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif**

#### **1) Que faudrait-il changer pour améliorer l'habitat inclusif ou l'accompagnement des personnes qui y vivent ?**

Quand je vois toutes les démarches que l'on est amené à faire au moment de la sortie des personnes vers un habitat autonome, pour trouver les aides dont ils ont besoin : par exemple, une demande de PCH, il faut demander un an avant. Comme ils sont évalués quand ils sont ici, ils ont tendance à la

refuser en disant qu'ils n'en ont pas besoin, ils sont entourés et ne se projettent pas pour plus tard. Après, ils se retrouvent dans leur appartement, sans la mise en place de la PCH... Ce sont des barrières administratives qui impactent beaucoup la qualité de vie de la personne.

Permettre aux professionnels de se former à l'analyse systémique est un vrai plus pour accompagner les personnes dans leur spécificité.

Peut-être mettre en place des formations autour du coaching pour les professionnels. Pour que les professionnels fassent du coaching avec les personnes accompagnées, des mises en situation pratiques. Par exemple : « je suis ton collègue à l'ESAT, et je débarque chez toi ce soir car je n'ai rien à bouffé dans mon frigo, s'il te plait, vas-y fais-moi à manger » ... Pouvoir mettre en place des ateliers d'habilités sociales peut être un vrai plus également.

## Annexe 15: Entretien avec un AMP en Résidences-Services

**Date :** 13 juin 2019

**Cadre et objectif de l'entretien :** Cet entretien est réalisé dans le cadre de la réalisation d'un mémoire au sujet de l'habitat inclusif, rédigé en vue de l'obtention du Master 2 Management Sectoriel à la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS Lille). L'objectif de cet entretien est de recueillir des avis et retours d'expérience autour de plusieurs formes d'habitat inclusif.

**Conditions de diffusion :** Cet entretien sera retranscrit dans le mémoire, lui-même diffusé dans le centre de documentation de l'Université de Lille Droit & Santé en version papier et numérique. Avant toute diffusion, la transcription de l'entretien sera communiquée aux personnes interviewées pour accord et toutes les demandes de modifications seront prises en compte.

### **Thème 1 : Description de l'habitat actuel**

#### **1) Selon vous, qu'est-ce que l'habitat inclusif ?**

L'habitat inclusif est un habitat qui permet à des personnes fragiles de vivre incluses dans la cité, avec accès aux mêmes services que tout le monde.

#### **2) Diriez-vous que les résidences-services / l'accompagnement en SAVS correspondent à de l'habitat inclusif ?**

Cela correspond à de l'habitat inclusif, de par leurs conceptions de base puisque toutes les Résidences sont en centre-ville, sauf Linselles. Si on parle d'accessibilité aux commerces, il y en a pour toutes les Résidences. Pour les transports en commun, cela dépend des situations géographiques. Quand on est à Linselles, on est confronté aux mêmes soucis que les résidents, c'est aussi être inclus dans une partie de la métropole moins desservie.

### **Thème 2 : L'accompagnement**

#### **1) Avez-vous le sentiment que votre métier a évolué dans l'accompagnement des personnes vivant en milieu ordinaire ? Si oui, en quoi ?**

Oui, on doit se placer un tout petit peu plus en retrait, pour laisser beaucoup plus faire le résident qu'avant quand j'ai démarré en Résidences-Services. C'est vrai que c'est sûrement dû aussi au changement d'Association, car on n'a pas forcément eu les mêmes méthodes d'accompagnement, et là on est sur une Association qui prône l'autodétermination, donc on essaie de suivre les façons d'accompagner qui changent.

## 2) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'accompagnement éducatif ?

C'est quand le parcours de vie n'est pas forcément adapté à l'hébergement. On peut dire aussi quand l'hébergement n'est pas adapté au parcours de vie, cela dépend dans quel sens on le voit. On a certains résidents qui ont des difficultés financières et qui ne peuvent pas accéder à un EHPAD ou une maison de vieillesse, et là c'est plus compliqué parce que l'on n'est pas trop adapté.

Après, cela dépend aussi de la volonté des résidents. Il y en a qui peuvent tout à fait se débrouiller et qui n'en ont pas forcément l'envie. C'est vrai, que des fois, cela peut être confortable de se faire laver son linge et de se faire faire à manger, c'est humain.

On a eu des mises en danger où des personnes sont parties de la Résidence, je pense à des équipes qui ont été mises en difficultés. Franchement, on a quand même une facilité en Résidence avec le public accueilli.

## Thème 3 : Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale

### 1) Selon vous, quels sont les avantages de l'habitat inclusif ? Qu'apporte t'il aux personnes que vous accompagnez ?

Je pense que cela leur permet de se tester elles-mêmes sur d'autres moyens de vivre qu'en foyer, de pouvoir faire évoluer les mentalités de la cité. Avant, ces formules-là n'étaient pas proposées, donc les gens n'étaient pas habitués. On voyait des centres pour personnes handicapées, elles étaient accompagnées pour sortir. Peut-être que cela va faire évoluer le regard de la société sur le handicap et mieux l'intégrer dans le travail etc. ...

### 2) Quels sont les inconvénients / difficultés que peuvent rencontrer les personnes accompagnées ?

Je pense que c'est sur les moments de solitude. On a l'exemple d'une résidente qui est partie sur un appartement autonome, donc encore plus inclusif que la Résidence. Elle a les capacités, elle a l'envie, mais elle ne peut pas s'empêcher de nous appeler, pour avoir encore un lien social. Malheureusement, elle a construit son lien social par rapport à l'institution. L'un des enjeux va être d'essayer de leur faire construire un lien social hors institutions, hors handicap pourquoi pas. Mais oui, ils sont quand même attachés aux personnes qui sont en lien avec l'institution.

La solitude est l'une des grosses difficultés, après peut-être le rappel de leurs propres limites, cela peut pousser vers des consommations d'alcool car il y a beaucoup plus de libertés.

### 3) Avez-vous le sentiment que les personnes sont en sécurité dans leurs logements ?

### 4) Avez-vous constaté des progrès dans l'autonomie des personnes accompagnées ?

Oui, quand on leur donne l'occasion de faire ces progrès. On en voit acquérir de plus en plus d'autonomie sur les déplacements, sur l'accès aux loisirs, sur le fait de moins manger en collectivité et

faire à manger chez eux. C'est vrai qu'on observe des comportements, même si ce n'est pas forcément des savoir-faire. Ce sont des comportements qui tendent vers l'autonomie, c'est quand même déjà une belle avancée.

**5) Avez-vous le sentiment qu'elles participent à la vie de la cité ?**

On pourrait faire mieux quand même ! C'est compliqué, on est encore quand même dans notre petite bulle, c'est assez compliqué. Après, il y a des votants, il y a des personnes qui font le tri, les personnes qui prennent les transports en commun. Donc, oui mais à petite échelle.

**6) Pensez-vous qu'elles sont isolées ?**

Certaines oui, selon l'implantation géographique de la Résidence, ce n'est pas le même lien social. Il y en a, je pense qui sont isolées, je ne sais pas si elles souffrent de solitude, mais elles sont isolées. Après on se projette, et on se dit qu'elles doivent souffrir peut-être de solitude, mais elles ne l'expriment pas. Je ne sais pas trop si elles en souffrent, mais oui elles sont seules, quelques fois.

**Thème 4 : Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif**

**1) Que faudrait-il changer pour améliorer l'habitat inclusif ou l'accompagnement des personnes qui y vivent ?**

Être un peu plus dynamique sur les loisirs. Après, c'est vrai qu'il faudrait qu'on réussisse à lancer la dynamique de transversalité auprès du public en Résidence, qui n'est pas trop pour participer aux activités. Et, c'est vrai que l'on a du boulot là-dessus, sur la motivation ...

## Annexe 16: Entretien avec une éducatrice-spécialisée du SAVS renforcé

**Date :** 09 juillet 2019

**Cadre et objectif de l'entretien :** Cet entretien est réalisé dans le cadre de la réalisation d'un mémoire au sujet de l'habitat inclusif, rédigé en vue de l'obtention du Master 2 Management Sectoriel à la Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS Lille). L'objectif de cet entretien est de recueillir des avis et retours d'expérience autour de plusieurs formes d'habitat inclusif.

**Conditions de diffusion :** Cet entretien sera retranscrit dans le mémoire, lui-même diffusé dans le centre de documentation de l'Université de Lille Droit & Santé en version papier et numérique. Avant toute diffusion, la transcription de l'entretien sera communiquée aux personnes interviewées pour accord et toutes les demandes de modifications seront prises en compte.

### **Thème 1 : Description de l'habitat actuel**

#### **1) Selon vous, qu'est-ce que l'habitat inclusif ?**

L'habitat inclusif, c'est la possibilité pour une personne en situation de handicap de vivre comme tout à chacun dans la société, sans aucune stigmatisation de son habitat.

#### **2) Diriez-vous que l'accompagnement en SAVS correspond à de l'habitat inclusif ?**

On peut dire qu'on est dans cette optique. Quand on est accompagné par ALPHHA, il n'y a jamais de durée définie d'accompagnement. L'idée est d'accompagner des personnes dans un projet d'autonomie, par le biais de l'habitat. On intervient à domicile. Je pense donc qu'on s'en rapproche beaucoup. A la fois, on a des personnes pour qui, il y a la sécurité de l'accompagnement, même si le logement est en ville, sans distinction. Ils vivent dans le diffus avec des voisins, inclus dans un habitat. Et, on a des personnes pour qui cet accompagnement sera toujours nécessaire. Mais, on a aussi des personnes pour qui cet accompagnement va cesser. On peut légitimement dire que l'on est dans l'habitat inclusif.

### **Thème 2 : L'accompagnement**

#### **1) Avez-vous le sentiment que votre métier a évolué dans l'accompagnement des personnes vivant en milieu ordinaire ? Si oui, en quoi ?**

Clairement ! Moi, j'ai le regard de 20 ans d'expérience puisque cela fait 20 ans que je travaille à ALPHHA. Autant par le public accueilli, autant par l'offre de projets, de créativité au niveau de l'habitat. Je pense que ALPHHA était déjà très novateur à l'époque avec les colocations. A l'origine, ALPHHA a été créé pour des personnes qui étaient en foyer d'hébergement, et qui saturaient du collectif. Cette dimension de l'autonomie et du choix de la personne est beaucoup plus entendue et mise en place. Je trouve que ce qui est fabuleux, par exemple pour des personnes comme P. et X. qui n'ont pas la plus

grande autonomie, tout un béquillage a été mis en place, et cela leur permet de vivre en couple dans un habitat. Je ne pense pas qu'il y a 20 ans, cela aurait été possible.

## **2) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'accompagnement éducatif ?**

Notre projet de départ à ALPHHA porte sur l'habitat. La recherche d'un logement est d'une complexité administrative et financière. Pour n'importe quel propriétaire, le fait de dire « j'accompagne une personne en situation de handicap, elle recherche un logement », ou de dire que l'on vient des Papillons Blancs, c'est une barrière. Je me souviens pour A. quand on fait une visite pour une maison, le propriétaire a dit ; « Finalement, elle n'est pas si handicapée que ça. ». Déjà ça, il y a un vrai travail à faire auprès du grand public sur ce qu'est le handicap, les compétences...

On a aussi à travailler sur le voisinage. On a eu diverses situations de problèmes de voisinage. C'est aussi la rançon du succès. Comme tout à chacun, on peut rencontrer des difficultés avec ses voisins, qu'on soit en situation de handicap ou non. Je pense qu'il faudra travailler sur les droits, la citoyenneté : respecter son voisin, pas faire de bruit, utiliser des dispositifs comme la fête des voisins. On avait fait la fête des voisins il y a quelques années pour la résidence, et cela avait vraiment bien marché. Je pense que c'est quelque chose que l'on aurait dû faire perdurer.

Avec l'expérience, on va chercher les informations, il y a des dispositifs que l'on ne connaît pas. Par exemple, à la Maison de la Justice à Roubaix, il y a une instance pour les problèmes de locataires avec des médiations par rapport à des conflits. Il faut faire partager ces dispositifs de droit commun aux personnes que l'on accompagne.

## **Thème 3 : Impacts de l'habitat sur la vie quotidienne et sociale**

### **1) Selon vous, quels sont les avantages de l'habitat inclusif ? Qu'apporte t'il aux personnes que vous accompagnez ?**

Je suis toujours ébahie par leurs capacités. Je me dis : « Comment un individu peut passer sa vie dans une collectivité, avec vingt personnes autour de soi, avec un règlement, avec un espace de vie réglementaire ? ». Cela a évolué, mais il y a toujours un règlement. Moi, je suis toujours épatée par leur capacité à supporter ça. La collectivité peut être soutenante pour certaines personnes, mais le groupe peut aussi être dévastateur, avec des pathologies qui s'entrecroisent et se confrontent, des phénomènes de groupes... Si les personnes en font la demande, viser l'habitat inclusif, c'est répondre à un besoin de certaines personnes de vivre dans un logement comme tout le monde. Il y a beaucoup de personnes qui disent : « Je veux un appartement ». Je ne suis pas sûre que les personnes mesurent toutes les contraintes de la vie en autonomie en étant seul, mais l'appartement représente l'accession à une autonomie, une indépendance, comme tout à chacun.

### **2) Quels sont les inconvénients / difficultés que peuvent rencontrer les personnes accompagnées ?**

Le fait d'avoir à gérer toutes les choses inhérentes à la gestion d'un habitat, que ce soit les réparateurs, les dépanneurs... On nous appelle pour nous signaler qu'une ampoule ne fonctionne pas, ou la télévision.

Je trouve qu'il y a un désengagement des bailleurs sociaux pour tout ce qui est panne de chauffage, d'eau chaude etc... Le nombre de fois où on accompagne les personnes dans la démarche pour appeler les bailleurs. La démarche s'est complexifiée, là où les personnes pouvaient faire la démarche seule, on leur enlève une part d'autonomie dans les démarches qu'elles pouvaient faire auparavant. Au final, c'est nous qui appelons, car on sait que cela va aller plus vite. C'est une généralité d'appeler souvent les bailleurs pour des problèmes de chauffage, chaudière qui fuit... Ces démarches-là sont compliquées, et souvent, c'est quand même nous qui prenons le relais.

Les personnes sont en capacité de poser une journée de congé au travail pour recevoir les réparateurs, et le nombre de fois où le réparateur ne se présente pas... C'est assez récurrent, et ça met les personnes en difficulté.

### **3) Avez-vous le sentiment que les personnes sont en sécurité dans leurs logements ?**

L'idée quand il y a un projet de logement, on va rechercher la sécurité. On connaît les endroits très insécurisants dans Roubaix etc.... Je pense à J.M. qui voulait délibérément vivre à la Bourgogne, car c'est son quartier de naissance, cela a son sens pour lui, car pour lui c'est sécurisant. Il y a au départ une vraie vigilance par rapport au choix du logement, par rapport au quartier, la présence des transports en commun. C'est essentiel, car elles font leurs courses et doivent les porter.

Toutes ne sont pas en sécurité dans leurs logements. On a aussi des personnes qui sont dans des logements, où très clairement les propriétaires sont des marchands de sommeil. Il n'y a pas si longtemps, on est allé voir un Monsieur, dans sa salle de bain, il y a des fils apparents etc... dans sa chambre il y a une grande verrière, et il dort avec la luminosité, alors qu'à l'origine ce n'est pas une chambre. Bien sûr, cela ne va pas le faire mourir, c'est sûr, mais on n'est pas dans le confort. Chez M.O. et son compagnon, il y a un escalier très en pente. Son compagnon a 70 ans, donc il ne les monte plus, il dort en bas et elle en haut. Ça c'est de la vraie insécurité.

Après, il y a aussi potentiellement le voisinage qui peut être malsain ou mal intentionné. Mais, il y a aussi le voisinage qui est bienveillant et sait nous appeler. Il y a aussi l'insécurité qu'eux, de par leur vulnérabilité, suscite, qui fait qu'elles font entrer des gens chez elles avec des comportements d'alcoolisation, faire la fête etc... Elles n'en mesurent pas forcément les effets.

Il y a donc l'insécurité de fait qu'elles supportent, qui peut être provoquée matériellement par le logement. Il y a aussi celle qu'elles provoquent et celle qu'elles subissent.

### **4) Avez-vous constaté des progrès dans l'autonomie des personnes accompagnées ?**

Ah oui ! Des progrès, oui bien sûr il y en a. La preuve en est, c'est que pour certains, la présence éducative n'est plus nécessaire. On peut se dire qu'il y avait les compétences qui étaient là, l'évaluation qui était claire, et la personne a cheminé dans les compétences et la satisfaction de dire qu'elle n'a plus besoin des éducateurs.

Après, elles font des progrès dans leur autonomie car on les accompagne aussi dans l'idée qu'elles ont des compétences, et qu'il y a des choses qu'il faut apprendre à faire. Par exemple, elles sont tout à fait en capacité de gérer la venue d'un réparateur de A à Z. Pour certaines, pour la première fois, c'est nous qui appelons, et on est là sur place. Et puis, La seconde fois, c'est elle qui les reçoit etc...

Oui, bien sûr, elles ont fait des progrès. C'est rassurant pour nous car cela fait partie de notre travail, et pour elles, c'est aussi une forme de satisfaction et d'épanouissement.

Il y a des beaux projets : des personnes devenues propriétaires, des personnes qui construisent des vies de couple, des personnes qui ont un habitat qui leur ressemble et c'est important.

#### **5) Avez-vous le sentiment qu'elles participent à la vie de la cité ?**

Je trouve que c'est une dimension que l'on doit vraiment travailler. Il faut aussi changer les mentalités, et cela prend du temps. Je pense qu'il faut impulser cette possibilité aux personnes, dire « tu veux être bénévole, oui tu peux le faire. ». Il faut ouvrir vers les autres, aller vers les gens, les mêler. Cela va dans les deux sens. Faire que le handicap, fasse moins peur. Je me rends compte que les gens ont des représentations faussées. C'est une dynamique, que nous professionnels, on doit insuffler et il y a beaucoup d'opportunités pour.

#### **6) Pensez-vous qu'elles sont isolées ?**

L'accompagnement fait que l'on a des contacts avec les personnes, et que le lien perdure, c'est essentiel. On a une personne il y a quelques années, qui est solitaire, mais qui l'assumait, il allait au cinéma tout seul etc.... Il n'y avait, je ne pense pas, de souffrance. On a aussi des personnes qui souffrent de solitude. Il y a une solitude affective réelle, avec de vrais besoins, et une vraie difficulté, avec cette volonté de faire comme tout le monde d'avoir un copain/une copine ect... C'est une vraie difficulté, mais pas seulement pour les personnes en situation de handicap. C'est compliqué pour tout le monde.

Ce qui a vraiment évolué en 20 ans, c'est la présence de l'animal. Avant, il y avait des réticences au niveau de l'hygiène, des capacités, et c'était stipulé dans le règlement de la Résidence que les personnes ne pouvaient pas avoir d'animal. Là, cette dimension a clairement bien évolué en prenant le contre-pied, de dire que l'animal est une source d'affection, de présence, de responsabilités... On voit à quel point, c'est important pour les personnes.

### **Thème 4 : Perspectives d'évolution de l'habitat inclusif**

#### **1) Que faudrait-il changer pour améliorer l'habitat inclusif ou l'accompagnement des personnes qui y vivent ?**

C'est quelque chose qui se construit un petit peu à la fois. Il y a en parallèle, la prise en compte de l'autodétermination, que les personnes puissent se positionner et revendiquer des droits.

Je pense toujours à X. et P.. X. vivait chez ses parents, P. vivait en foyer, à Langevin. Quand ils ont dit qu'ils voulaient vivre en couple et se marier, on n'aurait pas forcément parié d'eux. Et, au final, ça leur offre l'opportunité de vivre ce projet, même si c'est à 40 ou 50 ans.

Après, c'est aussi changer les mentalités. Il y a quand même beaucoup de choses qui sont faites, on visualise plus le handicap, que ce soit par des films, des démarches, des initiatives. Un café joyeux va ouvrir à Lille, c'est un café tenu uniquement par des personnes trisomiques, et je trouve ça fabuleux.



## **L'HABITAT INCLUSIF : UNE REPONSE A L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL**

Au cours de l'Histoire, les droits des personnes en situation de handicap ont évolué, tout comme leur place dans la société. Récemment, de nouvelles solutions d'habitat sont apparues dans le paysage, en adéquation avec l'idéal d'inclusion. En effet, l'habitat est désormais considéré comme l'un des leviers de la transition inclusive.

L'objet de ce mémoire est de s'interroger sur leur efficacité afin de répondre aux droits et besoins des personnes en situation de handicap, et ainsi la nécessité de leur évaluation.

A la suite d'une revue de la littérature, une étude qualitative a été menée parmi des formes diversifiées d'habitat, dans le but de confronter les expériences et points de vue de différents acteurs. L'étude a mis en évidence les atouts de ces types d'habitat, comme la possibilité de mener une vie ordinaire et autonome, avec un accompagnement personnalisé. Toutefois, des obstacles restent à lever pour permettre la pleine participation des habitants à la vie de la cité.

*Mots clés : Habitat, handicap, droits des personnes handicapées*

---

## **INCLUSIVE HOUSING: A RESPONSE TO THE EXERCISE OF THE RIGHTS OF PEOPLE WITH MENTAL DISABILITIES**

Throughout History, the rights of people with disabilities have evolved, as have their place in society. Recently, new housing solutions have appeared in the landscape, in line with the ideal of inclusion. Indeed, housing is now considered one of the levers of inclusive transition.

The purpose of this dissertation is to examine their effectiveness in order to respond to the rights and needs of people with disabilities, and thus the need for their assessment.

Following a review of the literature, a qualitative study was conducted among diverse forms of housing, in order to compare the experiences and points of view of different actors. The study highlighted the advantages of these types of housing, such as the possibility of leading an ordinary and independent life, with personalized support. However, obstacles remain to be overcome to allow the full participation of the inhabitants in the life of the city.

*Key-words: Housing, handicap, rights of persons with disabilities*